LI

Digitized by Google

BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI

I.ª SALA

SCAFFALE 19

PLUTEO 1

N. CATENA 9

Pr. Sala O.S. 26-II-31 bis

I 19. I. 9

Digitized by Google

PRÉCIS

HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Duplessi Bertaux aqua forti — Duprel Sculp.

JOURNÉE DU 20 JUIN 1792.

Digitized by Google

PRÉCIS
HISTORIQUE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE,
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

PAR LACRETELLE JEUNE.

Avec deux gravures.

CINQUIÈME ÉDITION.

A PARIS,

Chez TREUTTEL ET WÜRTZ, libraires,
rue de Bourbon, n° 17.

A Strasbourg, rue des Serruriers, n° 30,
et à *Londres*, 30 SohoSquare.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE.

1819.

Digitized by Google

TABLE

CHRONOLOGIQUE

Des opérations de l'Assemblée législative et des événemens qui ont eu lieu pendant la durée de sa session.

OCTOBRE 1791.

1 sam. PREMIÈRE séance de l'assemblée législative.

2 dim. L'ass. lég. déclare qu'elle est constituée. Débats sur la validité de quelques élections, entre autres de celle de *Fauchet*.

3 lundi. *Pastoret*, premier président (en concurrence avec *Garan-Coulon*).

4 mardi. Prestation solennelle du serment par l'ass. lég. Remercimens votés à l'ass. constituante. Députation au roi pour lui annoncer que l'ass. lég. est constituée.

5 merc. On détermine le cérémonial à observer

au sein de l'ass. lég. envers le roi. Les titres de *sire* et *majesté* sont abolis.

6 j. Le decret de la veille est rapporté.

7 v. Le roi se rend au sein de l'ass. lég.

8 s. *Lafayette* prend congé de la garde nationale parisienne.

9 d. Rapport des commissaires envoyés dans la Vendée.

11 m. Rapports du ministre de la guerre *Duportail* sur l'état des armées, et des commissaires de l'ass. lég. sur celui de la trésorerie nationale.

12 me. Arrêté du directoire du département contre ceux qui troublent la liberté des cultes. — Rapport du ministre des contributions *Tarbé*.

13 j. Service célébré par les protestans, à l'occasion de l'achèvement de la constitution. La municipalité y assiste.

14 v. Proclamation du roi contre les émigrans.

16 d. Lettres du roi aux princes ses frères. — *Noailles*, ayant présenté de nouvelles lettres de créance, reparaît à la cour de Vienne. — D. qui invite tous les hommes à talent en Europe à communiquer leurs vues sur le code civil. — Le ministre de

la guerre annonce que dix-neuf cents officiers ont déserté.

17 l. *Ducastel*, deuxième président.

18 m. *Louis de Narbonne*, commandant les troupes de ligne dans l'arrondissement de Paris.

19 me. Deuxième arrêté du département sur la liberté des cultes.

20 j. La discussion sur les lois contre les émigrés commence.

21 v. La discussion sur les prêtres non assermentés commence.

22 s. Continuation du 20.

23 d. Union jurée entre les blancs et les gens de couleur à Saint-Domingue.

24 l. Continuation du 21.

25 m Comité diplomatique nommé.

26me. Continuation des 20 et 21.

27 j. On annonce des troubles en Alsace.

28 v. D. qui requiert *Monsieur* de rentrer en France dans le délai de deux mois, faute de quoi il est déclaré déchu de son droit éventuel de régence.

29 s. *Vergniaud*, troisième président.

30 d. D. qui ordonne une proclamation en exécution du décret du 28. — Rapport du ministre de la marine et du comité colonial

sur les troubles de Saint-Domingue. — Envoi de deux mille quatre cents hommes dans cette colonie.

31 l. Proclamation publiée dans Paris contre *Monsieur*. — Rapport par le ministre des relations extérieures, *Montmorin*, sur les réponses faites par les puissances à la notification de l'acceptation de l'acte constitutionnel.

NOVEMBRE 1791.

1 m. Nouvelle émission d'assignats. La somme en circulation est portée à un milliard quatre cents millions.

3 j. *Bellerédon* propose que les frais des funérailles de *Mirabeau* l'aîné soient payés par la nation.

4 v. Lettre du ministre de la marine sur les démêlés avec Alger. Rapport sur les troubles d'Avignon.

8 m. D. qui séquestre les biens des princes français, et condamne à mort les émigrés rassemblés au-delà des frontières, s'ils ne rentrent avant le premier janvier 1792. (*Voyez* le 12 nov.)

2 v. *Manuel* (*de Montargis*) est nommé procureur-syndic de la commune de Paris.

3 s. *Fauchet* denonce fortement *Delessart*. — Réponses de *Monsieur* et du *comte d'Artois* au roi.

4 d. D. d'accusation contre *Malvoisin*, et autres prévenus d'embauchage.

5 l. Adresse du directoire du département de Paris au roi, provoquant son *veto* sur le décret contre les prêtres.

6 m. *Louis de Narbonne*, ministre de la guerre à la place de *Duportail*. — Lettre du *club des Whigs* à l'ass. lég.

8 j. *Danton* élu second substitut du procureur de la commune. — Rapport sur le remplacement des officiers de marine.

10 s. Rapport du comité colonial.

11 d. Pétitions de plusieurs sections contre l'adresse du directoire du dép. du 5.

12 l. *Montey*, sixième président.

13 m. *Anacharsis Clootz* invite l'ass. lég. à déclarer la guerre aux puissances étrangères.

14me. Le roi s'étant rendu à l'ass. lég., y prononce, au sujet des réquisitions à faire aux princes allemands, un discours qui est fort applaudi.

16 v. D. d'accusation contre *Loyauté*, *Silly*, et autres, arrêtés à Strasbourg.

17 s. D. sur l'organisation de la garde nationale volontaire.

19 l. *Veto* apposé sur le décret relatif aux prêtres.

21 me. *Narbonne* part pour visiter les frontières. — D. contre les rassemblemens des Liégeois et Brabançons.

22 j. *Delessart* répond aux inculpations de *Fauchet*. (*Voyez* 3 décembre.)

23 v. D. qu'il y aura des assignats de 50, 25, 15 et 10 sous.

24 s. *Delessart* communique à l'ass. lég. différentes pièces officielles, entre autres une lettre de l'empereur au roi, du 3 décembre 1791. — *Lafayette*, avant de se rendre à l'armée, présente son hommage à l'ass. lég.

26 l. *François-de Neufchâteau*, septième président.

27 m. D. que deux généraux pourront être nommés maréchaux de France. — Adresse au peuple par *Vergniaud*, pour accompagner l'envoi aux départemens du dernier discours du roi. — Lettre de *Pétion* sur le club des Feuillans, et décret contre cette société politique.

28 me. La reine applaudie à l'Opéra.

9 me. Massacres à Caen, et arrestation de quatre-vingt-deux personnes.

11 v. Lettre du roi aux princes ses frères. — Le roi, voulant sortir de son appartement sur les neuf heures du soir, en est empêché par un factionnaire.

12 s. *Veto* apposé au décret contre les émigrés. — Deuxième proclamation du roi aux émigrés. — Déclaration de la cour de Vienne aux autres puissances. — D. d'accusation contre *Varnier*, etc.

13 d. *Fauchet* annonce les troubles arrivés à Caen.

14 l. *Vaublanc*, quatrième président. — *Delessart*, ministre des relations extérieures à la place de *Montmorin*.

16 me. Rapport par *Delessart*, faisant suite à celui du 31 octobre par *Montmorin*. — Rapport sur les troubles religieux.

17 j. *Pétion*, maire de Paris : il obtient 6,708 suffrages sur 10,632 votans.

18 v. *Bailly* installe *Pétion*, qui, le soir, va chez les jacobins pour les remercier de son élection.

20 d. *Mulot* fait un rapport justificatif sur sa conduite à Avignon.

22 m. *Prudhomme* affiche dans Paris les *Crimes des*

reines de France. — Rapport du comité diplomatique.

24 j. Décret d'accusation contre *Delatre.*

25 v. *Fr. Wimpfen* annonce qu'on lui a proposé de livrer Neuf Brisach.

26 s. Tribunal provisoire d'Avignon décrété. — *Chabot* entre chez le roi le chapeau sur la tête.

27 d. Troubles à Brest.

28 l. *Lacépède*, cinquième président. — *Cahier de Gerville*, ministre de l'intérieur.

29 m. D. qui ordonne aux prêtres non assermentés de faire leur serment civique, prive les réfractaires de toute pension et traitement, etc. (*Voyez* le 19 déc.) — D. qui invite le roi à faire des réquisitions aux princes de l'Empire, au sujet des attroupemens des Français fugitifs. (*Voyez* le 14 décembre.)

DÉCEMBRE 1791.

1 j. Discours de *Vaublanc* au roi, en lui portant le décret sur les réquisitions aux princes de l'Empire.

31 s. D. que les soldats suisses de Châteauvieux seront mis en liberté. — Message du roi pour faire part de sa réponse à celle de l'empereur, du 3 décembre, et de l'office remis à *Noailles* le 21 du même mois. — L'ass. lég. abolit le cérémonial du jour de l'an.

JANVIER 1792.

1 d. D. d'accusation contre *Monsieur*, le *comte d'Artois*, le prince de *Condé*, *Calonne*, *Mirabeau* jeune, et *La Queuille*. — *Luckner* et *Rochambeau* nommés maréchaux de France. — *Pétion* refuse de faire le compliment de nouvel an à la reine.

2 l. D. que l'an quatrième de la liberté a commencé le premier janvier 1792, et que tous les actes publics seront datés d'après cette ère. — Discours de *Robespierre* l'aîné aux jacobins contre la guerre.

4 me. Proclamation du roi concernant le maintien du bon ordre sur les frontières.

6 v. *Delessart* rend compte de la réception de *Sainte-Croix* près l'électeur de Trèves.

7 s. Continuation du 6.

8 d. *Daverhoult*, huitième président.

9 l. D. que le ministre de la justice rendra compte des moyens par lui pris pour mettre la haute-cour nationale en activité.

11 me. Rapport de *Narbonne* à son retour des frontières. — Rapport et débat sur les troubles coloniaux.

12 j. Que les frais funéraires de *Mirabeau* seront payés par la nation. (*Voyez* 3 novembre 1791.

14 s. Serment de fidélité à la constitution, et adresse au peuple à ce sujet. — Rapport du comité diplomatique.

15 d. Proclamation du roi sur l'exécution de la loi relative aux jurés.

16 l. D. que *Monsieur* est déchu de son droit de régence.

17 m. Rapport du comité diplomatique. *Brissot* propose d'annuler le traité de 1756 avec l'Autriche.

18 me. Continuation.

19 j. *Ségur* reçu comme ministre de France à la cour de Berlin.

20 v. Rapport au sujet des accaparemens de sucre et de café, et des troubles occasionnés par là dans Paris.

22 d. *Guadet*, neuvième président.

23 l. } Pillage de sucre chez les épiciers.
24 m. }

25 me. D. que le roi doit exiger de l'empereur une réponse catégorique avant le premier mars prochain; le refus sera regardé comme une déclaration de guerre.

26 j. Le roi répond qu'il prendra le décret du 25 en très-grande considération. — Plainte sur ce qu'on n'avait pas ouvert les *deux battans* à la députation. — *Thuriot* dénonce le concours de gens sans aveu à Paris.

28 s. Lettre du roi sur le décret du 25, qu'il regarde comme *inconstitutionnel*.

FÉVRIER 1792.

1 me. D. qu'il n'y a pas lieu à accusation contre *B. de Molleville* — D. sur les passe-ports.

2 j. D. qu'il sera présenté au roi des observations sur la conduite de *B. de Molleville*. — Proclamation de *Catherine II* contre les principes français.

3 v. Mort de *Cérutti*.

4 a. Désertion d'un grand nombre d'officiers de marine annoncée. — Rapport et débats sur l'adresse du directoire du département du 5 décembre 1791.

5 d. *Thuriot*, n'ayant pas trouvé les *deux battans* ouverts, s'en retourne avec les décrets qu'il devait porter au roi. — *Condorcet*, dixième président.

6 l. Lettre publiée par *Pétion*, où il établit une différence entre *le peuple* et *la bourgeoisie*, et accuse celle-ci d'incivisme. — Plainte et débat au sujet des *deux battans*. — Lettre du roi sur cet objet, et réponse du président de l'assemblée nationale, où le titre de *majesté* est omis.

8 me. Amnistie pour les soldats et bas-officiers qui ont déserté avant le premier juin 1789.

9 j. D. qui séquestre les biens des émigrés, promulgué le 12 suivant.

12 d. Arrêté de la municipalité concernant les *piques*.

13 l. Lettre du roi à la municipalité sur des bruits sinistres répandus à Paris. — D. sur la prestation du serment par la garde du roi.

14 m. On porte pendant quelques jours des *bonnets rouges*.

16 j. Nouveaux troubles au sujet de la rareté du sucre.

17 v. *Fauchet* dénonce *Delessart*.

18 s. Convention entre les cours de Berlin et de Vienne.

20 l. *Dumas*, onzième président. — Députation des Marseillais pour dénoncer la ville d'Arles.

27 l. Troubles à Dunkerque.

28 m. D. qu'il y a incompatibilité de fait entre les fonctions de jury et celles de député.

MARS 1792.

1 j. Mort de l'empereur *Léopold II*. — Communication faite par *Delessart* de diverses pièces officielles. — Manifeste des émigrés.

3 s. *Simoneau*, maire d'Étampes, assassiné dans l'exercice de ses fonctions.

5 l. *Guiton-de-Morveau*, douzième président.

6 m. Commission des douze créée pour rédiger une loi au sujet des troubles du royaume.

7 me. *Ségur*, ambassadeur à Berlin, revient en France.

9 v. D. sur l'approvisionnement du midi.

10 s. *Grave*, ministre de la guerre en remplacement de *Narbonne*. — Réponse du roi aux observations faites sur *B. de Molleville*. *Delessart*, sur la dénonciation de *Brissot*, est décrété d'accusation.

11 d. *Guadet* dénonce *Duport-du-Tertre*. — Ordre du jour sur la question : Si le roi est sujet aux contributions publiques.

13 m. *Duport-du Tertre* s'explique sur les inculpations à lui faites.

16 v. Installation de la nouvelle garde du roi. — *Gustave III* assassiné par *Ankarstroem*.

17 s. *Dumouriez* et *Lacoste*, ministres des relations extérieures et de la marine en remplacement de *Delessart* et *B. de Molleville*.

18 d. D. qu'il sera élevé une pyramide à la mémoire de *Simoneau*.

19 l. *Gensonné*, treizième président. — D. d'amnistie pour Avignon et le comtat Vénaissin.

20 m. D. pour le rétablissement de l'ordre à Arles. — Nouveau mode de décollation par la machine appelée dans la suite *guillotine*, adopté.

23 v. Banqueroute de la maison de Secours.

24 s. *Roland* et *Clavière*, ministres de l'intérieur et des contributions à la place de *Cahier*-

de-Gerville et de *Tarbé*. — D. sur les colonies, révoquant celui de l'assemblée constituante du 24 septembre 1791.

26 l. Troubles dans la Lozère annoncés.

27 m. Les commissaires civils à Avignon réclament contre l'amnistie du 19 mars.

28 me. D. sur les caisses patriotiques.

30 v. D. qui affecte les biens des émigrés aux indemnités nationales, promulgué le 8 avril suivant.

31 s. Lettre du roi pour dénoncer un traité conclu le 3 février 1792 entre les princes français et celui de *Hohenlohe-Schillings-fürst*.

AVRIL 1792.

1 d. *Dorizye*, quatorzième président.

2 l. Le directoire du département, par l'organe de *Rœderer*, répond aux inculpations de *Pétion*. — *Charles Hesse* et *Dubois-de-Crancé* dénoncent *Narbonne*.

4 me. Rapport du comité de législation, qui propose un décret d'accusation contre *Duport-du-Tertre*.

5 j. D. que le roi sera invité à poursuivre le

capitaine *Colmin*, pour donner satisfaction au gouvernement anglais.

6 v. D. qui prohibe tout costume ecclésiastique et religieux, sur la motion de l'évêque *Torné*.

7 s. *Granet* annonce que les Marseillais sont à Arles.

8 d. Motions pour et contre la fête des Suisses de Châteauvieux.

9 l. Les soldats de Châteauvieux, avec leur défenseur officieux, *Collot-d'Herbois*, admis à la séance.

10 m. Lettre de *Luckner* au ministre de la guerre. — Canonisation du fameux *Labre*.

11 me. Le ministre de la marine annonce le combat entre *la Révolution* et *le Phénix*.

14 s. *Dumouriez* communique diverses pièces officielles, et fait lecture d'une lettre du roi à l'empereur. — D. d'accusation contre *Noailles*.

15 d. *Bigot de Préameneu*, quinzième président. — Fête donnée aux soldats suisses de Châteauvieux. *David*, *M. J. Chénier*, mademoiselle *Théroigne*, entre autres, l'avaient provoquée. — Les Tuileries fermées au peuple ce jour-là.

16 l. *Duranthon*, ministre de la justice à la place

un mandat d'amener contre les députés *Merlin*, *Chabot* et *Bazire*.

20 d. D. d'accusation contre *Ét. Larivière*. — Lettre du roi sur les journalistes qui avaient parlé d'un *comité autrichien* séant aux Tuileries.

21 l. *Ét. Larivière* est conduit à Orléans.

23 me. Dénonciation d'un *comité autrichien* par *Gensonné* et *Brissot*. — Lettre du roi à la municipalité sur le bruit de sa fuite.

24 j. Réponse du lord *Grenville* à *Chauvelin*, et proclamation du roi d'Angleterre.

26 s. D. sur la déportation des ecclésiastiques non assermentés. (*Voyez* 19 juin.) — Lettre de *Pétion* au sujet de la lettre du roi du 23.

27 d. *Tardiveau*, dix-huitième président. — Douze Suisses arborent la cocarde blanche à Neuilly. La fermentation au sujet de la garde du roi prend un caractère alarmant.

28 l. Trente, ou, selon d'autres, cinquante-deux ballots de papiers brûlés à Sèvres. — Soupçons à cet égard. — Les troubles augmentent. — Séance permanente commencée.

30 me. Licenciement de la garde du roi. D. d'accusation contre *Brissac*, commandant de

cette garde. — Discours de *Gensonné* sur une police de *sûreté générale*.

31 j. La séance permanente est levée. — L'Autriche et la Prusse invitent le Danemarck à la coalition contre la France. Le ministre *Bernstorf* refuse.

JUIN 1792.

2 s. Proclamation du roi, qui conserve à sa garde ses appointemens.

3 d. Fête à la mémoire de *Simoneau*. (*Voyez* 3 mars.

4 l. *Servan* propose, à l'insu du roi, de former un camp sous Paris. — Rapport de *Chabot* sur le *comité autrichien*. *Ribbes* dénonce la faction d'Orléans.

5 m. *Duport-du-Tertre* ne sera point accusé.

8 v. D. sur la formation d'un camp sous Paris de 20,000 hommes. (*Voyez* 4 et 19 juin.)

10 d. Pétition des huit mille contre le camp sous Paris. — Discours de *Vergniaud* à ce sujet. — Lettre de *Roland* au roi.

11 l. *François de Nantes*, dix-neuvième président.

12 m. Disgrâce des ministres populaires.

13 me. *Gouvion* est tué sur le champ de bataille. —

de *Duport-du-Tertre*. — Démission du député *Gouvion*. — Discours de *Vaublanc* contre les jacobins et contre l'amnistie d'Avignon.

17 m. Tumulte à la municipalité pour l'éloignement des bustes de *Lafayette* et *Bailly*. Il continue les 18 et 19.

18 me. *Fleurieu*, ex-ministre de la marine, nommé gouverneur du prince royal.

19 j. *Dumouriez* communique à l'assemblée nationale deux lettres de *Noailles*. — Le décret d'accusation contre celui-ci est rapporté.

20 v. Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohème.

21 s. Débat véhément aux jacobins. *Brissot* est accusé de vouloir donner à *Narbonne* le protectorat, et *Robespierre* d'aspirer au tribunat.

24 m. On annonce que l'armée marseillaise a exigé cent mille liv. à Arles.

28 s. Affaire de Tournay, où *Th. Dillon* est assassiné.

29 d. *Lacuée*, seizième président. — Nouvelle émission de trois cents millions d'assignats. — Affaire de Mons ou de Quiévrain.

30 l. *Biron* rentre en désordre à Valenciennes.

MAI 1792.

3 j. Décret d'accusation contre *Royou*, *l'Ami du Roi*, et *Marat*, *l'Ami du Peuple*.

4 v. On annonce la démission du général *Rochambeau*.

5 s. D. sur les régimens coloniaux.

6 d. Désertion du régiment Royal-Allemand.

8 m. On annonce l'entrée triomphale de *Jourdan-coupe-tête* à Avignon.

9 me. *Servan*, ministre de la guerre à la place de *Grave*.

10 j. Débat sur les affaires d'Avignon.

12 s. Lettre de *Chauvelin*, ambassadeur français, au lord *Grenville*. — Désertion du régiment de Berchini.

13 d. *Muraire*, dix-septième président.

18 v. *Ét. Larivière*, juge de paix, demande au comité de surveillance des pièces nécessaires au procès entre *Montmorin* et *Bertrand*, ex-ministres, et *Carra*, journaliste, au sujet du *comité autrichien*.

19 s. D. qui supprime les traitemens accordés aux frères du roi, etc. — *Ét. Larivière* lance

Mourgues remplace *Roland* dans le ministère de l'intérieur ; *Dumouriez*, *Servan*, dans celui de la guerre ; *Beaulieu*, *Clavière*, dans celui des contributions.

14 j. D. que les ministres destitués emportent les regrets de la nation. — Envoi aux départemens de ce décret et de la lettre de *Roland*.

15 v. *Jouneau* donne un soufflet à *Grangeneuve*, qui l'avait insulté. — *Guadet* dénonce ce fait. — D. relatif aux colonies.

16 s. Lettre de *Lafayette* à l'assemblée nationale contre les jacobins. — Les grands procurateurs annoncent un jugement par contumace contre *Monsieur* et ses coaccusés. — D. qui supprime les droits casuels féodaux.

18 l. *Chambonas* a le portefeuille de l'extérieur ; *Lajard*, celui de la guerre ; *Terrier-de-Monteiel*, celui de l'intérieur.

19 m. D. pour le brûlement des titres de noblesse. — *Veto* sur les decrets contre les prêtres et pour l'établissement d'un camp près Paris. (*Voyez* 26 mai et 8 juin.) — *Luckner* prend Menin.

20 me. Insurrection des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. — On pénètre dans les

Tuileries; on présente une pétition au roi contre son *veto* du 19. — *Pétion* arrive sur le soir, et dissipe la multitude. — *Luckner* prend Ypres et Courtray.

21 j. D. contre les rassemblemens armés. — Entretien du roi avec *Pétion*.

22 v. Proclamation du roi sur les événemens du 20 juin. — La commission des douze fait mander les ministres à la barre.

24 d. *Gérardin*, vingtième président.

26 m. Le département de l'Hérault se fait gloire d'executer le décret non sanctionné sur les 20.000 hommes.

27 me. Rapport *d'Aubert-du-Bayet* : l'armée consiste en 203,000 hommes troupes de ligne, et 925,000 volontaires.

28 j. *De Jolly*, ministre de la justice à la place de *Duranthon*. — *Lafayette* se présente à l'assemblée nationale, et reconnaît sa lettre du 16 juin.

29 v. Les pétitions des départemens contre les auteurs du 20 juin se multiplient. — Adresse de Rouen.

30 s. Évacuation de Menin, Ypres et Courtray. — *Jarry* met le feu aux faubourgs de cette dernière ville. — Lettre de *Lafayette* à l'assemblée nationale en retournant à son

armée. — On essaie de brûler son effigie au Palais-Royal ; la garde l'empêche.

JUILLET 1792.

1 d. Pétition des vingt mille au sujet des événemens du 20 juin.

2 l. Licenciement des états-majors de la garde nationale de Paris, et de toutes les villes de cinquante mille âmes.

3 m. D. qui déclare que *Luckner* conserve la confiance de la nation.

4 me. Lettre du roi relative au serment de la fédération.

5 j. Discussion sur la situation de l'état continuée. — *Torné* opine pour concentrer *tous les pouvoirs* dans les mains de l'assemblée nationale.

6 v. Le département de Paris suspend *Pétion* et *Manuel* pour l'affaire du 20 juin. — Message du roi annonçant les intentions hostiles de la Prusse. — *Dumouriez* part pour l'armée.

7 s. *Lamourette* invite à la concorde ; le côté droit et le côté gauche s'embrassent. — Le roi

vient tenir un discours à l'assemblée. — Les Tuileries sont ouvertes au public.

3 d. *Aubert-du-Bayet*, vingt-unième président. — On annonce un attroupement armé à Jalès.

9 l. Discours de *Brissot* contre le ministère. — Les Tuileries fermées.

10 m. Démission combinée de tous les ministres.

11 me. Proclamation du roi qui confirme l'arrêté du département du 6 juillet. — D. que *la patrie est en danger*.

12 j. D. sur les costumes des députés, des administrateurs, etc. — Lettre du général *Montesquiou* aux jacobins de Marseille contre ceux de Paris.

13 v. D. qui lève la suspension de *Pétion*. — *Villars*, ministre de France, est conseillé de s'éloigner de Mayence.

14 s. Serment de la fédération. — *François II* proclamé empereur.

15 d. D. que les troupes de ligne sortiront de Paris.

17 m. Députation des fédérés, qui demandent *la suspension du pouvoir exécutif*, etc.

18 me. *Chambonas* communique les notes passées entre *Chauvelin* et lord *Grenville*, relativement à une médiation demandée. — *Saillant*, chef des rebelles de Jalès, est arrêté.

20 v. Proclamation du roi sur les dangers de la patrie. — Discussion sur *Lafayette*.

21 s. *Bouchage* et *Champion* remplacent *Lacoste* et *Terrier-de-Monteiel* dans les ministères de la marine et de l'intérieur.

22 d. La municipalité proclame dans Paris les dangers de la patrie.

23 l. *Lafond-Ladebat*, vingt-deuxième président. — Des pétitions pour la *déchéance du roi*. — *Dabancourt*, ministre de la guerre. *Manuel* réintégré.

26 j. Proclamation du duc *de Brunswick*. — Massacres dans la ville d'Arles annoncés à l'assemblée nationale. — *Crestin* propose la question : *Si le roi doit être censé avoir abdiqué la couronne ?* — Grand repas donné aux fédérés. — Permanence des sections. — Bruit qu'il y a un amas d'armes aux Tuileries. — La terrasse des Feuillans fera partie de l'enceinte de l'assemblée, et sera publique. — Mesures violentes à Marseille. — *Guadet* propose une *adresse au roi*. — *Brissot* se déclare contre les *mesures inconstitutionnelles*. — Rassemblement à la place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Marceau.

27 v. Dans la nuit le tocsin avait sonné. — *Pétion*

assure l'assemblée nationale qu'il croit le calme rétabli. — Tumulte au Palais-Royal, où *d'Éprémesnil* est maltraité. — Déclaration additionnelle du duc *de Brunswick*.

28 s. D. sur le refus des passe-ports.

29 d. *Bureau-de-Pusy* se défend de l'inculpation d'avoir porté à *Luckner*, de la part de *Lafayette*, la proposition de marcher sur Paris.

30 l. *Le Roux*, ministre des contributions. — Lettre de *Lafayette* transmise par le ministre de l'intérieur. — Les Marseillais arrivent à Paris. Ils proscrivent les cocardes de rubans. Combat entre eux et les gardes nationales de Paris aux Champs-Élysées.

31 m. Nouvelles créations de 300 millions d'assignats. — La section du Théâtre-Français ne reconnaît plus de citoyens passifs.

AOUT 1792.

1 me. *Sainte-Croix*, ministre des affaires étrangères.

2 j. D. en faveur des militaires étrangers qui

viendront se ranger sous les drapeaux français. — Déclaration des princes français, datée de Bingen. — *Orléans* se plaint de ce que le roi ne veut l'employer ni par mer ni par terre. — Députation des Marseillais provoquant la déchéance du roi.

3 v. Lettre du roi sur la déclaration du duc de *Brunswick*. — Bruit qu'on empoisonne l'armée à Soissons. — *Pétion* présente, au nom de la commune, une pétition pour la déchéance du roi.

4 s. La section Mauconseil déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français. — L'assemblée nationale annule les actes de cette section.

5 d. Protestation de deux sections contre la pétition de la commune. — Massacre à Toulon.

6 l. Pétition signée au champ de Mars pour la déchéance, et pour appeler une convention nationale, etc. — Bruit répandu que le roi veut s'enfuir.

8 me. D. qu'il n'y a pas lieu à accusation contre *Lafayette*. — Plusieurs députés sont maltraités en sortant de la séance.

9 j. *Merlet*, vingt-troisième président. — Deux sections protestent contre la pétition de

la commune. — Rapport de *Condorcet* sur la déchéance. — *Rœderer*, mandé, expose les mesures prises contre une insurrection annoncée pour la prochaine nuit.

10 v. A minuit le tocsin sonne, la générale bat. — Séance permanente commencée à deux heures du matin. — Les Marseillais et les faubourgs marchent contre le château. — Le roi se rend avec sa famille à l'assemblée nationale. — Le château est forcé. — D. qui suspend le roi et convoque une convention nationale. — D. qui nomme les ministres suivans : *Roland*, *Servan*, *Clavière*, *Danton*, *Lebrun* et *Monge*; *Grouvelle* est secrétaire de ce conseil exécutif.

11 s. Les troubles continuent. — On abat les statues des rois. — *Pétion*, consigné chez lui, est rendu à ses fonctions. — D. d'accusation contre *Dabancourt*, ministre de la guerre. — D. qui supprime la distinction de citoyens actifs et passifs.

12 d. *A. Clootz* offre une légion prussienne. — D. qui ordonne que le roi et sa famille seront mis sous la garde de la commune, qui les fait transporter au Temple. — Les ambassadeurs étrangers quittent Paris.

des effets au porteur. — D. qui donne le titre de citoyen français aux étrangers qui ont bien mérité de la liberté.

25 s. *Durosoy* exécuté. — D. qui abolit entièrement les droits féodaux qui ne sont pas fondés sur une concession primordiale des fonds. — *Jean-de-Brie* propose de créer une légion de douze cents tyrannicides. — Les cloches d'argent de Saint-Germain-l'Auxerrois et du Palais seront brisées.

26 d. Cérémonie funèbre pour les citoyens morts le 10 août. — D. sur la déportation des prêtres non assermentés.

27 l. D. qui ordonne la publicité des séances de tout corps administratif.

28 m. *Narbonne*, *Lajard*, *Degrave*, décrétés d'accusation. — La commune provisoire mande *Girey-Dupré* à la barre : il refuse.

29 me. *Luckner* est fait *généralissime* à Châlons — Visites domiciliaires pour les armes.

30 j. *Girey-Dupré* dénonce la commune provisoire. — D. pour la formation d'un nouveau conseil de commune. — D. qui consacre le divorce comme principe.

31 v. D. qui annule un mandat d'arrêt contre *Girey-Dupré*. — Une députation de la commune provisoire, ayant *Tallien* pour

orateur, vient réclamer contre le décret du 30. — D. d'accusation contre *Montmorin*. — Arrestation de madame *Dubarry*.

SEPTEMBRE 1792.

1 s. *Montmorin*, ayant été absous par le tribunal, est reconduit en prison par le peuple.

2 d. Prise de Verdun. — *Beaurepaire*, commandant de cette ville, en sortant du conseil de guerre, où la résolution de se rendre a été prise, se tue. — D. qu'il sera journellement envoyé une députation de l'assemblée nationale pour participer aux travaux du camp sous Paris. — On dénonce, dans le conseil provisoire de la commune, les députés de la Gironde et le conseil exécutif. — Massacres des prisonniers. — Députation de l'assemblée nationale pour faire cesser les troubles. — Ils se continuent pendant toute la nuit.

3 l. A deux heures et demie du matin, quelques membres de la commune viennent dans la *salle* de l'assemblée nationale dire que *les prisons sont vides*. — Le Temple est menacé; une députation s'y transfère. —

13 l. Adresse sur les principes de la nouvelle révolution, par *Condorcet*. — On détruit quelques imprimeries.

14 m. *Biangilly* décrété d'accusation. — Arrestations et emprisonnemens.

15 me. D. qui charge le nouveau ministère de toutes les fonctions exécutives. — *A. Lameth*, *Barnave*, *Duport-du-Tertre*, *Bertrand-de-Molleville*, *Duportail*, *Montmorin* et *Tarbé* décrétés d'accusation. — *Lebrun* notifie les intentions hostiles de la Russie.

16 j. D. qui fixe la majorité à vingt-un ans.

17 v. D. qu'il y a lieu à accusation contre *Jouneau*. (*Voyez* 15 juin.) — Rapport sur les papiers trouvés chez *Laporte*.

18 s. Tribunal criminel extraordinaire pour les crimes du 10 août, établi. — Lettre de *Dumouriez*, du 14 août. — On annonce l'arrestation des commissaires envoyés à Sedan. — *Lafayette* est suspendu du commandement, et remplacé par *Dumouriez*.

19 d. D. d'accusation contre *Lafayette*. — Adresse aux quatre-vingt-trois départemens, en envoyant les papiers trouvés chez *Laporte*, etc. — D. qui règle le mode de procéder devant le tribunal criminel extraordinaire.

— D. sur la nouvelle organisation de la garde nationale de Paris.

20 l. *Lafayette* et son état-major quittent la France. — D. sur le renvoi des régimens suisses.

21 m. *Delacroix*, vingt-quatrième president. — *Danglemont* exécuté. — *Montabray* et autres arrêtés. — La somme allouée au roi est versée dans les mains de *Pétion*, qui la remettra aux commissaires de la commune près le roi. — *Montmorin*, mandé à la barre, se défend. — La commune met, de sa propre autorité, les scellés sur la caisse de l'extraordinaire. — L'assemblée nationale les fait lever. — Arrêté de la commune pour démolir la porte Saint-Denis, etc.

22 me. *Montmorin* mis en état d'arrestation. — *A. Dillon* envoie une lettre de justification. — Débat sur les monumens des arts à conserver. — La commune suspend le département.

23 j. *Lebrun* annonce *l'éloignement momentané* de l'ambassadeur anglais, et les *dispositions neutres* de cette puissance. — *Luckner* est remplacé par *Kellermann*. — *Dillon* est destitué. — Prise de Longwy.

24 v. *Laporte* exécuté. — D. pour l'enregistremen

Lettre de *Roland*, ministre de l'intérieur, contre les anarchistes.

4 m. Serment et adresse au peuple, portant haine aux rois et à la royauté. — *Sicard*, sauvé par *Monot*, se présente à la barre.

5 me. *Hérault-Séchelles*, vingt-cinquième président.

6 j. Siége de Thionville. — Le camp de Maulde est levé. — D. d'accusation contre les administrateurs du département de la Meuse. — Les massacres finissent.

7 v. On déterre les cercueils de plomb pour en faire des balles. — D. qui le défend. — Empressement pour s'enrôler.

8 s. D. pour l'anéantissement des originaux des deux pétitions des huit mille et vingt mille, et des listes de signataires.

9 d. Les prisonniers d'Orléans sont massacrés à Versailles.

12 me. D. contre les parens des émigrés. — Honneurs du Panthéon accordés à *Beaurepaire*.

13 j. *Roland* dénonce des commissaires de la commune de Paris, qui recherchent dans les appartemens des personnes suspectes et en enlèvent des effets précieux. — Articles sur le divorce décrétés.

14 v. L'armée française s'est retirée à Châlons.

15 s. *Lebrun* annonce les intentions hostiles de

l'empereur, le départ du ministre français de Ratisbonne, et propose la guerre contre le roi de Sardaigne. — *Orléans* obtient la permission de s'appeler *Égalité*. — D. qui punit de mort quiconque porterait une écharpe sans en avoir le droit.

16 d. *Cambon*, vingt sixième président. — *Roland* dénonce de nombreuses arrestations arbitraires et illégales.

17 l. D. qui rend la commune responsable de la sûreté des prisonniers. — La commune, mandée à la barre, cherche à se justifier. Vol du Garde-meuble.

19me. Adresse au peuple, relative à un bruit qu'on voulait égorger certains députés. — D. qui supprime l'ordre de Malte en France.

20 j. Victoire de Valmy, remportée par *Kellermann*. — D. d'honneur pour *Félix Wimpfen*. — D. pour la sûreté publique de Paris. — D. sur le divorce terminé.

21 v. La convention nationale annonce qu'elle est constituée. — L'assemblée nationale déclare que sa session est terminée, et va au-devant de la convention nationale.

ÉPOQUE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Depuis le 1.er octobre 1791 jusqu'au 21 septembre 1792.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

L'histoire de l'assemblée législative n'est en quelque sorte que celle du 10 août préparé pendant dix mois.

Neuf années se sont à peine écoulées depuis cette époque, et la plupart des hommes qui y ont attaché leurs noms ne sont plus. Les vainqueurs furent impitoyables envers les vaincus; ils le furent également envers eux-mêmes dans leurs épouvantables divisions. Plusieurs d'entre eux ont laissé une mémoire regrettée des partis ou des factions qui se sont formés sous leur con-

duite. Quelques-uns ont inspiré un intérêt plus général par des talens qui s'annoncèrent avec éclat, mais dont une mort prématurée ne permit pas le développement, et par des vertus qui ne trouvèrent pas une direction assez sûre dans des temps de discorde. Il serait cruel de rendre leur mémoire responsable de tous les fléaux qui vinrent à la suite de leur entreprise. Il serait lâche, et d'ailleurs inutile, de dissimuler le vice d'un grand nombre de moyens qu'ils employèrent. Quant aux actions qui eurent tous les caractères et les plus affreux résultats du crime, il n'est permis, dans aucun temps, de chercher à en adoucir l'horreur.

Nulle conspiration n'offre moins d'obscurité et n'est plus facile à écrire que celle qui renversa Louis XVI, non pas du trône de ses pères (l'assemblée constituante l'avait abattu), mais du trône constitutionnel où elle venait de l'asseoir avec si peu de précautions.

Cette conspiration fut faite à haute voix, sans cesse annoncée par ses auteurs, et tous les jours essayée. Jamais orage ne fut pressenti plus long-temps d'avance, et ne fut jugé plus inévitable par ceux qu'il devait envelopper. Le détail des intrigues secrètes entre les conjurés explique pourquoi la grande catastrophe tarda à éclater, et pourquoi elle éclata d'une ma-

nière si désordonnée et si terrible.

J'ai à retracer la dernière et cruelle année d'un règne commencé sous de fortunés auspices. Je rappellerai les fautes de Louis, de sa cour et de ses conseils; je laisserai les faits le justifier de plusieurs crimes imaginaires; je ne chercherai ni à exalter ni à affaiblir la pitié qu'on doit à des malheurs sans mesure. Quels que soient les jugemens contraires qui se prononcent sur la conduite et le caractère de Louis, je ne répéterai ceux d'aucune faction. Je ne crois pas qu'on ait le droit de dégrader la bonté et les vertus paisibles, lors même qu'elles se rencontrent dans un caractère privé de toute fermeté.

La vérité veut qu'on rapporte à l'assemblée législative les principes de la jurisprudence révolutionnaire qui pendant tant d'années nous a opprimés, que nous avons vus s'élever au-dessus de plusieurs constitutions et leur survivre. Il importe de tracer avec précision et avec rapidité l'origine et les premiers prétextes de ces lois ennemies de la propriété, et fléaux de la liberté civile.

Enfin le sujet le plus vaste et le plus important vient s'offrir comme en épisode dans cette histoire, je veux parler de la guerre; son origine appartient encore à cette époque.

Des objets si graves, que l'ordre

des faits ne permet pas de traiter séparément, offrent des tableaux variés et contrastans, dont il est difficile de composer un seul tableau. Pour éviter des digressions continuelles, je vais décrire la situation politique de la France à l'époque où l'assemblée constituante abdiqua le droit de conduire la révolution qu'elle avait commencée.

La constitution qu'elle avait créée avec tant de fatigues et d'une manière si peu digne d'elle eut le sort qu'éprouvèrent souvent les testamens des rois absolus de leur vivant, impunément bravés après leur mort. L'assemblée constituante avait senti, mais trop tard, et d'une manière trop imparfaite, les dé-

fectuosités de son ouvrage. La liberté n'y était point assurée, puisque l'autorité y était mal assise. Elle avait dépouillé le trône de toute splendeur, de toute dignité, de tout ce qui agit sur l'imagination des peuples. Le roi qu'elle venait d'y replacer sortait d'une captivité honteuse. Toutes les parties de l'autorité publique étaient désunies, indépendantes par le fait, et pouvaient rompre à volonté les liens imaginaires qui les subordonnaient l'une à l'autre. L'assemblée avait détaché du pouvoir exécutif je ne sais quel pouvoir d'administration qu'elle plaçait, ou plutôt qu'elle laissait s'égarer dans un grand nombre de départemens, dans une foule de dis-

tricts, dans des milliers de municipalités. Elle mettait partout des rivalités, nulle part des arbitres. Elle n'avait rendu à la propriété, cette première sauvegarde des gouvernemens représentatifs, qu'un hommage timide et illusoire. Elle n'avait pas su trouver une digue pour contenir ses ardens successeurs; elle n'opposait à leurs passions que la constitution même, c'est-à-dire quelques pages insignifiantes, vainement consacrées par les sermens d'un peuple irreligieux et frivole. Elle avait maladroitement mélangé les divers élémens des gouvernemens mixtes en prodiguant à l'excès les formes démocratiques. Tout était souveraineté, tout était com-

bat. L'expérience des dissensions et du tumulte qu'elle avait éprouvés dans une seule chambre n'avait pas été suffisante pour l'avertir de diviser le pouvoir législatif. Elle ne laissait au roi, pour y participer, qu'un *veto* limité dans son institution, funeste dans son exercice. Il n'avait pas assez d'emplois à sa nomination pour attirer vers lui les hommes ambitieux ; seulement il pouvait acheter quelques âmes vénales avec une liste civile, seul objet où l'assemblée constituante eût montré envers lui quelque libéralité ; et ce don lui fut encore fatal ; car la liste civile devint une source de diffamation pour les défenseurs les plus désintéréssés du trône constitution-

nel. La royauté ne reparaissait donc que pour être avilie et odieuse.

Voilà quel était l'ouvrage, longtemps élaboré et vanté, d'une assemblée à jamais célèbre par le concours de talens, et même de vertus, qui s'y distinguèrent et qui s'y combattirent. Elle prouva qu'en politique le talent est imparfait, s'il ne va pas au-devant de l'expérience, et funeste, s'il la dédaigne.

L'assemblée constituante était fatiguée de la révolution. La sagesse lui était arrivée comme elle arrive aux vieillards au moment où l'énergie leur manque. Elle eut une idée tardive, mais qui pouvait encore être salutaire; c'était celle

de reviser la constitution. Il fallait braver les opinions populaires, modifier l'excès de ses principes; elle trembla à l'aspect des idoles créées par ses mains. Elle en fit assez pour allumer une opposition violente, et trop peu pour la dompter. Le *côté droit* ou le parti qu'on nommait alors aristocratique, s'était agité avec toute l'imprévoyance qui le caractérisait pour faire décréter la dissolution de l'assemblée et la non-réélection de ses membres. Opprimé et vindicatif, ce parti se réjouissait du prochain abaissement de ceux qu'il regardait comme les uniques auteurs de ses maux. D'ailleurs, il envisageait un accroissement d'anarchie comme un appui

nécessaire à ses espérances. Ceux qui songeaient à attaquer la France au-dehors voulaient qu'elle fût troublée au-dedans pour diviser ses forces, et pour rallier de nouveaux mécontens à ceux qui chaque jour venaient se joindre à eux.

Les orateurs de l'assemblée constituante s'alarmaient presque tous d'un départ si précipité. Ils essayèrent plus d'une fois de la faire revenir sur une résolution dont ils calculaient les suites funestes. Ils étaient repoussés avec animosité. La ligue de la médiocrité envieuse s'était formée contre eux. On ne parlait plus que du désir de revoir ses foyers ; on ne songeait plus à en assurer la paix. Vous eussiez dit

une armée révoltée contre ses chefs au sein même de la victoire, et préférant un retour honteux et plein de dangers à une poursuite glorieuse et désormais facile. Un homme, toujours méprisé de l'assemblée constituante, eut de l'influence sur cette fatale résolution ; c'était Robespierre. La destinée, qui voulut se servir de ce rhéteur médiocre pour nous donner le joug le plus atroce et le plus humiliant, venait de le placer dans une position où il commençait à attirer les regards. Chef d'une minorité composée d'abord seulement de sept membres de l'assemblée constituante, il s'était opposé à ce qu'on rendît au roi fugitif sa couronne.

Après la sanglante issue de la fameuse pétition du Champ-de-Mars, il s'était caché quelques jours ; il avait reparu avec timidité : il reprit bientôt assez d'ascendant pour contrarier toute l'entreprise de la revision. En pressant la dissolution de l'assemblée, il vengeait sa vanité long-temps humiliée ; il ajoutait à la réputation de son désintéressement, la seule par laquelle il pût se faire valoir. Il voyait naître cette anarchie dans laquelle dominent les plus vils perturbateurs. Entraînée moins encore par de telles suggestions que par quelques sentimens jaloux, l'assemblée abandonna aux chances les plus périlleuses, et sa constitution, et le

monarque, qu'elle eût pu soutenir encore par une tutelle vigoureuse et respectée.

L'acceptation de la constitution avait été proposée à un roi prisonnier. On avait ouvert son palais quelques jours auparavant, afin qu'il parût un peu plus libre. On chercha tous les moyens de solenniser cette réconciliation qu'il faisait avec le peuple. Il y mit la sensibilité qui était dans son cœur, et plus de dignité que son caractère n'en montrait ordinairement. Thouret, qui présidait alors l'assemblée constituante, lui remit, presqu'à genoux, un sceptre brisé, sans force et sans éclat. On donna le signal à la joie publique, et les âmes honnêtes

tâchaient de retrouver celle qui depuis quelque temps leur était étrangère. Mais la raison offrait à chacun de sinistres pressentimens. Les fêtes furent somptueuses et lugubres. Le peuple était morne et défiant ; le roi semblait interroger avec mélancolie tous les regards ; on avait peine à étouffer les murmures qui étaient toujours prêts à éclater à l'aspect de la reine. Elle semblait chercher une protection dans son fils. Cette famille malheureuse cessa bientôt de s'offrir à la pitié des Parisiens, dont elle avait perdu l'amour. La cour redevint sombre et silencieuse, asile des soupçons, des terreurs et des timides intrigues, qui furent prises pour des complots.

Une amnistie avait été publiée pour tous les faits révolutionnaires. L'on avait révoqué quelques dispositions de rigueur contre les émigrans. La gêne des passe-ports était abolie. L'assemblée poussa la confiance jusqu'à penser que les ennemis les plus invétérés de la révolution suivraient le vœu du monarque, reviendraient autour de lui pour assurer son existence, et prendraient part au pacte nouveau qui leur promettait paix et protection. Mais il n'en arriva pas ainsi. La liberté de sortir de France parut à des hommes aveuglés par la haine la liberté de sortir d'une prison. Les frères du roi se servirent des antiques formules de la

monarchie pour convoquer autour d'eux l'arrière - ban de la noblesse. Ils protestèrent que le roi était enchaîné par une autorité usurpatrice, qu'au fond du cœur il détestait; qu'eux seuls étaient les interprètes de ses vœux, et pouvaient tracer à la fidèle noblesse la route qu'elle avait à suivre. Ils menaçaient de l'infamie quiconque hésiterait à venir les rejoindre. Ils présentaient la certitude d'un retour triomphant et prochain, tous les rois de l'Europe déjà ligués contre un système impie et anarchique, des armées s'avançant vers les frontières de la France, qui réclamaient une avant - garde de Français dignes de leurs aïeux. Le

ressentiment et l'orgueil firent ajouter foi à ces promesses. Toutes les routes étaient couvertes de présomptueux fugitifs qui les remplissaient de leurs menaces. On courait à Coblentz comme à la nouvelle capitale. On quittait les plaisirs de Paris comme pour aller chercher d'autres plaisirs. Les descendans des croisés, plus inconsidérés encore que leurs ancêtres, abandonnaient sans précaution leurs vastes domaines, et n'emportaient avec eux qu'une épée qui devait être inutile ou funeste. Il y avait bien une sorte de fanatisme chevaleresque chez quelques individus; mais ce qui précipitait au-dehors la plupart de ces insensés, c'était

la mode. Ceux qui avaient des noms illustrés craignaient d'y imprimer une tache en refusant de porter les armes contre leur patrie. Ceux qui avaient des noms plus obscurs, des titres plus modernes, bénissaient l'occasion qui leur était offerte d'en rehausser l'éclat. Mille aventuriers les suivaient et les excitaient. Cependant un grand nombre de vieillards, d'hommes paisibles, quittaient en soupirant leur terre natale, abandonnaient ou entraînaient avec eux leur malheureuse famille. Ils n'osaient interpréter ce qu'on appelait les lois de l'honneur au moment où elles leur imposaient les plus cruels sacrifices.

Tel était donc le premier gage

de la paix que l'assemblée constituante avait cru ramener en France. Nul mystère, nulle prudence ne dissimulait ces provocations à une guerre étrangère. Elles retentissaient dans tous les spectacles, dans tous les lieux publics ; et ce qu'il y eut de plus funeste, c'est qu'elles furent entendues même à la cour. La reine n'observait à cet égard qu'une circonspection froide, mal imitée encore par plusieurs personnes qui l'entouraient. Le roi montrait plus de douleur, mais une douleur inactive ; il n'opposa rien aux ordres impérieux que donnaient ses frères. Peut-être il craignit, en divulguant trop tôt l'étendue du mal, de provoquer

l'inquiétude qui commençait à renaître ; peut-être aussi son irrésolution naturelle lui montrait-elle quelque chance avantageuse dans la menace terrible qui allait être faite aux Français.

Ce vaste débordement d'émigrés n'empêchait pas qu'il ne restât en France un parti contre-révolutionnaire beaucoup plus considérable qu'il ne l'était aux premiers jours de la révolution. Comme il n'avait ni direction ni chef connu, il se mêla peu aux événemens mémorables de cette année. Mais il aigrissait contre lui le peuple par des sarcasmes répandus sur tout ce que le peuple aimait encore. Quelques royalistes moins exal-

tés demeurèrent convaincus que leur poste ne pouvait être ailleurs qu'auprès du roi. Parmi eux étaient plusieurs hommes recommandables par d'antiques services et par des vertus qui avaient fait l'ornement d'un temps plus heureux. Ils reparaissaient quelquefois dans une cour morne et attristée. On les vit dans des occasions périlleuses. La destinée de plusieurs fut de suivre ou de précéder Louis à l'échafaud.

Outre ce parti, désigné sous le nom d'*aristocrates*, trois autres partis s'agitaient, se combattaient, et chacun d'eux avait encore dans son sein d'autres subdivisions. L'assemblée législative était formée de

ces divers élémens que nous allons parcourir.

L'époque où elle avait été élue contribua beaucoup à donner à l'assemblée constituante des successeurs dangereux. En effet, les assemblées primaires avaient été convoquées peu après la fuite du roi, quand les esprits fermentaient de soupçons et de ressentimens. Les vœux publics allèrent chercher les hommes passionnés. Les corps électoraux ne se réunirent, il est vrai, qu'après que l'assemblée constituante crut avoir dissipé par la force et la sagesse le nouvel orage qui s'était élevé; mais l'esprit qui l'animait n'était

pas celui de plusieurs des corps électoraux. Les uns nommèrent pour détruire, les autres pour conserver. La majorité se trouva composée d'hommes de bien qui voulaient faire avec franchise l'essai de la constitution nouvelle.

Voici quelle était la position des hommes du parti constitutionnel. Ils défendaient les ministres, et souvent ils n'avaient pour plusieurs d'entre eux ni affection ni confiance; ils défendaient le roi et la cour, et ils trouvaient le roi trop inactif. La cour leur était beaucoup plus suspecte; ils n'en recherchaient point la faveur, ils en recevaient quelquefois des mépris. Ils défendaient la constitution, et

l'expérience de chaque jour leur en faisait sentir les défauts; ils défendaient enfin ce qu'il y avait de plus raisonnable dans la déclaration des droits de l'homme contre ceux qui l'invoquaient avec fanatisme, et lui donnaient un sens vague et délirant. Mais ce qui rompit le plus souvent leur ligue, ce fut la peur. Ils avaient une foule de partisans secrets qui craignaient de se montrer dans leurs rangs, que le tumulte déconcertait, qui avaient sans cesse la crainte de placer leurs noms sur des listes de proscrits, et qui cessaient de voter en hommes sincères, parce qu'ils ne pouvaient agir en hommes courageux.

Les adversaires qui s'élevaient contre eux n'étaient pas à dédaigner. Au premier bruit de la fuite du roi, le cri de *république* avait retenti d'un bout de la France à l'autre. Quand on apprit que le roi était ramené en captif, on eut de la peine à étouffer ce cri. Parmi les patriotes même, qui témoignaient de l'éloignement pour le délire démagogique et les fureurs populaires, il s'éleva une division. Quelques-uns s'obstinèrent à penser que la république était bonne à établir dans ce moment sur les débris d'un trône abandonné, d'un trône auquel, suivant leur opinion, nul effort humain ne pouvait rendre de la gloire ni de la solidité.

La force déployée au Champ-de-Mars ne produisit parmi les républicains qu'une terreur de quelques jours. Elle fit naître dans leurs cœurs le désir de la vengeance; ils approchaient du moment de l'exercer. Les deux premiers promoteurs de la république, furent Condorcet et Brissot. Le premier exerçait depuis quelques années une sorte de suprématie au milieu des philosophes. Il était le conservateur de leur doctrine; la nature de ses talens n'eût pas suffi pour qu'il en fût un des premiers propagateurs. Il s'était consacré à cultiver les sciences, dont il désirait appliquer les résultats au bien de la société, et à culti-

ver de vieilles et respectables amitiés. Ses nouvelles opinions lui firent abandonner ces premières sources de son bonheur et de sa réputation. S'il donnait de la considération au parti dans lequel il entrait, ce fut aux dépens de la sienne. Ses mœurs étaient douces, mais il était capable d'un ressentiment obstiné. On l'avait appelé *un volcan couvert de neige*. Je ne sais s'il dirigea beaucoup les intrigues secrètes de son parti, mais il le servit d'une manière très-active par des écrits polémiques, où le sarcasme était lancé avec plus de violence qu'il ne convient à un philosophe.

Brissot n'avait pas, comme ce

dernier, un nom considéré dans l'Europe, ni les mêmes titres pour les mériter. Sa vie, assez errante, avait fourni à ses détracteurs une occasion de le charger de mille inculpations. Avec un travail infatigable, il avait fait, particulièrement sur la politique, une multitude d'écrits peu distingués. Il saisit avidement l'occasion de sortir d'un rôle obscur. Il avait plutôt de la finesse dans les vues que de la grâce dans l'expression. Son âme avait aussi plus de chaleur qu'elle n'en exhalait. Il voulait fortement la république; il la voulait avec la plus douce des révolutions; il y fut conduit par la plus sanglante.

Condorcet et Brissot entraient à l'assemblée législative. Ils trouvèrent dans quelques-uns de leurs collègues des hommes plus propres qu'eux-mêmes à l'accomplissement de leurs desseins. Je veux parler des députés de la Gironde, et particulièrement de Vergniaud, Guadet et Gensonné. Sans doute, en observant la marche rapide et les succès continuels des orateurs de l'assemblée constituante, ils s'étaient souvent dit avec amertume : *On ne nous laissera rien à faire.* Mais quand ils virent qu'on avait manqué l'occasion d'établir la république, ils crurent avoir une tâche digne d'eux. Gensonné était le moins brillant des trois; il avait un penchant à la ré-

flexion qu'il associait aux ressources de l'intrigue. Son ton, son style et ses manières offraient la perfection de ce genre froid et didactique qui sert souvent dans les assemblées à donner aux propositions les plus hardies l'apparence de la sagesse. Du reste, habile en expédiens, opiniâtre, et ne montrant jamais au milieu des chocs les plus violens que l'ébranlement arrivât jusqu'à son âme. Avec plus de feu, plus de souplesse, et doué éminemment de l'esprit d'à-propos, Guadet secondait encore mieux les espérances d'un parti révolutionnaire. Il n'était jamais plus redoutable à ses adversaires que quand il sortait de la question proposée. Il connaissait

l'art de faire des appels aux passions secrètes d'une assemblée. Les sarcasmes amers et les apostrophes violentes étaient ses armes favorites. Il portait tant d'adresse dans la discussion, qu'on pouvait l'accuser de perfidie. Vergniaud était l'orgueil de cette députation célèbre. Il avait toutes les qualités de l'orateur sans aucune de celles qui font l'homme d'état. Son caractère était passionné par momens, mais penchait naturellement vers l'indolence. Chef d'un parti populaire, il ne prostituait point la dignité de sa mission à la faveur de ce parti. Il entraînait des âmes grossières par un charme ordinairement peu senti d'elles.

Autour de ces hommes se grou-

pèrent, dans l'assemblée législative, leurs collègues du département de la Gironde, presque tous distingués par de l'habileté et de l'ardeur, et tous ceux qui, par rigidité de principes, ou par les calculs de leur ambition, croyaient devoir être ennemis de la cour. Leurs fautes vinrent, et de trop d'opiniâtreté à suivre leur première pensée, et de trop d'imprévoyance à se rendre maîtres des événemens qu'ils suscitèrent, et ne purent bientôt plus diriger.

On vit se présenter à la société des jacobins un grand nombre des nouveaux députés. Le parti de la Gironde venait comme pour saisir cette importante domination; Ro-

bespierre l'obtint. Son hypocrisie avait été si profonde, que plusieurs de ses ennemis le regardaient alors comme un fou vertueux. La nature l'avait disgrâcié, même pour le rôle de tribun. Il était sans grâce, sans aménité, d'une figure commune et sinistre. Avec une déclamation monotone, une élocution verbeuse et traînante, il voulait jouer l'enthousiasme, et n'inspirait jamais que l'ennui. Lorsqu'il était atroce, et il le fut toujours plus ou moins dans chacun des discours qu'il prononça, ce n'était point l'horreur, c'était la fatigue qu'il faisait éprouver. En croissant en puissance, il fit quelques progrès en talens; son

âme avait une étendue de force extraordinaire pour haïr et pour dissimuler.

Robespierre frémit à l'aspect des rivaux qui se présentaient comme les ennemis de la royauté, et qui allaient le replacer dans un rôle secondaire. Il s'attacha à détruire par des soupçons et des calomnies leur popularité nouvelle. Il s'opposa à la plupart de leurs vues. S'il les secondait quelquefois, c'était pour leur ravir tout le prix de leurs efforts. Il affectait un chagrin concentré ; il voyait des perfidies dans la cour et dans ceux qui, suivant lui, feignaient seulement de l'attaquer. La vérité est que les passions jalouses

de ce démagogue retardèrent la révolution nouvelle, et contribuèrent beaucoup à ses suites atroces.

A cette époque, il paraissait fortement uni avec Danton, homme éminemment doué de tous les genres de talens qui n'ont de valeur que par le crime et au milieu des désastres publics. Violent et artificieux, trompant tous ses ennemis, trompé par ceux qu'il regardait comme ses amis les plus dévoués, il conservait encore quelques mouvemens de sensibilité, même au milieu d'une cruauté réfléchie. Personne n'eut autant que lui d'invention et de fécondité de moyens dans tout ce qui tendait à détruire. Dans des jours où la révolution était en-

core environnée des illusions de la philanthropie, Danton concevait, préparait, annonçait déjà ce système révolutionnaire que nous avons vu s'établir, et dont toutes les bases lui appartiennent. Il avait même, au milieu des jacobins, une légion qui lui était particulièrement dévouée, celle des *Cordeliers*. On ne pouvait ni l'entendre, ni le voir sans frémir. Un maintien terrible et une voix rugissante appuyaient son éloquence sauvage et gigantesque. Danton était cupide et vénal. Les factions les plus opposées cherchèrent à s'en emparer. A l'époque dont je parle, la cour l'acheta; il se servit des présens de la cour pour la perdre. Il fut toujours subjugué

par Robespierre ; et dès-lors il n'était que son second. Il servait en même temps la faction d'Orléans.

Ce serait entrer dans une digression longue et peu utile que de discuter ici l'influence, tant exagérée et tant contestée, de la faction d'Orléans sur la révolution. Dans un moment où la destinée seule tint souvent la place des hommes, il est absurde d'attacher tous les faits à un homme timide et méprisé, qui assembla tous les vices sans savoir seulement s'élever jusqu'à l'ambition. Après le 6 octobre, quelques menaces suffirent pour qu'il s'imposât un exil honteux. A son retour, une nouvelle flétrissure l'attendait. Il songeait maintenant plutôt à se

Deux grands emplois étaient connus dans la capitale depuis le 14 juillet. L'un était celui de maire de Paris, l'autre celui de commandant de la garde nationale. Bailly avait orné la première de ces magistratures de toute la considération attachée à son nom et à ses vertus. Cependant ce philosophe bienveillant et modeste eût peut-être paru un magistrat faible ou peu habile, s'il n'avait eu Lafayette pour le seconder. Ce dernier était parvenu à régulariser la masse incommode et dangereuse de la garde nationale : ou, pour mieux dire, il avait substitué à son action celle de quelques compagnies d'élite, intéressées à la liberté par les passions

naturelles de leur âge, intéressées à l'ordre par leur naissance ou leur fortune. Avec leur secours, il avait assoupi plutôt que calmé le feu révolutionnaire. Il avait souvent contenu, repoussé même les fureurs du peuple, sans perdre tout-à-fait sa faveur. Lafayette et Bailly sortaient de leurs fonctions; et, ce qui n'était pas moins funeste que leur retraite, la place de commandant de la garde nationale était divisée entre six chefs de bataillon qui devaient l'exercer tour à tour. Lafayette avait provoqué cette imprudente décision, tant il y avait alors de penchant à s'alarmer pour la liberté publique! tant était aveugle cet esprit de désintéressement patriotique dont le vertige ré-

fanatiques. Ils donnaient l'impulsion à d'autres sociétés composées de ces légions d'hommes et de femmes révolutionnaires qui peuplaient leurs tribunes, celles de l'assemblée législative, et formaient des groupes dans tous les lieux publics. Ils entretenaient dans les faubourgs des instigateurs connus, qui possédaient l'art d'émouvoir et d'entraîner le peuple. Ils avaient à leurs ordres des journaux, des pamphlets, des placards, qui produisaient sur la *plèbe* agitée le même effet que les liqueurs fortes sur les sauvages. Nulle loi, nulle action de police ne limitait ce droit affreux de corrompre la morale d'un peuple, et de l'exciter toujours au pillage, au soulèvement.

gnait aux derniers jours de l'assemblée constituante! En perdant son chef, la garde nationale, ou plutôt les compagnies qui la représentaient, perdirent leur force et leur zèle. On ne les vit plus se dévouer à des soins pénibles et journaliers. Dans les momens de crise elles accouraient encore quelquefois; mais l'ennui et le dégoût les avaient dispersées avant que les différentes autorités eussent décidé entre elles à qui leur donnerait des ordres.

L'élection du nouveau maire de Paris offrait aux hommes de paix un moyen de confier encore la sûreté de cette capitale aux soins de Lafayette. Ceux qui désiraient une révolution nouvelle proposèrent Pé-

tion; il fut préféré (*a*), et le lendemain on entendit éclater en regrets la foule de ceux qui avaient dédaigné où qui avaient craint d'aller donner leurs suffrages. Quels efforts pouvait-on attendre désormais, pour la conservation du trône, d'hommes qui s'étaient refusés à la démarche la plus simple pour la conservation de leurs foyers ? Pétion était regardé par les deux partis comme un honnête homme. Il s'était déclaré à l'assemblée constituante l'adversaire du trône. Il avait de la sympathie, par le caractère et par les principes, avec le parti de la Gironde. Il se conduisit comme un faible conspirateur et comme un mauvais magistrat.

Par une contradiction digne de ce temps, la commune de Paris, qu'il devait présider, fut composée d'hommes plus attachés que lui à la constitution. Le département avait pour chef plusieurs hommes recommandables. Les limites de ces autorités étaient mal tracées, l'action de la police restait suspendue entre elles.

En parcourant la France, on ne trouvait rien qui ne détruisît les espérances de paix. Les haines allumées par la révolution avaient pris dans le Midi un caractère sombre et implacable. Des intrigues opiniâtres, et quelquefois même d'audacieuses provocations de la part des contre-révolutionnaires, avaient ap-

pelé d'atroces vengeances. L'assemblée constituante avait réprimé les unes sans pouvoir également contenir les autres. D'affreux souvenirs s'étaient réveillés entre les catholiques et les protestans, et alimentaient des fureurs nouvelles. Les protestans étaient presque tous partisans de la révolution. Plusieurs aspiraient à la république. Leurs ancêtres, au temps même de Coligny, exprimèrent souvent ce vœu. Comme ils comptaient parmi eux beaucoup d'hommes industrieux et opulens, ils ne provoquaient point les désordres; mais, rangés dans le parti populaire, ils ne pouvaient pas toujours en arrêter les excès. L'esprit républicain dominait à Mar-

seille. On n'y parlait que du bonheur et de la gloire des antiques Phocéens, ses fondateurs. Cette ville était d'ailleurs jalouse d'enlever à Paris la gloire de conduire par ses mouvemens la révolution. Nîmes, Montpellier, moins agitées, étaient à peu près dans le sentiment de Marseille. Bordeaux était fière des députés qu'elle avait envoyés à l'assemblée législative; elle connaissait leurs intentions, et les secondait de ses vœux. Lyon, moins amie de la révolution, ne lui opposait cependant pas une résistance ouverte. Elle paraissait portée à se reposer dans l'ordre constitutionnel. Arles était en proie à une affreuse anarchie. Avignon répandait autour d'elle la

contagion de ses fureurs et de ses crimes.

Les symptômes étaient moins alarmans au nord et à l'est de la France. L'ardeur révolutionnaire y était concentrée dans les clubs, et ne trouvait pas encore son explosion. Il y avait dans les villes moins de modération que d'inertie. La lassitude était extrême dans les campagnes. Les paysans montraient peu de reconnaissance pour les bienfaits de la révolution, dont eux seuls commençaient à jouir. Ils avaient formé contre les assignats une sorte de ligue qui donnait une progression rapide au discrédit de ce papier-monnaie. Mais ce qui avait le plus contribué à refroidir leur zèle pour

la révolution, c'était ce malheureux schisme donné à la France par l'assemblée constituante. Des prêtres rentrés tout à coup dans la pauvreté, et l'offrant comme le prix de leur fidélité à la discipline de l'Église, acquéraient sur l'esprit du peuple une influence redoutable. Inspirés ou par le ressentiment de leurs intérêts blessés, ou par le zèle de la foi, ils agitèrent particulièrement les campagnes les plus éloignées des communications avec les villes. La Bretagne, qui s'était livrée aux plus grands excès contre les nobles, commençait à embrasser la cause des prêtres. Le département de la Vendée nourrissait déjà le germe de

cette guerre civile qui fit la longue désolation de la France.

Pour achever le tableau de la situation intérieure du royaume après l'assemblée constituante, il faudrait rassembler encore beaucoup d'autres symptômes d'anarchie, car elle était répandue dans toutes les parties du corps politique. L'insubordination faisait des progrès dans les troupes de ligne. La désertion des officiers, à peu près générale, indignait les soldats, et leur faisait perdre toute discipline. Les impôts, établis avec sagesse et modération par l'assemblée constituante, ne se percevaient que sur les grands propriétaires. On vivait

d'assignats, on dévorait cette ressource avec imprévoyance. Les biens du clergé se vendaient peu avantageusement. Trop occupée de soins révolutionnaires, l'assemblée législative ne parlait des finances que pour en dévoiler, et non pour en réparer le désordre. La circulation des subsistances dans l'intérieur éprouvait les plus grands embarras. A chaque instant de nouvelles émeutes presque toujours accompagnées de meurtre et de pillage. On éprouvait la terreur de famine, que suit de près la famine elle-même.

Les villes maritimes souffraient beaucoup des troubles qui avaient déjà éclaté dans les colonies, et

qui faisaient pressentir à chacune son embrasement total. La tranquillité de ces villes était menacée par leur population, qu'elles ne pouvaient ni occuper ni nourrir. Entouré de tant de fléaux, Paris laissait le soin de calmer ou d'exciter les troubles à son assemblée, à ses clubs, à leurs légions révolutionnaires. On se livrait aux plaisirs comme si c'était la dernière fois qu'on eût à les goûter. L'histoire de cette année montre plus encore qu'aucune autre de la révolution combien une longue mollesse et quelques principes favorables à l'égoïsme avaient flétri les âmes.

Voyons la situation de la France au-dehors. L'assemblée constituante

avait épouvanté tous les rois de l'Europe, et les avait tenus dans le silence. Ils cherchaient cependant à rapprocher leurs intérêts en se communiquant leurs alarmes. Quelques-uns des premiers émigrés, célèbres par le rôle ou par le rang qu'ils avaient eu en France, animaient leur passion, et travaillaient à la porter jusqu'à l'audace. Mais l'Angleterre, qui devait donner l'impulsion aux puissances continentales, ne montrait encore qu'une opposition timide au système français. M. Pitt n'avait paru d'abord qu'un froid contempteur de nos mouvemens révolutionnaires; mais il s'apercevait que nos principes acquéraient chaque jour dans son pays

beaucoup de prosélytes ardens, et quelques-uns de recommandables. S'il voila ses démarches, il fut loin d'être un témoin inactif de nos premiers troubles. Le terrible retour de Varennes engagea les rois, jusque-là irrésolus, à venger la majesté du trône. L'Angleterre négociait depuis long-temps avec mystère, mais avec activité, une alliance entre l'Autriche et la Prusse. L'excès de la terreur, ou celui de l'ambition, pouvaient seuls rapprocher ces deux puissances divisées par tant d'intérêts et tant de souvenirs.

Des conférences se tinrent à la Haye, à Pilnitz (*b*). La convention qui fut conclue dans cette dernière

ville entre l'Autriche et la Prusse excita la plus vive surprise. Elle était un avertissement de la ligue qui se formait contre la France. Ce qui fut connu des articles de cette convention jetait encore moins d'alarme que ce qui en était soupçonné. On y voyait d'abord une garantie réciproque que se donnaient les deux monarques contre l'invasion des principes révolutionnaires et les entreprises directes des Français. Le roi de France était placé sous la protection des alliés; la guerre devait éclater sur-le-champ, si la couronne ne lui était pas rendue. Voilà ce que publiaient les puissances elles-mêmes; on ne doutait pas que toutes celles du

Nord, le roi d'Espagne et le roi de Sardaigne, ne dussent bientôt accéder à cette coalition. On voyait l'Angleterre la conduire, sans l'avouer encore. On parlait, non pas avec précision, mais avec assez de vraisemblance, du partage réglé entre l'empereur et le roi de Prusse de quelques-unes de nos provinces. Tout faisait craindre que cette ligue ne prît bientôt des caractères d'agression, quoiqu'elle n'eût présenté d'abord qu'un système de défensive ou d'intercession puissante en faveur de Louis. Les émigrés français pressaient vivement pour une invasion prochaine. Leurs intrigues, à la vérité, ne se dirigeaient pas sur un plan uniforme. Il y avait entre eux

beaucoup de divisions ; ils pensaient et agissaient d'après l'affection particulière que leur inspirait l'un ou l'autre des princes qui étaient à leur tête, et d'après le système du gouvernement qu'ils se proposaient de faire adopter à leur retour. M. de Calonne et M. de Breteuil conservaient sur ce nouveau théâtre leur ancienne inimitié : d'autres partis combattaient ceux de ces deux ex-ministres ; mais tous s'accordaient à garantir les rapides succès d'une invasion. Cependant les préparatifs des puissances ne répondaient point encore à l'impatience des émigrés. Elles portaient les premières vues de leur ambition sur la Pologne, qui avait osé faire une révolution

pour se soustraire à l'anarchie dont elle était la proie depuis tant de siècles. On voulait la punir d'avoir établi dans le Nord les principes de la révolution française.

L'Autriche, qui manque plutôt d'activité dans les commencemens d'une entreprise que de persévérance et d'habileté à la soutenir, paraissait assez portée à se contenir à l'égard de la France dans une situation défensive. Léopold régnait. On l'avait vu en Toscane rechercher la gloire d'une administration sage. Son caractère le portait à une surveillance louable dans son but, minutieuse dans ses règlemens, et qu'il ne pouvait exercer qu'au milieu de la paix; il avait d'ailleurs à ré-

parer les désordres occasionnés par le génie inquiet et turbulent de son frère. Nul prince n'était moins fait que lui pour être à la tête d'une croisade. Le roi de Prusse (Frédéric-Guillaume) avait moins d'intérêt, mais plus de penchant à s'emparer de ce rôle. Tous les genres d'exaltation agissaient sur lui. Il cherchait l'extraordinaire, le merveilleux, et montrait une singulière crédulité pour les plus extravagantes rêveries. Son âme avait de l'ardeur ; il était susceptible de l'enthousiasme militaire. Ce roi se fit, pendant quelque temps, chevalier. Une fatale expérience l'avertit ensuite de rentrer dans la politique du grand Frédéric.

Un autre monarque secondait plus puissamment la nouvelle ligue, qu'il ambitionnait de diriger ; c'était Gustave, roi de Suède. Il se croyait appelé à venger les rois humiliés, lui qui, si jeune, avait, par la plus habile et la plus prompte des révolutions, affranchi sa couronne des outrages d'une orgueilleuse aristocratie. Il était avide de gloire comme ceux de ses ancêtres qui en obtinrent le plus. Son activité était prodigieuse ; on lui accordait un esprit étendu et fécond en ressources ; il avait déjà signalé sa bravoure ; il était l'espoir et l'idole des émigrés.... Le crime d'Ankarstroem priva la coalition du seul roi qui eût pu donner de la franchise à

ses intentions et attacher quelque gloire à ses entreprises.

A n'en juger que d'après les promesses, les princes français n'avaient pas un protecteur plus passionné ni plus puissant que Catherine II. Nul souverain n'avait exprimé plus fortement qu'elle son horreur pour la révolution française, elle qui avait flatté par tant d'hommages et tant d'adulations cette philosophie française, dont la révolution était présentée comme l'ouvrage. Séduits par ses promesses et par quelques libéralités, les royalistes français l'absolvaient de son crime. Elle trompait les royalistes, elle trompait toute la coalition. Une guerre difficile et lointaine n'offrait

à sa politique aucun dédommagement, et c'était par le dernier démembrement de la Pologne que devaient se terminer la gloire de son règne et la fastueuse annonce de ses grandes entreprises.

Tandis que les principaux empires du Nord conspiraient ou feignaient de conspirer le renversement de la révolution française, quelques faibles états seuls se déclaraient, par le fait, en hostilité. Sur les confins de France, l'électeur de Trèves, les évêques de Spire et de Strasbourg, laissaient se rassembler en armes les émigrés. Leurs légions se grossissaient. On ne pouvait croire que de tels mouvemens se fissent sans l'aveu du chef suprême de

l'Empire, qui pourtant gardait obstinément le silence.

A l'approche d'un tel orage, la France, loin de voir venir vers elle un seul allié, ne trouvait pas un seul état qui ne fût au moins son ennemi secret. Vainement l'assemblée constituante avait donné une nouvelle exécution, une nouvelle garantie au pacte de famille avec l'Espagne; il était difficile de s'aveugler sur les profonds ressentimens que devait conserver cette cour contre la révolution. L'humiliation de Louis devait peser à des Bourbons. Les émigrés, sûrs de trouver de la faveur en Espagne, s'y précipitaient en foule : tant de haine annonçait la guerre !

Le roi de Sardaigne avait le premier donné asile aux princes fugitifs; les liens du sang l'unissaient à leur querelle. Son accession à la ligue ne pouvait être regardée comme douteuse. On craignait beaucoup cette puissance, la seule de l'Italie qui eût une force militaire respectable.

La Hollande, rendue à son stathouder par les armes du roi de Prusse et par les secours de l'Angleterre, était devenue tributaire de cette dernière puissance, qui en disposait d'une manière presqu'aussi absolue que du Portugal. L'épouse du stathouder, femme active et ambitieuse, croyait qu'il était aussi facile de renverser la

révolution de France qu'il l'avait été de réprimer les troubles de Hollande. Ses intrigues enflammaient la Prusse et l'Angleterre.

La vieille alliance de la France avec la Suisse était beaucoup refroidie par l'esprit d'opposition que ses principaux gouvernemens montraient contre les principes de la révolution française. On devait peu compter sur ses secours; mais on avait alors au moins la certitude de sa neutralité. Celle de Venise tenait tellement à ses principes, à sa sagesse héréditaire, qu'on n'avait rien à craindre de ce côté. Le roi de Naples était animé des mêmes motifs de haine et des mêmes disposi-

tions que celui d'Espagne. Elles étaient encore fortifiées par les passions altières et vindicatives de la reine, qui ressentait tous les outrages qu'éprouvait sa sœur en France. Naples avait voulu se placer depuis peu dans le rang des puissances militaires et maritimes, et l'on ne pouvait pas tout-à-fait dédaigner cet ennemi joint à tant d'autres plus redoutables. La cour de Rome commençait à reprendre avec quelques succès l'usage de ces armes religieuses, jadis si redoutées. Le refus fait par la plus grande partie du clergé de France de prêter le serment demandé par l'assemblée constituante était l'hommage le

plus signalé qu'eût obtenu depuis deux siècles la métropole du catholicisme.

La masse énorme de tant d'ennemis, l'impossibilité de leur donner un mouvement prompt et uniforme, permettaient à la France de les attendre encore quelque temps, de les ralentir, de les diviser même par d'adroites négociations. L'assemblée constituante l'eût fait; la crainte d'une guerre si universelle et si terrible l'avait portée à sacrifier l'occasion offerte d'établir la république. L'assemblée législative suivit un système contraire. Pour marcher à la république, Brissot crut avoir besoin de la guerre; Brissot décida les destinées de l'Eu-

rope; la cour de France eût peut-être été impuissante à résister à ses efforts, quand même elle se fût opposée sincèrement à la guerre; mais son opposition fut suspecte; elle parut se complaire aux menaces que tant de puissans intercesseurs faisaient en son nom. Elle se conduisit avec tant de maladresse et si peu de dignité, que ceux qui parlaient de la venger oublièrent entièrement et ses intérêts et ses périls. Ainsi, du dehors et du dedans, tout préparait le 10 août. J'entre dans le récit des faits.

PRÉCIS
HISTORIQUE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER.

Le premier acte de l'assemblée législative fut un serment de fidélité prêté par chacun de ses membres à la constitution qu'elle devait détruire. On n'avait alors ni le génie ni le goût des cérémonies. A défaut d'appareil, on prodigua l'enthousiasme, et les magnifiques épithètes, et les protestations exagérées. Ce fut sur l'acte constitutionnel

même qu'on imagina d'en jurer le maintien; et l'archiviste (Camus), qui ne voulut pas se dessaisir de ce dépôt, vint l'apporter avec un recueillement religieux. Les partisans de la constitution eurent la bonne foi de croire que cette journée leur valait une grande victoire sur les républicains : Condorcet et Brissot souriaient.

Dès le lendemain, on put mieux connaître le véritable esprit de l'assemblée législative. Le roi annonça l'intention de s'y rendre pour y prêter le même serment. La lecture de sa lettre était à peine finie, qu'on entendit s'élever des voix formées dans le tumulte des clubs : c'était Couthon, c'était Chabot, qui se faisaient connaître. N'allons pas, disait l'un, renouveler le scandale de

la dernière séance de l'assemblée constituante, où l'on vit le président Thouret parler presqu'à genoux au roi. Il est temps, disait l'autre, de proscrire ces dénominations créées par le despotisme, *sire, votre majesté*. On discuta sur le fauteuil du roi; on demanda qu'il fût abaissé au niveau de celui du président. L'assemblée adopta cette proposition avec transport: elle crut avoir signalé sa fierté, le lendemain elle éprouva de la honte ou du repentir. Cet acte d'hostilité contre le pouvoir exécutif, fait sans aucun prétexte et avec un oubli volontaire de toute décence, excita des murmures universels, et parut précipité à ceux-mêmes qui voulaient aller plus loin. Le décret fut rap-

porté, le cérémonial fut laissé tel qu'il était auparavant.

La première faute de l'assemblée (et sans doute on la lui fit commettre avec intention) fut de ne s'imposer aucun ordre de délibération, aucun but de travail ; elle conserva dans sa discipline intérieure tous les désordres avec lesquels l'assemblée constituante s'était familiarisée par une coupable et honteuse faiblesse. Elle crut voir une seconde représentation du peuple dans des tribunes composées d'hommes et de femmes que l'esprit de sédition ou qu'un salaire assuré y faisait séjourner. Les deux partis qui devaient se combattre dans son sein se partagèrent les deux côtés de la salle, et mirent une espèce de honte et de

scrupule à franchir la barrière qu'ils s'étaient imposée. Les objets de législation étaient écartés avec soin, ou traités avec indifférence. Les ministres avaient le droit de se présenter à la barre de l'assemblée ; ils n'y paraissaient que pour répondre à des interpellations injurieuses, à des diatribes, à des menaces. On leur témoignait à la fois, et la haine qu'inspire un pouvoir absolu, et le mépris qu'inspire une autorité sans force. On recevait avec une complaisance adulatoire tous les pétitionnaires, et surtout lorsqu'ils venaient dénoncer la cour, les ministres, et ceux qu'on supposait leurs défenseurs. On n'était préoccupé que de mesures de salut public; tous les dangers étaient présentés sous des couleurs sinistres ; on sem-

« nous, M. de Calonne, M. de Bre-
« teuil ; et ce Bouillé, fauteur du
« projet désastreux qui conduisit le
« roi à Varennes. Les émigrans ne
« forment-ils pas déjà actuellement
« des légions armées qui s'avancent
« jusque sur notre territoire ? Leur
« menace sera vaine, oui, sans doute;
« mais qui sait par combien d'ef-
« forts, par combien de combats il
« faudra repousser les étrangers,
« aux armes desquels ils mêlent
« leurs armes parricides ? Et quand
« même vous supposeriez, ce qui
« est difficile à croire, que les rois
« de l'Europe seraient arrêtés dans
« leur haine, ou par la peur, ou
« par la sagesse, combien d'autres
« fléaux résultent pour nous de l'é-
« migration ! Voyez la France qui
« tombe par degrés dans un affreux

« épuisement. La confiance se perd « chaque jour. Le rapide discrédit « des assignats déconcerte les plans « les plus utiles de finances. Enfin « comment opposer le frein des lois « aux factieux de l'intérieur, à ceux-« mêmes qui porteraient la guerre « civile dans plusieurs départemens, « tandis qu'on laisse impunis et « qu'on protége encore dans leurs « propriétés ceux qui suscitent une « guerre étrangère ?

« Eh bien, malgré des crimes si « prouvés, que vous propose-t-on « aujourd'hui ? Ce n'est point de « frapper, c'est d'avertir. Il n'y a « point ici à craindre le mélange des « innocens et des coupables, puisque « tous seront avertis, puisque les in-« nocens se sépareront eux-mêmes « des coupables en profitant d'un

vais faire connaître l'esprit de leurs discours pour donner une idée de la manière dont ils commencèrent leur attaque, et dont ils se trouvèrent conduits à entrer dans le fatal système des lois révolutionnaires.

« Le faculté d'aller d'un pays dans « un autre est un de ces droits pri- « mitifs de l'homme que nous avons « dû reconnaître et proclamer ; mais « le droit cesse où le crime com- « mence. Est-il un crime plus juste- « ment dévoué à l'indignation des « peuples que celui d'aller provo- « quer une guerre étrangère contre « sa patrie ? Tel est le but de ceux « qui désertent aujourd'hui la Fran- « ce. Vous n'en pouvez douter ; « écoutez leurs menaces, lisez les « manifestes des princes qui les ap- « pellent ; lisez ces libelles, ces écrits

« délai qui peut - être sera inutile-
« ment proposé à l'orgueil féroce des
« autres. Enfin cette conspiration
« extérieure a un chef ; c'est Stanis-
« las-Xavier, frère du roi ; c'est à lui
« surtout que doit être adressée
« cette dernière invitation d'un peu-
« ple outragé, mais clément, à des
« Français ingrats. »

Le parti constitutionnel partageait ces alarmes, mais il craignait les suites de cette première démarche à laquelle on voulait l'entraîner. Ramond, Vaublanc, Dumas et Le Montey, prononcèrent des discours que je ne puis rappeler également que par un extrait rapide.

« Un nouveau pacte de concorde
« vient d'être donné aux Français ;
« il a été jusqu'à présent sans effet
« sur des cœurs ulcérés et vindicatifs.

« Ils ont profité d'une liberté sans « bornes ; eh bien, il faut la restrein- « dre. On s'exprime ici avec crainte « sur les émigrans et sur leurs pro- « jets : sincère ou non, cette épou- « vante doit accroître le mal. On veut « mettre le roi à une épreuve trop « violente en lui faisant rompre « tous les liens du sang. Les puis- « sances de l'Europe ont besoin d'a- « voir une conviction plus entière « de la liberté dont il jouit au sein « de la nation ; et c'est par un tel « acte qu'on veut la manifester ! Une « ligue aussi insensée que celle qui « se forme doit se dissoudre par l'im- « puissance où elle sera d'agir. Quel « effet produira le dernier et fatal « avertissement qu'on propose ? « Calmera-t-il les passions, et sur- « tout l'orgueil révolté ? Non ; il l'ir-

« ritera davantage. Ce décret ra-
« menera peu de fugitifs, et créera,
« même au milieu de nous, de nou-
« veaux milliers de mécontens. Par
« quoi les émigrans seront-ils bien
« sûrement avertis ? C'est par le
« temps, par la misère, qui déjà
« s'avance vers eux et les dévore;
« c'est par la dure hospitalité des
« étrangers; c'est par ces affections
« natives qui ne peuvent être in-
« terrompues long-temps dans le
« cœur de l'homme, et surtout du
« Français. L'assemblée constituan-
« te, plus sage et plus fière que nous,
« a dédaigné ce vain rassemblement
« que forment autour de notre fron-
« tière des hommes qui seraient
« peut-être plus dangereux dans
« notre sein. Un signal d'alarme
« donné si prématurément doit ac-

« croître l'audace des rois jaloux,
« qui croiront lire dans nos terreurs
« le sentiment de notre faiblesse.
« Oui, sans doute, il y a ici un
« crime ; mais où trouver les crimi-
« nels ? et par quels moyens les at-
« teindre ? Elles seront bien vastes et
« bien terribles les listes de proscrip-
« tion qu'on veut ouvrir. La peine
« de la confiscation est odieuse dans
« tous les gouvernemens, mais dans
« les gouvernemens libres, elle est
« surtout un poison qui corrompt
« toute morale, toute probité ; elle
« offre pour le moment une res-
« source à laquelle on veut souvent
« revenir, et on n'y revient que par
« de l'oppression et par des crimes.
« Tous les émigrés, d'ailleurs, sont-
« ils coupables ? ou le sont-ils au
« même degré ? Il en est que la

« crainte seule a chassés loin de leur
« patrie. Montrons-leur une révolu-
« tion qui se calme par la sagesse,
« ils reviendront ; mais si nous n'a-
« vons à leur offrir qu'une révolution
« qui se perpétue sans objet et avec
« des désordres toujours croissans,
« nos décrets, nos menaces ne
« suffiront pas pour les rappeler.

« L'émigration existait avant la
« révolution même. L'activité des
« Français, les encouragemens que
« reçoivent au-dehors leur industrie
« et leurs talens, le désir même de
« les perfectionner, les y conduisent
« souvent. Devez-vous les arracher
« sans scrupule à leurs entreprises
« commencées ? Peuvent-ils enten-
« dre votre avertissement dans les ré-
« gions diverses où le sort les a jetés ?
« Que d'injustice, que d'oppres-

» sion vous allez renfermer dans une
« seule loi! Vous essaierez de la mo-
« difier? atroce dans son but, elle
« le sera toujours dans ses moyens.»

Ces considérations ébranlèrent peu l'assemblée. Les tableaux alarmans qui lui étaient offerts par différens orateurs étaient chaque jour confirmés par les nouvelles que l'on apprenait. L'indignation dicta deux décrets, prélude nécessaire de lois plus rigoureuses. Par le premier on prescrivait à Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer en France dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence; par le second, l'assemblée législative déclarait, dès ce moment, suspects de conjuration contre la patrie les Français rassemblés au-delà du

royaume, déclarait coupables ceux qui seraient encore en état de rassemblement le premier janvier prochain, et ordonnait qu'ils fussent punis de mort.

Les républicains avaient porté les alarmes de l'assemblée sur une autre espèce d'ennemis, qu'ils peignaient comme plus dangereux encore que les émigrés : les prêtres qui avaient refusé le serment. Une foule de pétitions, plusieurs rapports des autorités administratives montraient les campagnes livrées à leur influence. Déjà les prêtres qui s'étaient soumis aux lois de l'état avaient à redouter les fureurs vindicatives de ceux qu'on nommait réfractaires. On rapportait que, dans différentes communes, ils avaient été poursuivis, assassinés. Les auteurs de ces atten-

« chesses ou leur aisance! Non, ce « n'est point ainsi que doit se ven- « ger la nation française. On va en- « core plus loin en rigueur; on veut « qu'il y ait entre les citoyens fran- « çais une classe de proscrits. Des- « tructeurs de l'inégalité politique, « nous convient-il d'établir cette « cruelle inégalité qui fait tomber « l'oppression sur une classe entière « d'hommes? Vous, ou vos succes- « seurs, vous imiterez cet exemple, « si vous le donnez une fois. Quand « on a fait une première classe de « proscrits, rien n'empêche d'en « créer demain de nouvelles.

« Est-ce du moins la politique qui « ordonne ces iniquités? La politi- « que vous les défend. On s'entrete- « nait peu des prêtres, de leur culte « et de leurs dogmes avant la révo-

« lution. On en parle aujourd'hui,
« c'est qu'on a persécuté les prêtres.
« Pour achever de ressaisir tout
« l'empire qu'ils ont perdu, ils vous
« demanderaient eux-mêmes et des
« proscriptions et des supplices.

« Les tribunaux, dites-vous, mon-
« trent pour eux des complaisances,
« ou ne savent pas les atteindre.
« Craignez de proclamer l'impuis-
« sance des tribunaux, car vous en-
« hardirez tous les genres de rébel-
« lion. Gardez-vous d'annoncer la
« corruption des tribunaux, si vous
« n'en avez des preuves assurées,
« car vous leur ôterez toute con-
« fiance, c'est-à-dire, toute auto-
« rité. Mais redoutez surtout de
« créer un genre de délit qui leur
« soit étranger. »

Ces discours furent entendus avec

laient de persécutions s'appelaient philosophes. On demandait qu'on retranchât aux prêtres qui s'obstineraient à refuser encore le serment la pension que l'assemblée constituante leur avait accordée à titre d'anciens titulaires, qu'ils fussent placés sous la surveillance des départemens, et déportés, lorsqu'ils auraient excité quelque part des troubles religieux. « Qu'allez-vous « faire? disaient les opposans. Quoi! « vous consacrez la liberté des cul- « tes; plus sainte encore que la con- « stitution, la déclaration des droits « de l'homme l'a solennellement « promulguée, et vous fomentez un « schisme imprudemment créé par « l'assemblée constituante! Vous y « faites intervenir l'autorité, afin « qu'elle persécute. Cette première

une extrême défaveur. On ajouta aux reproches actuels que méritaient les prêtres tous les crimes qui jadis furent commis par eux, ou d'après leur inspiration. La religion même cessa d'être traitée avec la déférence et le respect qu'avaient montrés pour elle les orateurs de l'assemblée constituante. Un des adversaires des prêtres prononça ces paroles : *Mon Dieu, c'est la loi, je n'en connais point d'autre.* Les évêques constitutionnels qui étaient dans l'assemblée s'élevèrent en vain contre cette profession d'athéisme ; le décret fut adopté, au milieu du tumulte, tel qu'il avait été proposé.

Les deux actes législatifs que je viens de rapporter étaient soumis par la constitution à la sanction du roi. L'un et l'autre blessaient cruel-

lement ses affections. Il avait plus que de la pitié pour les émigrés, et une entière soumission, dans ses opinions religieuses, aux prêtres *non assermentés*. On lui présentait d'ailleurs à signer la proscription de son frère. Louis ressentait, avec plus de force que ne le font ordinairement les rois, l'empire des affections domestiques. Troublé de ces nouvelles épreuves qu'on lui faisait subir, il appela de tous côtés des conseils. Il admit auprès de lui des hommes de tous les partis, et il leur parla comme si chacun d'eux avait eu sa confiance.

Déjà il avait été obligé de renouveler en partie le ministère. Montmorin avait quitté le département des affaires étrangères; l'assemblée constituante avait assez exercé sa

constance ; il craignit les orages d'une assemblée plus turbulente. Le roi le vit s'éloigner à regret, et ne cessa de le consulter comme un ami. Montmorin en eut le dévouement. Plusieurs hommes recommandables, et parmi eux Barthélemi, refusèrent ce ministère ; Delessart l'accepta. Bertrand de Molleville fut nommé à celui de la marine ; Narbonne à celui de la guerre ; Cahier de Gerville à celui de l'intérieur ; Tarbé à celui des contributions publiques ; Duport-Dutertre tenait les sceaux de l'état. C'étaient là les conseillers de Louis. Leurs divisions, dont j'aurai bientôt à rendre compte, rendirent inutile ou funeste pour le roi leur zèle même à le défendre. Ce fut au milieu de l'embarras où le mettaient ces deux décrets que les

intrigues jouèrent en tous sens autour de lui. Plusieurs chefs du parti populaire de l'assemblée constituante, et particulièrement Duport, Barnave, et Alexandre Lameth, furent appelés dans une cour où ils étaient haïs et soupçonnés (*c*). Ils proposèrent des partis vigoureux; et comme ils avaient toujours à craindre la faiblesse du monarque, ils voulaient qu'il se plaçât sous leur tutelle de manière à écarter toute autre influence. Ils lui enseignaient les moyens de disputer de popularité avec l'assemblée législative, même en refusant ses décrets. Louis écouta sans murmure, mais suivit sans fidélité les propositions qui lui furent faites à cet égard. La reine, particulièrement, montrait de l'aversion pour tous les plans qui subordon-

naient le roi à l'influence des hommes qui avaient porté les premiers coups à son autorité. On exigeait de Louis qu'il remplaçât les mesures de l'assemblée contre les émigrés par une active surveillance, par des exhortations et des menaces pressantes. On voulait qu'à l'égard des prêtres *non assermentés* il témoignât qu'il voyait avec regret leur opposition, et qu'il ne les choisît plus pour diriger sa conscience. Louis répondait qu'il devait au moins jouir de la liberté accordée à chaque citoyen d'être libre dans son culte. Il était pressé par le remords d'avoir trop peu défendu la religion et l'Église des atteintes que leur avait portées l'assemblée constituante.

Il commença par apposer son *veto*

sur le décret relatif aux émigrés ; il sanctionna celui qui prescrivait à son frère de rentrer en France. Le refus du premier de ces décrets annonçait que le roi voulait user de son pouvoir, même dans son exercice le plus périlleux ; l'acceptation du second prouvait à ceux qui connaissaient son cœur qu'il se regardait encore comme dans une situation passive et contrainte. Lorsque le ministre Duport-Dutertre vint dans l'assemblée prononcer au nom du roi le premier *veto* suivant cette formule constitutionnelle, *le roi examinera*, il se fit un silence lugubre et menaçant. Les républicains triomphèrent de voir que Louis, en acceptant le combat, fournissait un prétexte et des moyens pour l'attaquer avec plus de fureur. Ils dissi-

mulèrent ; ils retinrent ceux qui, moins habiles, voulaient laisser éclater leur colère. Ils félicitèrent ironiquement le roi sur la preuve qu'il donnait à l'Europe de la liberté dont il jouissait au sein de la nation. Le ministre voulait exposer, et les motifs du refus de la sanction, et les mesures exécutives par lesquelles le roi devait suppléer au décret. A peine avait-il prononcé quelques paroles, que des murmures l'interrompirent. Le président (c'était Vergniaud) lui imposa silence en lui disant d'un ton sévère que la constitution accordait bien au roi le *veto*, mais non la faculté d'en développer les motifs.

Le lendemain parut une proclamation dans laquelle le roi parlait avec sévérité aux émigrés, et cher-

fois le théâtre de scènes sanglantes et de lâches assassinats depuis que le vœu de réunion à la France avait été proposé dans cette ville. L'assemblée constituante avait long-temps balancé à déclarer cette réunion ; elle la prononça le jour même où le roi venait dans son sein accepter la constitution. Ce décret corrompit tout le plaisir qu'il pouvait goûter dans ce moment. Ses principes religieux s'alarmaient d'un envahissement fait sur le pape ; aussi hésita-t-il à donner sa sanction ; elle lui fut arrachée, en quelque sorte, par le ministre de la justice, Duport-Dutertre, qui craignit pour Louis les suites de cette première résistance. La réunion ne fut point opérée aussi promptement qu'il était nécessaire pour enchaîner deux partis furieux. Le peuple avi-

gnonais avait mis à la tête de ses expéditions révolutionnaires un être stupide et féroce, nommé Jourdan, qui s'était donné à lui-même l'affreux surnom de *coupe-tête*. Il était l'instrument des fureurs de quelques hommes qui donnaient dans le Midi de continuels exemples de cruauté. Le parti opposé à la réunion ne gardait lui-même aucune mesure, et se flattait encore qu'elle pouvait être écartée. Il avait repris quelque domination dans la ville. Un jour des hommes de ce dernier parti assaillirent Lécuyer, secrétaire de la municipalité. Les assassins le poursuivirent jusqu'au pied des autels, où il avait cherché un refuge, et lui donnèrent la mort. La vengeance ne fut pas soudaine, mais n'en fut que plus atroce. Le parti,

tion déjà prise au fond de son cœur. Le département de Paris, qui était alors composé d'hommes recommandables par leur patriotisme et leurs lumières, tels que les La Rochefoucault, Baumetz, Desmeuniers, Talleyrand, Anson, Brousse, Garnier, adressa au roi une pétition pour l'engager à apposer son *veto* sur le décret relatif aux prêtres. On cite encore aujourd'hui cette pétition comme un modèle de discussion lumineuse sur la tolérance. L'orgueil de l'assemblée nationale se révolta contre cette entreprise hardie d'une autorité subordonnée; long-temps elle parla; elle s'occupa même de la punir; elle fut cependant retenue par la haute considération qui environnait les membres du département de Paris.

que dans une telle occasion je rougirais d'appeler le parti patriote, rassembla ses forces en silence, rappela en secret dans Avignon ceux qui avaient été contraints de s'en éloigner ; et, après s'être assuré de l'impossibilité où étaient ses nombreuses victimes de lui échapper, il éclata le dimanche 30 octobre 1791. Les commissaires pacificateurs étaient éloignés.

La ville est investie, les portes sont fermées; une troupe commandée par le barbare Jourdan va chercher dans leurs maisons les malheureux voués à la mort. On les entasse, au nombre de plus de soixante, dans le palais; les monstres, que rien n'empêche de commettre leur crime, attendent cependant les ténèbres, comme plus

favorables à leur férocité. Ils viennent enfoncer les portes de la prison ; chacun d'eux est maître d'assouvir sa rage par un supplice de son choix. On rapporte qu'un jeune homme de dix-huit ans immola quatorze personnes de sa main, et qu'il se plaignait encore de sa lassitude. Le père est rapproché de ses enfans, la mère de sa fille, comme pour les faire expirer à chaque coup qui tombe sur des êtres si chers. Douze femmes sont immolées ; ma plume ne peut exprimer quelles tortures on leur fit subir. Le jour paraît : deux victimes ont échappé à la faveur de la nuit ; on les retrouve, on les rejoint à leurs malheureux compagnons. Parmi eux était un prêtre âgé de soixante-dix-huit ans, bienfaiteur des pauvres ; ni la

pitié, ni même la reconnaissance ne peut le protéger. Enfin, quand il n'y a plus devant ces bourreaux que des restes inanimés, ils les déchirent, ils les mutilent; et les cadavres tronqués sont entassés dans une glacière qu'on mure; d'autres sont jetés dans le Rhône. Telle fut cette nuit désastreuse, modèle des horreurs qui bientôt devaient se commettre parmi nous. Les commissaires envoyés dans cette ville arrivèrent trop tard pour arrêter tant de crimes, mais parlèrent au moins de les punir. Lâches à l'aspect de la force, ces bourreaux couverts de sang se laissent enchaîner. L'assemblée législative ne put entendre cet épouvantable récit sans pousser des cris d'indignation : le président s'évanouit en lisant la lét-

tre qui révélait à l'univers ce comble de férocité. Malheureusement ce premier mouvement d'horreur se calma dans des âmes entraînées par l'esprit de parti; au bout de quelque temps, on parla d'amnistie : on l'obtint, et on eut le 2 septembre.

On n'apprendra pas sans étonnement que, parmi les hommes qui furent accusés d'avoir dirigé les assassinats d'Avignon, il s'en trouva qui furent capables de remords, et qui voulurent quitter la carrière du crime. Il y en eut deux qui moururent victimes du 31 mai.

Le désastre de Saint-Domingue embrassait encore un plus grand nombre de victimes, et portait un coup plus cruel à la France. Les malheureux colons étaient depuis

long-temps divisés entre eux. Frappé de crainte sur les effets que le dogme politique de l'égalité des hommes devait produire parmi les nègres, le plus grand nombre courait au-devant du mal qu'il voulait empêcher. Les uns songeaient à se rendre indépendans de la France; les autres se soumettaient à la métropole, mais demandaient une garantie pour leur sûreté. L'assemblée constituante s'était montrée sensible aux alarmes de ces derniers. Barnave, au moment même où il suivait avec le plus d'ardeur les principes populaires, avait fait éloigner toute discussion qui pouvait compromettre la plus florissante des colonies. Les nègres semblaient encore dormir du sommeil de l'esclavage : mais les hommes de couleur cherchèrent à

profiter des circonstances pour sortir d'une position abjecte, équivoque, et pour participer aux droits politiques des colons. Ceux-ci crurent qu'en leur accordant ces droits, ils affaibliraient le préjugé qui accoutumait les nègres à les regarder comme des êtres d'une nature supérieure. Ils refusèrent, dans leur orgueil ou dans leur politique, de se faire des alliés des hommes de couleur; ils s'en firent de redoutables ennemis. Un mulâtre qui était en correspondance avec Brissot fut accusé par les colons d'avoir fomenté un soulèvement; ils le firent périr. L'assemblée constituante s'occupa long-temps de leurs querelles, et ne satisfit aucun des deux partis qui se combattaient. Les mulâtres ne tardèrent pas à allumer le feu de

la sédition parmi les nègres. Ils croyaient être toujours maîtres de ne porter leurs fureurs dévastatrices que jusqu'à tel ou tel degré. Les nègres employèrent cette dissimulation familière aux peuples sauvages qui nourrissent l'espoir d'une grande vengeance. On prétend que des émissaires partirent de France pour aller les exciter ; d'autres disent que l'Angleterre, qui avait dès long-temps préparé le désastre d'une colonie dont elle était jalouse, inspira, même parmi nous, les démarches, les discours et les écrits qui devaient amener cette catastrophe. L'Espagne est aussi accusée à cet égard ; et quoiqu'un crime de ce genre répugne aux maximes de ce gouvernement, on est forcé de convenir que les colons espagnols de Saint-Domingue

un siècle d'horreurs ; on chercha moins à les prévenir qu'à les faire tomber sur ses ennemis. Chaque parti s'accusa réciproquement d'avoir, par ses imprudences, ou par ses perfidies, donné lieu, soit aux massacres d'Avignon, soit à ceux de Saint-Domingue. Claude Fauchet, homme d'un esprit faux, d'un caractère emporté, reprocha au ministre Delessart d'avoir différé, à dessein et dans une atroce pensée, de mettre à exécution le décret qui unissait Avignon à la France. Il voulut faire rejaillir sur lui tout le sang qui avait coulé : « Ce n'est point (s'écria-t-il dans un transport qui fit frémir toute l'assemblée), ce « n'est point la mort que je souhaite « à ce ministre, la mort n'est qu'un « supplice du moment. Qu'il vive,

« mais qu'il soit condamné à res-
« pirer l'odeur des cadavres enfer-
« més sous la glacière. » L'homme qui forma cet exécrable vœu était cependant un prêtre !

Brissot attribua tous les malheurs de Saint-Domingue à la faiblesse de l'assemblée constituante, qui avait refusé aux hommes de couleur la plus juste demande. Le parti opposé les attribua à Brissot, le plus véhément et le plus actif des ennemis de l'esclavage des noirs. L'assemblée disputa long-temps sur un désastre dont il était devenu difficile d'arrêter les progrès ; la discussion fut orageuse. Brissot persuada à l'assemblée qu'il fallait désormais employer tous ses soins à calmer les hommes de couleur ; les droits politiques leur furent accordés.

nourrirent dans des cavernes ceux qu'ils avaient soustraits à la fureur de leurs compagnons. L'Africain déchaîné marque sa fureur par des inventions de nouveaux supplices (tant les hommes savent inventer en ce genre !) : un malheureux colon est scié entre deux planches ; les femmes... non, je ne puis achever. Bientôt la campagne n'offre plus qu'un monceau de cendres ; déjà il ne reste plus rien de douze cents caféteries et de deux cents sucreries ; et le bruit de ce désastre va porter la joie parmi les politiques et les spéculateurs de Londres ! Ce qui reste de colons va se réfugier dans la ville du Cap : triste asile, où de nouvelles fureurs devaient bientôt les engloutir ! L'histoire consacrera-t-elle un fait qui dans ce temps-là

Le parti républicain avait suffisamment essayé son pouvoir sur l'assemblée, il marcha d'un pas plus accéléré vers son but; il appela la guerre. Rien ne paraissait plus facile que de familiariser avec ce fléau des imaginations ardentes. Un seul homme arrêta long-temps leurs projets, et chercha à détourner de la France et de l'Europe la plaie profonde qu'elles allaient recevoir. Qui le croirait? cet intercesseur qui parlait au nom de l'humanité, c'était Robespierre. Il choisissait toujours ses ennemis parmi ceux qui étaient les plus près de la popularité; l'ardeur de combattre des rivaux qui allaient entièrement l'éclipser, le porta à s'opposer à la guerre, qui semblait pourtant favoriser les espérances de son parti et son ambi-

tion particulière. C'était au club des jacobins que s'agitait entre Robespierre et Brissot la destinée de l'Europe. Le parti de la Gironde put pressentir, dans cette discussion qui fut long-temps indécise, l'ingratitude dont les jacobins devaient un jour payer ses services. Robespierre employa contre lui l'arme qu'il maniait avec le plus d'art, les soupçons et les calomnies : « Craignez, disait-il aux jacobins, vous « les adversaires constans de la plus « perfide des cours, d'être aujourd'hui les instrumens de ses desseins. Brissot propose la guerre ; je « lui demande où sont nos armées, « où sont leurs approvisionnemens, « quels chefs doivent les diriger? « Quoi! sous les yeux d'un peuple « entier, plein d'enthousiasme et

« de surveillance pour sa liberté ,
« la cour a pu impunément ourdir
« mille trahisons ! et nous croyons
« qu'elle s'en abstiendra dans le mo-
« ment où elle seule conduira nos
« armées , où elle les conduira ! con-
« tre qui ? contre ceux qui parlent
« de la venger, contre ses parens ,
« ses amis, ses complices. Non-seu-
« lement je prévois des perfidies dans
« ceux qui dirigeront la guerre, mais
« j'en vois dans ceux-mêmes qui nous
« la proposent. On veut humilier la
« révolution française par des revers
« qui déjà ont été combinés dans les
« cabinets et de Vienne et de Paris.
« On juge bien que les efforts des
« émigrés sont désormais impuis-
« sans. Pour faire tomber sur la
« France tout le poids de l'Europe ,
« on veut que nous - mêmes nous

« rendions de l'audace aux rois in-
« décis et troublés. Oui, je ne crains
« pas de le dire, le sang de nos sol-
« dats est vendu d'avance. On pous-
« sera les patriotes au-dehors pour
« leur y faire trouver une mort cer-
« taine. Plus je médite sur cette
« chance funeste, plus mon âme se
« remplit d'affreux pressentimens.
« Je vois ceux qui, par de lâches as-
« sassinats, ont fait couler le sang
« de nos frères au Champ-de-Mars,
« je les vois s'emparer du comman-
« dement. Quelle garantie m'offre-
« t-on contre mes pressantes alar-
« mes? Le patriotisme de MM. Bris-
« sot et Condorcet. Je ne sais s'il fut
« éclatant, je ne sais s'il est sincère,
« mais je sais au moins qu'il fut bien
« tardif. Je les ai vus adorateurs de
« M. de Lafayette; ils furent un mo-

« ment ses adversaires ; ils le paru-
« rent au moins ; mais je les ai vus
« épargnés seuls, après l'odieux suc-
« cès que peut-être ils lui préparè-
« rent. Les patriotes surent faire les
« plus grands efforts sans leur con-
« cours, les patriotes doivent se te-
« nir en garde contre leurs sugges-
« tions. »

On peut juger par le ton de ce discours quelles divisions existaient déjà entre les adversaires de Louis. La cour, au lieu de savoir profiter d'une discorde si favorable à ses vues, s'abandonna elle-même à des querelles intestines. Les ministres, qui n'avaient que quelques jours d'existence, agissaient entre eux en ennemis déclarés. Ils se disputaient la confiance d'un roi faible et épouvanté, habitué dès long-temps à ne

jamais penser comme à ne jamais agir par lui-même. Le ministre de la guerre, Narbonne, jeune homme plein d'activité, de grâces et de talens, voulait que le roi fît des sacrifices à la popularité qu'il lui était important de recouvrer. Cahier de Gerville, homme d'un patriotisme pur et sévère, le secondait avec zèle. Ils avaient deux adversaires dans Bertrand de Molleville et Delessart. Ce dernier, qui conduisait les négociations, crut imprudemment qu'elles pouvaient se diriger de manière à rendre la position du roi plus respectée en France. Il suivait une politique dilatoire; convaincu que rien ne portait Léopold à la guerre, il espérait tirer quelque parti des menaces que pouvait faire le chef d'une puissance militaire

redoutée. Narbonne s'offensait de négociations trop lentes et trop timides. On connaissait mal, selon lui, les chefs actuels du parti populaire ; ils ne voulaient avoir que des gages de la sincérité de la cour, il fallait s'empresser de les leur donner. Dans cette pensée, Narbonne chercha à se rapprocher de Brissot et de Condorcet. Il eut avec eux quelques liaisons, dont les autres ministres lui firent un crime. Il prépara la guerre, il alla visiter les places fortes, il s'efforça d'arrêter l'insubordination des soldats, et satisfit à leurs plus justes plaintes. Il fit nommer Lafayette général d'une des armées qu'il avait organisées. Ce choix ne parut point déplaire à Brissot et à Condorcet. Narbonne se présentait avec confiance à l'as-

semblée ; sa présence n'excitait point les orages qui naissaient toujours à l'aspect de Delessart et de Bertrand. Plus d'une fois même il y reçut quelques signes de faveur. Le parti de la Gironde le défendit contre les accusations des patriotes les plus ombrageux. Il jouissait de sa popularité naissante, en songeant qu'elle pouvait être utile au roi. Les succès encore mal assurés que lui valut cette conduite adroite augmentèrent sa confiance et son ambition. Il voulait asservir entièrement Louis au nouveau système qu'il avait embrassé. Il s'exprimait au conseil avec amertume sur l'inertie calculée de quelques ministres, ceux-ci lui répondirent avec dédain. Le roi ne put consentir à se placer sous la tutelle de celui que ses rivaux lui

dépeignaient comme un jeune homme présomptueux, et peut-être perfide. Le parti de la Gironde, instruit de ces démêlés, promit plus fortement que jamais protection à Narbonne, et s'occupa de hâter la chute de ceux qui contrariaient ses plans.

Un violent orage grondait dans l'assemblée contre Delessart et Bertrand de Molleville; ce dernier confondait quelquefois ses accusateurs par un ton de fermeté et une présence d'esprit remarquables. On s'irritait de ne pouvoir trouver un coupable dans un homme qu'on ne pouvait pas croire sincère. Il avait long-temps manifesté son éloignement pour les principes de la révolution; on ne le plaçait pas tout-à-fait dans la classe de ses ennemis

les plus emportés ; mais on le regardait, par cela même, comme l'un de ses ennemis les plus dangereux. Il possédait la confiance du roi et de la reine ; il n'était pas appelé à leur rendre d'importans services dans le ministère de la marine, mais il était puissant au conseil ; on le destinait au ministère de la justice, dès le moment où l'on aurait acquis assez de confiance pour hasarder cette nomination. Bertrand de Molleville avait un peu étudié cette science nouvelle qu'on appelle la tactique révolutionnaire. Il savait par quels moyens les factieux préparaient un mouvement, commandaient un décret ; il crut qu'on pouvait quelquefois leur opposer les mêmes moyens. Il avait fait des tentatives à cet égard, telles que de

salarier les tribunes, des orateurs de groupes ; et même de corrompre des chefs du parti populaire. Il a rapporté avec quelque complaisance, dans ses mémoires, ses essais dans ce *genre* ; ils n'annonçent pas une grande habileté dans un art où l'avantage reste toujours à celui qui ose tout et ne rougit de rien.

Lassés des représailles que Bertrand de Molleville exerçait contre eux-mêmes, les adversaires de la cour saisirent un prétexte assez frivole pour demander contre lui un décret d'accusation ; il fut rejeté à une majorité considérable. Le parti ministériel s'étonna d'avoir remporté une victoire, et se reposa dès le lendemain. Aussi l'assemblée rendit-elle un décret par lequel elle déclara que le ministre de la ma-

rine, Bertrand, avait perdu la confiance de la nation. Le roi le retint encore dans son conseil, jusqu'au moment de la catastrophe dont Delessart fut victime, et dont je vais rendre compte.

L'assemblée portait sans cesse des regards curieux et inquiets sur les relations diplomatiques. Il lui suffisait de décréter un message au roi pour être instruite de tout ce qu'il n'était pas encore temps de révéler. Delessart crut un jour calmer ses plus vives inquiétudes en lui transmettant les réponses faites par les différentes cours de l'Europe à la lettre où Louis leur apprenait qu'il avait accepté la constitution. Quelques-unes de ces réponses exprimaient de la commisération pour Louis et de l'horreur pour son peu-

ple ; celle de Léopold étoit modérée ; l'assemblée désira qu'elle fût plus précise. Il était juste de demander, et on le fit, que l'empereur d'Allemagne cessât de permettre le rassemblement et l'armement des émigrés, qui avaient lieu particulièrement dans l'électorat de Trèves. Si Léopold se décidait à les faire cesser, plus de prétexte pour la guerre ; il différa de s'expliquer. Cependant on conçut un augure favorable de ses intentions en apprenant qu'il avoit défendu les rassemblemens d'émigrés dans les provinces belgiques. Déjà l'assemblée elle-même semblait se livrer à quelque sécurité ; le parti de la Gironde réveilla ses alarmes. Vergniaud compara, dans un discours véhément, les dispositions actuelles des Fran-

çais à celle des Athéniens au temps de Philippe. Il employa avec habileté tous les reproches que Démosthène avait adressés à l'indolence de ses compatriotes dégénérés. L'assemblée voulut montrer de l'audace et de la fierté ; elle insista pour avoir une réponse absolue sur le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trèves. On ne peut pas savoir avec certitude qui dicta la réponse maladroite que fit le cabinet de Vienne à ces nouvelles instances. Le prince de Kaunitz, premier ministre de l'empereur, jouissait de la réputation d'un politique habile, et peut-être la faveur des événemens où il s'était trouvé placé avait-elle fait tous les frais de cette réputation. Il méprisait la révolution française, et ne s'était point attaché à la con-

naître. Il écrivit une note confidentielle à M. Delessart, qu'on soupçonna avoir été concertée entre eux et sollicitée par la cour de France.

Le malheureux Delessart vint en quelque sorte se livrer lui-même à ses redoutables ennemis le jour où il lut à l'assemblée cette correspondance. Le ministre autrichien promettait l'intervention de l'empereur pour faire cesser le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trèves; mais c'était sous la condition que le roi serait respecté dans son autorité constitutionnelle; sous la condition encore que le peuple français et ses représentans songeraient enfin à s'affranchir de la domination des clubs, devenus une source de fléaux pour la France, et

d'épouvante pour l'Europe entière. Mais si leur ascendant continuait à peser sur la France, le ministre annonçait que son maître avait résolu de pourvoir à sa sûreté, à celle de l'Allemagne, et enfin à la vengeance d'un roi son allié le plus intime.

Peut-être Delessart avait-il cru voir dans cette déclaration un moyen d'animer le peuple contre les jacobins, dont l'existence serait regardée comme le seul obstacle à la paix. On put connaître alors le danger de commencer par des menaces une attaque qu'on ne fait suivre d'aucun effet. Les jacobins se continrent à la lecture de cette déclaration. L'assemblée parut donner une sorte d'assentiment à la réponse qu'avait faite Delessart. Léopold allait au-

delà de toutes les espérances qu'on avait conçues de sa modération ; il parlait de la constitution avec respect, il absolvait le peuple français de tous les désordres de la révolution, en les reportant sur les jacobins. Dès que ceux-ci furent rassemblés dans le lieu sombre où se tenait leur assemblée, la joie et l'orgueil éclatèrent sur leurs figures, Léopold les avait agrandis ; eux seuls servaient encore de rempart à la liberté française, puisque les despotes n'attaquaient plus qu'eux. Le parti de la Gironde, qui avait beaucoup à se plaindre de l'insolence de leurs chefs, oublia dans cette circonstance ses ressentimens. Brissot demanda aux jacobins s'il n'était pas temps d'accepter le cartel de guerre que leur proposait Léopold. On lui

répondit avec un assentiment unanime, on ne rêva plus que vengeances, que conquêtes; Robespierre fut vaincu dans son opposition. Il ne lui resta, pour maintenir sa popularité, que d'attaquer avec fureur la cour et les ministres. La perte de Delessart fut jurée; on se disputa à qui lui porterait les premiers coups. L'assemblée reçut la nouvelle impulsion que lui donnèrent les jacobins plus fortement ligués entre eux. Brissot obtint la formation d'un comité pour examiner la conduite de Delessart.

Les constitutionnels voyaient tous ces mouvemens d'un œil interdit et troublé; ils ne savaient ni ne pouvaient même concerter leur marche; leurs heureux rivaux avaient seuls le droit de se réunir dans un club.

Le leur avait été dissous récemment par un attroupement sorti des jacobins. Réduits à invoquer le secours de Pétion, voici la réponse que leur avait faite cet étrange magistrat : *La loi vous protége, mais le peuple s'est prononcé contre vous ; c'est la voix du peuple que je dois écouter.*

La cour était dans un trouble extrême. Le ministre Narbonne exposait avec véhémence la conduite maladroite des ministres qui venaient de fournir des armes terribles aux factieux. Ses collègues l'accusaient à leur tour d'être d'intelligence avec les républicains ; on répandait à la cour que le parti de Lafayette et celui de la Gironde agissaient de concert pour perdre le roi. Narbonne, irrité des dégoûts

qu'on lui faisait éprouver, et voulant peut-être inspirer au roi un sentiment plus profond de ses dangers, prit la résolution d'avertir le public de ces querelles du cabinet. On vit paraître dans un journal une lettre adressée aux trois généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette, où Narbonne censurait la conduite de Delessart, et annonçait l'intention de se retirer du ministère.

Le roi lut cette lettre, et destitua Narbonne. Ce fut le 10 mars que l'assemblée apprit cette nouvelle. La plus grande partie des députés constitutionnels arriva transportée d'indignation contre la cour. Ramond, orateur éloquent et ami de Lafayette, s'éleva le premier contre une destitution qu'il annonçait comme un malheur public. Il demanda qu'on

employât pour Narbonne la formule par laquelle l'assemblée constituante, avant le 14 juillet, avait signalé ses douleurs et ses craintes lors de la disgrâce de M. Necker. Cette formule consistait à déclarer que le ministre emportait les regrets de la nation. Le parti de la Gironde feignit de recevoir avec enthousiasme la proposition de Ramond, toutefois sans se presser de faire rendre ce décret. Mais bientôt éclata une scène terrible, qu'on doit regarder comme le prélude de la grande catastrophe qui renversa le trône. Brissot profita de tous les avantages que lui fournissait la disposition actuelle des esprits. Il oublia Narbonne, et ne s'occupa plus que de Delessart. Il articula contre lui différens chefs d'accusation, dont le

principal portait sur la note confidentielle du prince de Kaunitz. Le discours de Brissot, quoique prononcé dans une circonstance propre à en augmenter l'effet, n'avait point assez de véhémence pour entraîner les esprits. Les orateurs qui lui succédèrent s'adressèrent plus directement aux passions de l'assemblée. Tout ce qu'elle avait entendu avec défaveur d'accusations emportées contre Delessart, fut reproduit avec succès. Déconcertés par une attaque imprévue et violente, les constitutionnels appelaient en vain une discussion réfléchie. En vain Dumas, Vaublanc et Jaucourt défendaient l'accusé, et cherchaient à faire rougir l'assemblée des fureurs dont elle était transportée au moment où elle allait remplir les fonctions de

jury ; le tumulte allait toujours « croissant : Hâtez-vous de rendre le « décret d'accusation, s'écria un « député, Delessart fuit peut-être « dans ce moment. » Ce député était le même qui, quelques jours auparavant, en parlant de la responsabilité des ministres, avait dit : « Cette responsabilité, c'est la mort », et qui en même temps avait suspendu son bras sur la tête du malheureux Delessart placé au-dessous de la tribune. Guadet frappa l'assemblée d'étonnement en demandant la parole pour le ministre. Voici l'atroce ironie qu'il employa : « C'est pour l'honneur, c'est pour « l'intérêt même de M. Delessart, « que je demande le décret de son « accusation. Toutes les préventions

« s'élèvent contre lui ; la France en-
« tière le soupçonne ; un jugement
« peut seul faire éclater son inno-
« cence. »

Vergniaud monta à la tribune, et parut d'abord se commander l'impartialité d'un juge ; mais dès qu'il eut conquis l'attention et la faveur de l'assemblée, il s'abandonna au mouvement le plus violent et le plus irréfléchi qu'il eût jamais fait éclater. Une accusation qui, dirigée par le prêtre Fauchet, n'avait excité que de l'indignation, devint entre les mains de Vergniaud une arme victorieuse pour perdre Delessart : « Ce
« n'est plus ma voix, s'écria-t-il, que
« vous allez entendre, c'est une voix
« plaintive qui sort de l'épouvan-
« table glacière d'Avignon ; elle vous

« crie : Le décret de réunion du Com-
« tat à la France avait été rendu au
« mois de septembre dernier ; s'il
« nous eût été envoyé sur-le-champ,
« peut-être qu'il nous eût apporté
« la paix, et qu'il eût éteint nos fu-
« nestes divisions ; peut-être qu'en
« devenant Français nous eussions
« abjuré l'esprit de haine ; nous
« n'eussions point été victimes d'un
« massacre abominable ; notre sol
« n'eût point été souillé par le plus
« atroce des forfaits ; mais M. De-
« lessart, alors ministre de l'inté-
« rieur, a gardé ce décret pendant
« deux mois dans son portefeuille,
« et dans cet intervalle nos dissen-
« sions ont continué ; dans cet in-
« tervalle de nouveaux crimes ont
« souillé notre déplorable patrie.

« C'est notre sang, ce sont nos ca-
« davres mutilés qui demandent
« vengeance contre ce ministre. »

Bientôt plus terrible encore dans ses imprécations et dans ses menaces, Vergniaud fit entendre ces mots qui renferment tous les présages de la révolution nouvelle : « De « cette tribune où je vous parle, on « aperçoit le palais où des conseillers « pervers égarent et trompent le roi « que la constitution nous a donné, « forgent les fers dont ils veulent « nous enchaîner, et préparent les « manœuvres qui doivent nous livrer « à la maison d'Autriche. Je vois les « fenêtres du palais où l'on trame la « contre-révolution, où l'on combine « les moyens de nous replonger dans « l'esclavage, après nous avoir fait

« passer par toutes les horreurs de « l'anarchie et par toutes les fureurs « de la guerre civile.

« Le jour est arrivé où vous pou- « vez mettre un terme à tant d'au- « dace, à tant d'insolence, et con- « fondre enfin tous les conspirateurs. « L'épouvante et la terreur sont sou- « vent sorties, dans des temps anti- « ques, et au nom du despotisme, « de ce palais fameux; qu'elles y « rentrent aujourd'hui au nom de « la loi; qu'elles y pénètrent tous les « cœurs; que tous ceux qui l'habi- « tent sachent que notre constitu- « tion n'accorde l'inviolabilité qu'au « roi; qu'ils sachent que la loi y at- « teindra sans distinction tous les « coupables, et qu'il n'y sera pas « une seule tête convaincue d'être

« criminelle qui puisse échapper à « son glaive ! »

Vergniaud venait à peine de parler, le décret d'accusation est rendu à une grande majorité, au milieu des applaudissemens et des transports de joie des tribunes.

Ce n'était pas la première fois que l'assemblée législative rendait avec cette promptitude et cette fureur des décrets d'accusation ; elle avait, dans son sein un comité de surveillance qui remplaçait le fameux comité des recherches de l'assemblée constituante. Quelques fragmens de lettres interceptées, quelques vagues dépositions suffisaient pour déterminer l'assemblée à ces actes de rigueur. Il ne s'agissait, disait-on, que de mettre en jugement ; le

prévenu pourrait se justifier. Les républicains regardèrent l'accusation de Delessart comme un triomphe si complet, que Brissot prit avec orgueil un titre que ses ennemis lui conservèrent avec soin, celui de *l'homme du* 10 *mars*.

Les amis de Delessart vinrent le conjurer de se soustraire par la fuite au décret d'accusation. Il craignit d'exposer le roi à de nouveaux soupçons ; il espéra que la fureur de ses ennemis serait satisfaite de l'épouvante qu'ils avaient répandue, ou que lui seul au moins en serait la victime : il se rendit à Orléans, où siégeait la haute-cour nationale. Le roi le vit partir avec douleur ; et comme il avait l'imagination frappée de la ressemblance de sa destinée avec celle de Charles Ier, il crut voir

en M. Delessart un autre Strafford. On lui conseilla de ne nommer que par *interim* au département des affaires étrangères. Louis ne sut point montrer cette honorable constance.

LIVRE SECOND.

La cour était éperdue, plusieurs de ses conseillers l'abandonnaient ou restaient interdits. On vit qu'il fallait changer de système. L'exemple du roi d'Angleterre, qui souvent choisit ses ministres parmi les membres de l'opposition, fut présenté comme une règle sûre de conduite pour le roi des Français. Il n'était plus temps d'affronter le parti tout-puissant de la Gironde ; il fallait le calmer, en lui offrant de la domination pour ses créatures et pour ses amis. Louis céda ; il était habitué à le faire avec un entier oubli de sa

nullement disposés à lui laisser l'ascendant qu'il s'était flatté d'exercer sur eux. Le ministre de la justice, Duranton, né à Bordeaux, avait toute la faveur de ses puissans compatriotes; mais s'il n'excita pas leur haine, il remplit peu leurs intentions : son rôle fut obscur et timide. Louis avait aussi touché son âme; il ne se prêtait pas à tout ce qui pouvait avancer sa ruine. Lacoste, ministre de la marine, était dans les mêmes dispositions. Trois de leurs collègues avaient un républicanisme plus prononcé, un caractère plus intraitable : c'étaient Roland, Servan et Clavières. Ce dernier eut le département des contributions; Servan eut le département de la guerre; Roland, celui de l'intérieur. Roland joignait à des con-

naissances en administration un caractère ferme jusqu'à l'opiniâtreté : il affectait l'austérité; le peu d'étiquette qui restait à la cour l'offensait. Il portait dans les conseils du roi les chagrins d'un censeur farouche. Il eût cru trahir ses principes et son caractère en prenant de l'affection pour Louis. Son influence sur les événemens était agrandie par celle qu'avait sur lui sa femme. Elle seule avait conduit dans les routes de l'ambition un homme qui n'était fait que pour exercer avec probité et avec intelligence des emplois subalternes.

Madame Roland, belle encore, spirituelle, assez instruite, cachait sous les dehors de la prudence une âme susceptible d'exaltation. Une éducation triste et solitaire, les

dale. Indifférent sur tous les partis, il choisissait celui qui lui faisait le plus de promesses. Il avait d'abord montré si peu de zèle pour la révolution, qu'il avait présenté au roi un plan habile et vigoureux pour prévenir l'insurrection du 14 juillet. Bientôt il s'était lassé d'une opposition qui lui fermait tout accès aux places. Maintenant il était lié avec les républicains, sans aimer ni eux ni leurs principes. Il avait séduit le plus clairvoyant de tous, Gensonné, qui fut l'auteur de son élévation. Elle lui causa une telle ivresse, qu'il vint au milieu des jacobins protester qu'il suivrait toujours leur inspiration et leurs conseils. Il couvrit sa tête d'un bonnet rouge, parure alors méprisée, et depuis odieuse, qui n'était guère portée que par les jacobins

épreuves les plus rigoureuses de la fortune, un penchant naturel à la méditation, avaient fortifié son caractère. Elle sentait avec regret que la gloire n'entrait pas dans le partage des femmes. Elle se consolait en préparant celle de son mari. Passionnée pour la république, elle voyait des êtres supérieurs dans tous ceux qui se présentaient à elle comme républicains. Elle voulait jouer le rôle d'une Romaine, et n'était pas insensible à tout ce qui peut exciter la vanité d'une Française. Elle dit, dans ses mémoires, que les premiers excès de la révolution l'avaient épouvantée; cependant elle ne craignit pas d'appeler de nouveaux orages pour réaliser sa chimère. Tous les chefs du parti de la Gironde se rassemblaient chez elle; et là, mêlant

quelques combinaisons politiques à des espérances romanesques, ils s'exaltaient ensemble sur leur entreprise; ils se dirigeaient vers la république de Caton ou de Cicéron avec les moyens de Machiavel.

Dumouriez, qui avait cru que chacun des nouveaux ministres obéirait à son impulsion, découvrit bientôt dans Roland un rival dangereux, un observateur inquiet; mais tous les partis se réunirent à lui lorsqu'il proposa de déclarer la guerre.

Léopold venait de mourir. L'idée qu'on s'était généralement formée de son caractère pacifique avait long-temps entretenu une sorte de calme dans les esprits. Les partisans de la guerre n'avaient su comment s'y prendre pour irriter suffisamment ce monarque. Son successeur

était jeune ; tout donnait à croire qu'il serait plus sensible aux provocations qu'on allait redoubler. Dumouriez flattait les républicains en leur promettant la conquête facile et soudaine des Pays-Bas autrichiens. La révolution théocratique qui avait éclaté dans ce pays, et qui, par une bizarrerie de la destinée, avait été presque simultanée avec la révolution philosophique de France, offrait à Dumouriez une circonstance favorable à ses plans. Il est vrai que Léopold avait étouffé l'insurrection par le moyen d'une faible armée ; mais les provinces belgiques, qui déjà avaient imploré le secours de la France, semblaient disposées à tendre les bras au premier libérateur qui se présenterait. Elles n'offraient plus d'ailleurs au-

cune de ces forteresses qui avaient long-temps arrêté les armes triomphantes de Louis XIV et de Louis XV; Joseph II les avait fait démolir. L'armée autrichienne qui couvrait les Pays-Bas était aguerrie, mais peu nombreuse. Déjà les Français avaient déployé des forces considérables. Une déclaration de guerre, faite avant que l'empereur eût rassemblé des moyens suffisans de défense, garantissait aux yeux de Dumouriez cette conquête, dont il voulait faire le début éclatant de son ministère.

Ce n'était pas seulement l'espoir de ces triomphes qui passionnait les députés de la Gironde pour la guerre; ils espéraient faire une heureuse révolution dans les mœurs par le moyen de l'enthousiasme militaire. Cette préparation leur semblait né-

cessaire pour disposer les Français à l'ordre, à l'austérité des institutions républicaines. Brissot n'avait cessé de répéter aux jacobins que les victoires ou les défaites devaient également tourner au profit de la liberté; les victoires épouvanteraient tous les rois de l'Europe; les défaites abattraient le trône du roi de France. Il fallait bien, disait-il, se résoudre à tenter une double épreuve, et braver à la fois les chances de la fortune et les trahisons des hommes. Manquerait-on de bras pour punir les traîtres? manquerait-on de chefs habiles pour les remplacer? Il citait avec complaisance l'exemple des Américains, qui avaient repoussé leurs oppresseurs avec des armées ignorantes, indisciplinées, privées

de tout, hormis de ces vertus qui sont compagnes de la liberté.

Que pouvait opposer Louis aux vœux empressés d'un parti qui avait proscrit l'un de ses ministres, et qui l'asservissait maintenant à toutes ses volontés ? Il ne laissa point pénétrer sa pensée au sujet de la guerre. La reine observa la même réserve ; on affecta de répandre que l'un et l'autre avaient à craindre l'ambition des princes français ; que ceux-ci songeaient à se prévaloir de l'état d'abjection où vivait l'infortuné monarque ; que, parmi les émigrés, la reine avait plusieurs ennemis dangereux et vindicatifs. On citait entre autres le cardinal de Rohan, qui avait rassemblé une légion à ses frais. Les jacobins se

gardaient bien d'adopter ces suppositions; ils affirmaient, au contraire, que la cour entretenait des intelligences avec le cabinet autrichien. Malgré tous les soins qu'on a pris depuis huit années pour éclaircir ce fait, on n'a encore obtenu aucune révélation qui prouvât le concert du roi avec ceux qui parlaient de le venger. On sait seulement, par les mémoires de Bertrand de Molleville, que Louis, lorsqu'il vit la guerre engagée, s'effraya des dangers que devaient lui faire courir les triomphes des armées étrangères (*d*). Il espéra pouvoir obtenir de l'empereur et du roi de Prusse qu'ils ne fissent contre la France qu'une guerre défensive, et qu'ils attendissent pour agir l'instant où ils y seraient absolument

cipline militaire au sentiment de l'ordre. Les revers ne seraient attribués qu'à la turbulence anarchique des jacobins, et l'on songerait enfin à les contenir. D'ailleurs les généraux et l'état-major de chacune des armées tenaient au parti constitutionnel. Quelques succès pouvaient rétablir leur popularité et rendre leur influence dominante. C'est ainsi que les vœux des partis opposés appelaient ensemble la guerre, et plaçaient leurs espérances sur cet épouvantable fléau.

Ce fut le 20 avril 1792 que Louis, entraîné par la fatalité, vint au sein de l'assemblée législative proposer de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohème. Il laissa lire sur son front, et témoigna par l'altération de sa voix les pressentimens

funestes qui le dévoraient. Des cris faiblement répétés de *vive le roi* ne purent soutenir son courage chancelant. On acceptait avec empressement, mais sans reconnaissance, le moyen qu'il venait d'offrir d'avancer sa ruine. Peu s'en fallut que, par une acclamation subite, la guerre ne fût décrétée sur-le-champ. On consentit cependant à retarder de quatre heures une si importante délibération, et le soir même l'assemblée se réunit pour décider du sort de la France et de l'Europe. Elle fit de grands efforts pour s'imposer du calme; mais son enthousiasme éclatait par des mouvemens impétueux. Quelques-uns des hommes les plus ardens, qui avaient appris de Robespierre à combattre toutes les vues de Brissot, proposèrent en-

diter ce négociateur. On lui avait donné pour instruction de recommander fortement aux puissances de ne point mettre à la tête de leurs armées les émigrés français. La mission de Mallet-Dupan n'obtint aucun succès. Les émigrés parvinrent aisément, par leurs intrigues, à lui ôter toute espèce de crédit. On peut conclure de ce fait que Louis n'avait aucune correspondance établie avec les cabinets étrangers, puisqu'il était obligé de se servir d'un moyen si faible et si incertain pour faire connaître ses intentions. On en peut conclure encore qu'il n'était pas sans ombrage sur les desseins de quelques émigrés, ou du moins sur les dangers que leur imprudence pouvait lui faire courir. Enfin cette révélation fait présu-

core un délai ; leur voix fut étouffée par des murmures. On interpella ceux qui avaient à s'opposer à la guerre de monter à la tribune ; un seul y monta, ce fut Becquet. Il tenait au parti constitutionnel. Le discours qu'il prononça est encore très-remarquable aujourd'hui par des pressentimens que la destinée a vérifiés. On l'écouta avec cette froideur qui caractérise une bienséance observée à regret. Pastoret, l'un des orateurs les plus distingués parmi les constitutionnels, réfuta en peu de mots les considérations politiques qui venaient d'être présentées, et fit de nouveau retentir le cri de guerre. Bazyre prophétisa des trahisons de la part de la cour ; des murmures étouffèrent sa voix. Merlin de Thionville eut peine, au milieu des mouvemens qui agitaient

l'assemblée, à faire entendre ces mots : « Vous admettez souvent des « délais quand il s'agit de rendre « un décret d'accusation contre des « individus ; eh bien, celui que « vous allez rendre est un décret « d'accusation contre l'humanité « entière. » L'assemblée, obéissant enfin au transport le plus général qu'elle eût jamais éprouvé, rendit à l'unanimité, moins sept opposans, le décret qui déclarait la guerre au roi de Bohème et de Hongrie. La foule impatiente qui occupait toutes les avenues de la salle accueillit avec des transports de joie cette décision. Mais le plus impétueux délire de l'espérance n'eût jamais pu aller aussi loin que les triomphes extérieurs qui ont rassasié l'orgueil français ; la plus sombre prévoyance n'eut jamais pu aller aussi

loin que les calamités intérieures dont nous avons été frappés.

Bientôt nous aurons à rendre compte des premières opérations de la guerre, et des ignominies que la France essuya à l'entrée d'une carrière de gloire. Mais ne perdons pas de vue le concours des événemens révolutionnaires qui se réunirent pour hâter la chute du trône.

Le roi se sentait chaque jour importuné de ses ministres républicains. Il les regardait plutôt comme les espions de sa conduite que comme ses conseils. Il était sombre et timide avec eux : ils étaient menaçans avec lui. Il les voyait préparer les décrets qui lui étaient les plus opposés, et il n'osait les contredire. Cette situation passive et humiliante complétait son avilissement aux yeux des Français. Les constitutionnels, qui

n'avaient pu le défendre contre les entreprises de l'assemblée, n'osaient ou ne savaient le défendre contre ses propres ministres. Déjà il n'était plus désigné dans les clubs, dans les groupes, que par le sobriquet plat et injurieux de M. *veto*, qui lui avait été donné au sein de l'assemblée par un député nommé Lacroix. Il ne pouvait plus se montrer, ni lui ni son épouse, sans recevoir les imprécations et les outrages que le peuple aime à prodiguer à celui qui fut puissant. Jusque dans son palais, il était poursuivi par des clameurs menaçantes. Le jardin des Tuileries était incessamment rempli de vociférateurs féroces occupés à lui répéter toutes les invectives que vomissaient contre lui Marat, Martel, le père Duchesne, dont le peuple lisait avec fureur les feuilles sanguinaires.

Dans cette position presque désespérée, Louis se composa un comité secret, qui servit plutôt à le consoler qu'à le diriger. Que de précautions il fallut employer pour cacher aux yeux des ministres et des républicains l'existence de ce comité! Les trois hommes qui le composaient étaient chacun l'objet de l'aversion populaire. C'étaient les ex-ministres Montmorin et Bertrand; et Malouet, qui, dans l'assemblée constituante, combattant deux partis extrêmes, avait encouru la haine de chacun, mais plus particulièrement celle du parti patriote. Bertrand assure avoir proposé dans ce comité plusieurs expédiens hardis. Mais Louis rejetait, quelquefois par scrupule, et le plus souvent par faiblesse, toutes les résolutions qui demandaient de l'a-

dresse et de la vigueur. En dernier résultat, il ne lui restait de moyen actif de défense que sa liste civile. Dès qu'elle parut être ouverte aux intrigans, ils accoururent en foule pour se partager cette dépouille. On paya quelques meneurs de groupes, qui ne réussirent jamais qu'à se faire chasser honteusement ; on paya des affiches qui étaient bientôt arrachées ; on paya quelques chefs de jacobins, et ceux-là mettaient leurs services à un prix très-élevé. On ne peut même concevoir de quelle nature étaient ces services ; car ils ne firent jamais que des motions atroces et dirigées contre la cour. La liste civile s'épuisa bientôt dans ces profusions inutiles et dangereuses. Danton et Fabre d'Eglantine furent ceux des jacobins qui re-

çurent le plus de la cour. (Si l'on en croit Bertrand de Molleville, Danton reçut jusqu'à cent mille écus.) Nous verrons, au 10 août, quel usage ils firent de cet or. Cependant l'indignation commençait à rendre un peu de forces au parti constitutionnel ; les jacobins ne négligeaient rien pour épouvanter leurs adversaires.

On allait instruire le procès des assassins d'Avignon. Les jacobins du midi prirent un vif intérêt à leur cause ; ceux de Paris s'annoncèrent bientôt comme leurs défenseurs. L'assemblée frémit en écoutant les premières pétitions qui lui parlaient d'amnistie pour un tel crime. Elles redoublèrent, elles devinrent plus pressantes, et l'assemblée se familiarisa avec cette idée. Le parti de la Gironde se trouva dans un grand

bientôt après fauteur du voyage de Varennes ; elle rappelait à la cour ce que les jacobins lui reprochaient comme un de ses plus grands crimes, la sanglante journée de Nanci. Le parti de la Gironde fut prêt à perdre patience, quand il vit se succéder sans intervalle ces extravagantes propositions. Il sentait qu'au moment où l'on venait d'engager la guerre, c'était le comble de l'imprudence et de la folie que de célébrer comme un exploit civique un fait d'insubordination. Robespierre se faisait une joie de soumettre à ces humiliantes épreuves ses rivaux en popularité. Il ne pouvait pas leur pardonner d'avoir fait lancer un décret d'accusation contre l'atroce Marat, qui écrivait d'après son inspiration. Un comé-

dien, Collot d'Herbois, commença sa carrière politique en se déclarant l'ardent promoteur de cette fête. L'opinion publique éclata contre un pareil encouragement donné à la licence militaire. André Chénier et Roucher, deux écrivains pleins de feu, d'énergie et de moralité, soutinrent avec avantage la lutte contre les jacobins. Ceux-ci se souvinrent de leurs noms lorsqu'ils eurent atteint la toute-puissance du crime, et vengèrent dans leur sang le ridicule trop impuissant dont ils les avaient couverts. La fête eut lieu. Collot-d'Herbois parut, monté sur un char, avec ces soldats étonnés des hommages qu'on leur rendait. On ne peut décrire toutes les extravagances auxquelles il se livra. La garde nationale refusa de prendre

reproduire par des tableaux terribles le sentiment d'horreur qu'avait inspiré à l'assemblée le premier récit de ce massacre. Cette horreur n'existait plus, puis que l'on élevait une telle discussion. L'amnistie fut accordée : avant même que la nouvelle en fût parvenue à Avignon, les meurtriers étaient déjà libres. Leurs complices, encouragés, avaient brisé les portes de leurs prisons. L'exécrable Jourdan et ses compagnons étaient promenés en triomphe dans la ville qu'ils avaient remplie de sang. Les couronnes civiques étaient données à Rome à ceux qui avaient sauvé la vie de leurs concitoyens; à Avignon, elles furent données à des assassins.

Cependant à Paris la populace agitée vivait dans de continuelles

part à cette fête ; elle resta tout le jour rassemblée dans les différens quartiers. Les jacobins ne s'en tinrent pas là ; ils voulurent que l'assemblée rendît aussi hommage à leurs nouveaux héros. Ils les lui présentèrent. Le parti constitutionnel leur disputa vivement les honneurs de la séance ; celui de la Gironde crut encore devoir faire un nouveau sacrifice ; et les soldats de Châteauvieux furent reçus avec honneur dans l'assemblée. Pendant toute cette journée la cour crut être dans un imminent péril ; elle craignit que cette troupe tumultueuse ne se portât au château des Tuileries : mais les jacobins aimaient à procéder par des essais successifs ; il leur suffisait d'avoir donné une première épouvante.

Peu de temps après, les constitutionnels conçurent l'idée d'une cérémonie aussi touchante que celle des soldats de Châteauvieux avait été absurde. Ils voulurent honorer par une fête funèbre le dévouement de Simoneau, maire d'Étampes. Ce magistrat courageux avait opposé la loi à des paysans séditieux qui voulaient arrêter et piller un convoi de grains. Il était resté seul exposé à leurs fureurs, et il invoquait encore la loi lorsqu'il reçut le coup mortel. Le roi concourut au plan de cette fête; le département de Paris en ordonna la pompe d'une manière noble et religieuse. Les citoyens paisibles vinrent en foule honorer la mémoire de Simoneau : on le loua, on ne sut point l'imiter.

Cependant on attendait avec im-

patience l'issue de l'expédition de la Belgique préparée par Dumouriez ; il y mit beaucoup de précipitation. Le général Rochambeau était loin de partager ses espérances ; il demandait des délais pour exercer ses troupes, ou du moins pour les plier à la subordination qui leur était tout-à-fait étrangère. Dans chaque ville de garnison, les soldats assistaient aux clubs, et ils délibéraient sur leur propre discipline, c'est-à-dire qu'ils n'en observaient aucune. On prenait cette licence pour un heureux enthousiasme. D'après les ordres réitérés du ministre, l'avant-garde sortit des murs de Lille. Elle rencontra à quelques lieues l'armée autrichienne, qui lui était inférieure en nombre. Les Français avaient un tel désordre dans leurs dispositions,

qu'ils se laissèrent attaquer. Une terreur panique se répandit parmi eux; le premier choc les mit en déroute. De tous côtés on entendait crier dans les rangs à la trahison ; on abandonna les canons et les bagages. Le général Rochambeau sortit des murs de Lille pour venir au-devant des fuyards. Mais à peine furent-ils rentrés dans cette ville, que le sentiment de leur honte les rendit furieux. Ils accusèrent Théobald-Dillon, qui les avait commandés, de les avoir trahis. Livrés à d'odieux agitateurs, ils eurent la cruauté de massacrer un chef brave et loyal qu'ils avaient eu la lâcheté d'abandonner. Une autre attaque que devait seconder celle-ci, et qui fut confiée au général Biron, fut aussi honteuse pour les armes françaises. Elle était dirigée

sur Mons. L'ennemi se présenta à peu de distance ; les mêmes cris de trahison se firent entendre, et répandirent le même désordre, la même terreur. Cette défaite fut un peu plus sanglante que l'autre, parce qu'on s'était approché de plus près de l'ennemi. Deux ou trois régimens protégèrent la retraite avec assez de bravoure et d'habileté. Cependant le camp du général Biron fut abandonné aux Autrichiens, et l'armée se retira jusque dans Valenciennes.

La nouvelle de ces échecs vint flétrir les espérances prématurées qu'on avait conçues de la valeur française. Le parti constitutionnel les imputa à l'audace présomptueuse du ministre Dumouriez, qui avait refusé d'en croire à la vieille expérience du général Rochambeau. Ro-

bespierre triompha du premier accomplissement de ses prédictions. Les républicains commencèrent à s'alarmer de l'indiscipline qui régnait parmi nos troupes; mais en même temps ils se confirmèrent dans la pensée que la direction de la guerre ne pouvait plus être confiée à un monarque dont les intérêts les plus pressans se trouvaient liés avec ceux des ennemis. Dès ce moment ils conçurent le projet de le forcer à l'abdication; ils voulurent l'environner de tous les dégoûts et de toutes les terreurs, convaincus que sa faiblesse naturelle lui ferait quitter un trône chancelant et avili. Ils espéraient par là éviter le danger d'une attaque à laquelle ils seraient forcés d'appeler les chefs sanguinaires d'une populace dangereuse. Dans

cette pensée, ils rassemblèrent en peu de temps tous les genres d'outrages et de menaces.

Ils provoquèrent d'abord la dissolution de la garde constitutionnelle du roi. Déjà ils avaient répandu dans ce corps un germe de divisions intestines. Plusieurs des gardes s'étaient rendus délateurs de leurs camarades et de leurs officiers. Toutes les imprudences qui pouvaient échapper à ceux-ci étaient recueillies avec soin. C'était le ci-devant duc de Brissac qui commandait cette garde : Louis avait en lui un ami plus dévoué que circonspect. Sa franchise le livrait sans défense à tous ceux qui étaient chargés de surveiller ses pas et ses discours. On répandit dans le public que les chefs de la garde du roi renouve-

« jours de mon roi répondent des « miens. » Il partit, et se rendit aux prisons d'Orléans.

Bientôt il n'y eut plus un des conseillers de Louis qui ne fût menacé du même sort. Le comité dont j'ai déjà parlé, et qui était composé de Bertrand, Montmorin et Malouet, s'était vainement entouré de toutes les précautions du mystère. On soupçonna, ou on supposa son existence; et ses délibérations secrètes furent présentées comme de profonds complots. On invita, pour le désigner, la dénomination de *comité autrichien*. D'abord ce fut un journaliste nommé Carra qui fit cette révélation. Les ex-ministres Montmorin et Bertrand, qu'il avait nominativement accusés, le sommèrent, devant le juge-de-paix Larivière, de

produire tous les renseignemens qu'il pouvait avoir à cet égard, sous peine d'être poursuivi comme calomniateur. Carra se contenta de répondre qu'il n'avait rien écrit que d'après les faits qui lui avaient été rapportés par Bazyre, Chabot et Merlin, membres du comité de surveillance. Le juge-de-paix vint demander à l'assemblée quelle conduite il avait à tenir. On lui répondit par un *ordre du jour*. C'en était assez pour avertir ce magistrat d'une extrême circonspection. Comme si la fatalité eût décidé que la cour devait périr par tous ceux qui avaient intention de la soutenir, le malheureux Larivière commença la procédure par un mandat d'arrêt lancé contre les trois membres du comité de surveillance. L'assemblée s'irrita de voir

« corde ; on ébranle ses fondemens,
« on brise ses barrières. Pourquoi ne
« nous présenter jamais qu'une par-
« tie de nos dangers, que les entre-
« prises d'une faction, de ces roya-
« listes furieux et insensés qu'il serait
« si aisé de vaincre? Je vois deux
« dangers, je vois deux factions :
« il en est une qui marche à grands
« pas vers le régicide. » Les répu-
blicains parurent frémir d'horreur
à cette expression, et demandèrent
que l'orateur fût tenu de justifier
son assertion, ou de la rétracter. « Je
« la justifie, reprit l'orateur, d'après
« la mesure même qu'on vous pro-
« pose. J'évoque ici un souvenir de
« l'histoire, et je souhaite que sa
« frappante analogie vous serve d'un
« avertissement salutaire. Oui, je

attaquer par une autorité subalterne l'inviolabilité de ses membres. Elle décréta d'accusation l'imprudent juge-de-paix. Il fut envoyé aux prisons d'Orléans... Je frémis chaque fois que j'écris ces mots, *envoyé aux prisons d'Orléans*. Ce que le journaliste Carra avait avancé dans ses feuilles sur l'existence d'un comité autrichien, Brissot et Gensonné vinrent bientôt l'affirmer à la tribune; ils manquaient de faits, ils abondèrent en suppositions. A ce mot de *comité autrichien* les soupçons se portaient naturellement sur la reine. On présumait ses intelligences avec sa famille; on attendait avec une ardente curiosité que Brissot et Gensonné fissent part des découvertes importantes qu'ils annonçaient d'un jour à l'autre. Ils eurent à se re-

pentir de s'être trop avancés : ils répétaient toujours les mêmes conjectures, et ne pouvaient rien offrir au-delà: Dans l'embarras où ils se trouvaient de soutenir leur accusation, ils créèrent une maxime qu'on fit entrer dans la morale révolutionnaire : *les conspirations,* dirent-ils, *ne s'écrivent pas.* Depuis, quand Robespierre et Danton les firent condamner comme conspirateurs, le tribunal révolutionnaire leur disait : *Les conspirations ne s'écrivent pas.* Enfin l'assemblée s'importuna d'entendre parler du comité autrichien.

Le parti de la Gironde se détermina à faire attaquer le roi par ses propres ministres. Chacun d'eux agissait séparément, sans soumettre ses travaux au conseil-général. Le

roi n'osait leur demander compte de leurs opérations ; ils ne lui permettaient de suivre son vœu dans aucune affaire ; ils objectaient leur responsabilité. Le roi, dit-on, voulait s'opposer au décret qui licenciait sa garde : les ministres déclarèrent qu'aucun d'eux ne contre-signerait l'acte du *veto ;* il fallait obéir et se taire. Le ministre de la guerre, Servan, vint peu de jours après proposer à l'assemblée législative la formation d'un camp de vingt mille hommes à Paris. Cette mesure était présentée comme un moyen de défense pour l'extérieur ; mais il était aisé de voir qu'elle menaçait plus la cour que l'ennemi. Elle fut reçue avec enthousiasme, et bientôt adoptée. Le roi se trouva dans la position la plus bizarre et la plus difficile ;

c'était d'avoir à refuser sa sanction à un décret sollicité par l'un de ses ministres. La cour et Paris même étaient en alarme. Personne ne doutait que ces vingt mille hommes ne fussent appelés pour la destruction du trône. Arrêtons-nous un moment pour considérer quelle pouvait être ici l'intention des girondins. Sans doute ils étaient impatiens de terminer cette lutte ; ils sentaient combien il était odieux de procéder toujours par des mesures révolutionnaires. J'ai déjà dit que le but de leurs attaques était l'abdication de Louis. Ils commençaient à craindre qu'il ne voulût point s'y prêter. D'un autre côté ils voyaient la populace de Paris entièrement livrée aux jacobins ; ils n'osaient pas lui confier une grande révolution, dont ils ne

seraient plus les directeurs ni les maîtres. Ils espéraient frapper ce coup avec moins de violence, et surtout avec des suites moins funestes, par le moyen d'une milice départementale. Robespierre et Danton découvrirent le projet de leurs rivaux. Le premier s'éleva avec force contre le camp de vingt mille hommes, qui aurait transmis à d'autres l'action révolutionnaire; mais sa troupe ne le comprit pas, et écouta ses représentations avec défaveur. Louis trouva quelques faibles secours pour l'enhardir à une nouvelle résistance. La garde nationale de Paris s'indigna de ce qu'on appelait d'autres qu'elle à la défense de cette ville. Toute la classe industrieuse fut avertie, par les dangers particuliers dont elle se formait l'idée, de pren-

dre part au danger du roi. Huit mille citoyens signèrent une pétition pour demander la révocation du décret, l'assemblée affecta de couvrir de mépris ceux qui furent les organes de cette pétition : on alla même jusqu'à demander qu'on prît des informations sur cette nouvelle manœuvre de la cour.

Deux hommes rivaux et ennemis offrirent, chacun de son côté, leurs services au roi, qui les craignait l'un et l'autre : l'un était Dumouriez, et l'autre Lafayette. Parlons d'abord du dernier. Son nom ralliait encore tous les amis de la première révolution, qui condamnaient celle que l'on tramait évidemment. Soit par estime pour ses vertus, soit par le souvenir de ce qu'il avait fait pour la liberté naissante, plusieurs des républicains

le ménageaient encore. L'enthousiasme populaire s'était long-temps fixé sur lui ; mais déjà l'inconstante multitude écoutait les cris de ceux qui parlaient de lui faire expier la journée du Champ-de-Mars. La jeunesse parisienne, qu'il avait soumise à des institutions militaires, avait perdu, depuis son absence, le zèle actif qu'il lui avait communiqué. Cependant elle semblait invoquer le retour de son chef. Le roi, qui cherchait partout un bras protecteur, eût cependant desiré un tout autre appui que celui de Lafayette. La reine s'obstinait à ne voir en lui qu'un des premiers auteurs de son humiliation actuelle (*c*). Maintenant il était à la tête d'une armée considérable; il y était aimé, il l'avait pliée à une discipline assez exacte. Dumou-

roi plus profondément affecté des outrages qu'il recevait de ses ministres. Il saisit une occasion de lui parler avec confiance, avec sensibilité : « Ne croyez pas, sire, lui dit-« il, que je partage les sentimens de « mes collègues, et que je sois entré « au ministère pour vous renverser « du trône. Je voudrais au contraire « vous y maintenir sur des fonde-« mens plus solides ; je le puis, et « peut-être ce bonheur n'est-il ré-« servé qu'à moi seul. Il fallait trom-« per vos ennemis et surprendre leur « confiance ; je l'ai obtenue, et je « veux m'en servir pour vous mettre « à l'abri de leurs coups. Cessez de « leur donner des armes, tantôt par « la faiblesse, et tantôt par une résis-« tance mal calculée. » Le roi fut ému à ces paroles, et parut s'attacher à

l'homme qui lui tendait encore la main dans son naufrage. Dumouriez lui demanda alors différens actes de popularité qui répugnaient à Louis, ou qu'il jugeait inutiles. Il insista fortement sur la nécessité de retirer le *veto* mis sur le décret des prêtres. Louis rejeta constamment cette proposition ; mais il approuva toutes les autres parties du plan qui lui était offert. Il fut convenu que le roi refuserait sa sanction au décret du camp de vingt mille hommes. Le zèle ombrageux de Roland s'aperçut de l'intelligence nouvelle qui se formait entre Louis et Dumouriez. Il vint porter ses soupçons et ses chagrins dans le comité secret de la Gironde. Ce fut alors que madame Roland se chargea d'écrire, au nom de son mari, une lettre au roi, faite pour

frères qui avait péri sous leurs coups dans l'affaire de Nanci. Il prit le parti de se rendre à l'armée, et d'y chercher la mort. Il annonça cette intention à ses amis, qui cherchèrent vainement à modérer son désespoir. A la première occasion, il s'exposa avec témérité, et resta avec obstination dans un poste dangereux; il fut tué par un boulet.

Lafayette se plaignait vivement du plan de campagne qu'avait ordonné Dumouriez; leur correspondance n'était remplie que de reproches amers. La cour penchait pour Dumouriez, qui lui faisait plus de promesses. Les amis de Lafayette crurent que son intervention pouvait protéger le roi contre les complots dont il était menacé. Lafayette se rendit à leurs prières, et écrivit

le glacer d'épouvante. Elle y prit un accent lugubre et prophétique : elle se plaisait à accabler un roi de la pitié républicaine : le grief qu'elle exprimait avec le plus de force, était le refus de sanction pour le décret des prêtres. Elle faisait une longue sortie contre le fanatisme religieux; elle exaltait celui de la liberté. Voici quelques passages de cette lettre fameuse :

« Le salut de l'état et le bonheur de votre majesté sont intimement liés : aucune puissance n'est capable de les séparer. De cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trône, s'il n'est appuyé par vous-même sur les bases de la constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit vous procurer.

« Ainsi la disposition des esprits,

le cours des choses, les raisons de la politique, l'intérêt de votre majesté, lui rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps législatif et de répondre au vœu de la nation; mais la sensibilité naturelle à ce peuple affectueux est prête à y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompé, sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance pour ce peuple facile à toucher : c'est en vous inqui étant perpétuellementqu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même. Qu'il voie que vous êtes résolu à faire marcher cette constitution à laquelle il a attaché sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet de ses actions de grâces.

« La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que

fournissait le fanatisme aux mécontens, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs : que votre majesté lui donne sa sanction ! la tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est en vigueur, les départemens seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes, et le peuple irrité y suppléera par des excès.

« Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestées dans la capitale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par votre majesté, par une proclamation vraiment impolitique dans la circonstance ; la situation de Paris, sa

proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de votre majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs ! Déjà les tentatives de l'état-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure ont fait soupçonner qu'il agissait par une inspiration supérieure ; déjà les déclamations de quelques démagogistes outrés réveillent les soupçons de leurs rapports avec les intéressés au renversement de la constitution ; déjà l'opinion compromet les intentions de votre majesté ; encore quelque délai, et le peuple contristé verra

dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs !

« Juste ciel ! auriez-vous frappé d'aveuglement les puissances de la terre ! et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraînent à leur ruine !

« Je sais que le langage austère de la vérité est rarement accueilli près du trône ; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre que les révolutions deviennent nécessaires ; je sais surtout que je dois le tenir à votre majesté, non seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honoré de sa confiance, ou revêtu de fonctions qui la supposent ; et je ne connais rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai la conscience.

« C'est dans le même esprit que je réitérerai mes représentations à votre majesté sur l'obligation et l'utilité d'exécuter la *loi* qui prescrit d'avoir un secrétaire au conseil. La seule existence de la *loi* parle si puissamment, que l'exécution semblerait devoir suivre sans retardement ; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux délibérations la gravité, la sagesse et la maturité nécessaires ; et pour des ministres responsables il faut un moyen de constater leurs opinions : si celui-là eût existé, je ne m'adresserais pas par écrit en ce moment à votre majesté.

« La vie n'est rien pour l'homme qui estime les devoirs au-dessus de tout ; mais, après le bonheur de les avoir remplis, le bien auquel il soit

encore sensible, est celui de prouver qu'il l'a fait avec fidélité ; et cela même est une obligation pour l'homme public. »

Le roi était déjà décidé à renvoyer Servan, Roland et Clavières, quand il reçut cette lettre ; leur renvoi leur fut signifié avec colère. Les trois autres ministres consentaient à rester. Roland se hâta d'en instruire l'assemblée, et en même temps il lui soumit la lettre qu'il avait écrite au roi. Elle produisit la plus vive impression : on en interrompit souvent la lecture par mille invectives contre la cour : on déclara que les ministres disgraciés emportaient les regrets de la nation : l'effervescence était au comble, quand Dumouriez parut à la barre. Les républicains ne virent en lui qu'un perfide déserteur ; il

reçut les murmures sans en paraître déconcerté. Déjà le parti de la Gironde songeait à venger autrement que par de stériles regrets la disgrâce des ministres de son choix. On dressa à la hâte le plan d'une insurrection ; on ne la voulait pas sanglante ; on ne la voulait pas même décisive. On se garda bien d'y appeler Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, tous ces hommes qui ne savaient conduire le peuple que vers des massacres. On croyait pouvoir se servir de la tourbe des jacobins en l'isolant de ses chefs. La cour était sans défiance ; elle ne prenait du moins aucun genre de précaution ; on ne voyait dans les ministres aucun homme qui pût faire tête à ce nouvel orage. Dumouriez lui-même avait abandonné la cour ;

il était haï des constitutionnels et des républicains. Il conçut qu'il s'était trompé dans les calculs de son ambition, et qu'il fallait essayer encore de se réconcilier avec le parti dont il s'était éloigné; il donna sa démission.

Le 20 juin, les ouvriers du faubourg Saint-Antoine se rassemblèrent en tumulte; chacun d'eux se disait qu'il fallait s'insurger; personne ne pouvait dire pourquoi. On n'entendait alors par *insurrection* qu'une longue procession de piques qui, sortie des faubourgs, traversait la ville en y répandant l'effroi. Les chefs parlaient seulement d'une pétition relative au renvoi des ministres et aux deux *veto*. Cette bizarre et ridicule expédition était commandée par Santerre, homme inepte et pré-

somptueux, qui avait une grande faveur auprès de la populace. Toute cette troupe paraissait morne, et montrait peu de fureur. Une immense quantité de femmes marchait avec elle, et y répandait un peu d'agitation. Deux pièces de canon étaient traînées à la tête du cortége.

Cependant la garde nationale se rassemblait avec confusion; nul ordre ne lui était donné pour s'opposer à ce rassemblement; elle savait à peine quel était son commandant actuel. Les autorités administratives délibéraient sur les mesures à prendre, et n'en prenaient aucune. L'assemblée elle-même affectait d'ignorer ce mouvement, et semblait disposée à s'occuper d'objets peu importans, lorsque Rœderer, pro-

cureur-syndic du département de Paris, vint l'entretenir du désordre qui régnait dans la capitale :

« Il paraît, dit-il, que ce rassem-
« blement, composé de personnes
« diverses par leurs intentions, a
« aussi plusieurs objets distincts :
« planter un arbre en l'honneur de
« la liberté, faire une fête civique
« commémorative du serment du
« jeu de paume, apporter à l'assem-
« blée nationale un nouveau tribut
« d'hommages et de nouveaux té-
« moignages de zèle pour la liberté ;
« tel est certainement le but de la
« plus grande partie de ce rassem-
« blement ; mais nous avons lieu de
« craindre qu'il ne serve, à son insu
« peut-être, à appuyer par l'ap-
« pareil de la force une adresse au
« roi, à qui il ne doit en parvenir,

« comme à toute autre autorité con-
« stituée, que sous la forme de sim-
« ple pétition. Les rapports qui nous
« ont été faits cette nuit, et qui nous
« ont occupés jusqu'à cet instant,
« donnent de la consistance à ces
« bruits ; une lettre du ministre de
« l'intérieur, qui nous est parvenue
« ce matin, les confirme encore
« davantage. Cette lettre nous pres-
« crit de faire marcher sans délai
« des troupes vers le château.

« On peut croire aujourd'hui que
« des hommes armés se rassemblent
« par un mouvement civique ; mais
« demain il peut se rassembler une
« foule de malveillans, ennemis de
« la chose publique et de l'assem-
« blée nationale. Qu'auriez-vous à
« leur dire ? quel obstacle pourriez-
« vous mettre à ces funestes rassem-

« blemens ? en un mot, comment la « municipalité et nous pourrions-« nous répondre de votre sûreté, si « la loi ne nous en donnait le moyen, « où si ce moyen était *affaibli dans « nos mains par la condescendance « de l'assemblée à recevoir dans « son sein une multitude armée ?* » La conclusion de ce discours fut très-mal accueillie par les tribunes et par une partie de l'assemblée. Dumolard et Ramond s'indignèrent de ce que l'on affectait de voir des pétitionnaires paisibles dans des milliers de séditieux armés. « Fermez-leur, « s'écrièrent-ils, le sanctuaire des « lois, ou bien abandonnez-le vous-« mêmes. La constitution vous a dit « à quels signes vous devez recon-« naître une pétition ; la raison vous « dit à quels signes vous devez re-

« connaître une révolte. Quoi! des « hommes armés rempliront cette « enceinte! Vous ignorez quel motif « les guide; si des scélérats ne mar- « chent pas avec des insensés; et « vous délibérez tranquilles au mi- « lieu de cet appareil de tumulte et « de terreur! Quand il y aurait de « la sûreté, il y a du moins de la « honte à les recevoir. Qui de vous « garantira les suites de cette jour- « née? Quand ils se seront fait ou- « vrir les portes de l'assemblée, quel- « les barrières pourront les arrêter? » Guadet parut s'offenser des soupçons que l'on répandait sur les intentions du peuple : « Oserait-on « encore aujourd'hui, s'écriait-il, « renouveler cette scène sanglante « et à jamais sinistre qui, dans les « derniers jours de l'assemblée con-

« stituante, vit périr des milliers de « citoyens sur ce même autel de la « patrie où ils renouvelaient le plus « saint des sermens? Si le peuple est « frappé de vives alarmes, est-ce à « ses mandataires à refuser de les « entendre? Les plaintes qu'il vient « nous confier, ne les avons-nous « pas déjà entendues retentir d'un « bout de la France à l'autre? Est-« ce pour la première fois, est-ce à « Paris seulement que la conduite « du roi, que la perfidie de ses con-« seils, inspire des mouvemens d'in-« dignation? Vous entendrez le peu-« ple s'exprimer avec franchise, mais « avec la fermeté calme qui le ca-« ractérise. »

C'est ainsi que le parti de la Gironde obtint de l'assemblée législative qu'un rassemblement armé fût

introduit dans son sein. L'année suivante, et presqu'à la même époque, une armée de pétitionnaires, composée en grande partie des mêmes hommes, vint demander à la convention le supplice de Vergniaud, de Guadet, de tous les républicains les plus recommandables, et l'obtint.

Rien de plus vain et de plus dérisoire que la délibération de l'assemblée. Déjà la foule remplissait toutes les avenues de la salle; les insurgés n'avaient trouvé nulle part de l'opposition; leur armée s'était grossie, dans le passage, d'une foule d'hommes et de femmes qu'ils avaient fait entrer de force dans leurs rangs, et qui contribuaient à répandre la peur dont ils étaient remplis. Ils voulurent bien cependant se borner

à choisir quelques-uns d'entre eux pour porter leur pétition à l'assemblée. Quoique cette pétition offrît quelques expressions menaçantes et cette âpreté de langage qui déjà formait le style révolutionnaire, on pouvait reconnaître pourtant qu'elle avait été dictée par des hommes qui, en se servant du peuple, se flattaient de le contenir. C'étaient des plaintes sur le renvoi des trois ministres, présentés comme les seuls hommes qui pouvaient sauver la patrie; c'était une grossière dérision du *veto*, une déclamation contre la cour, les émigrés et les prêtres. Les pétitionnaires demandèrent ensuite que tout leur cortége défilât dans la salle. On n'était, ni dans l'intention, ni dans la puissance de les refuser. Cette procession de piques dura long-

temps, et rendit toute délibération impossible. Les députés populaires se montrèrent long-temps aux regards du peuple ; ceux qui lui avaient été représentés comme des amis de la cour eurent peu à souffrir de leurs outrages. Il régnait dans tous les mouvemens de cette troupe un sang-froid qui ressemblait à l'ennui. Il y avait déjà quelques heures que ce cortége passait dans la salle, et il ne s'était point tout-à-fait écoulé, lorsqu'on apprit avec inquiétude que le rassemblement se portait vers le château des Tuileries. Différens postes de garde nationale occupaient les avenues du jardin ; aucune des autorités ne leur avait envoyé un ordre de résistance. Ils se retirèrent à la vue de ces milliers d'hommes armés, en témoignant

une profonde consternation. La foule répandue dans le jardin frémissait au tour du château, qui restait encore fermé. Les grilles furent à l'instant abattues, les portes enfoncées à coups de hache ; les jours du roi et de sa famille étaient au pouvoir de quiconque aurait eu de la fureur et de l'audace. Tout se contint, tout se modéra dans le désordre. L'appareil de l'épouvante était partout ; mais les insurgés furent fidèles aux ordres qu'ils avaient reçus, d'avilir, et non de renverser en ce jour la royauté. Un canon fut traîné jusque dans les appartemens du roi. La foule y pénétra. Il avait lui-même fait éloigner la plupart de ceux que le zèle avait rassemblés auprès de sa personne. Quelques-uns des nouveaux ministres étaient cependant

à craindre pour elle dans une journée que le peuple avait choisie pour avertir, et non pour frapper.

Lorsque l'assemblée nationale fut instruite que la foule occupait les appartemens du roi, elle nomma une commission pour s'y transporter, et pour prévenir des malheurs qu'on commençait à craindre. Vergniaud et Isnard étoient au nombre des commissaires ; ils eurent beaucoup de peine à traverser la foule et à s'en faire entendre. Ils trouvèrent le roi assis auprès d'une table autour de laquelle venaient boire des hommes déjà enivrés ; il paraissait calme au milieu de ce tumulte. Ils lui témoignèrent le dévouement de l'assemblée nationale. Louis répondit qu'il était sensible à cette sollicitude, mais qu'il ne craignait

rien entouré du peuple français. Un garde national, en s'approchant de lui l'engageait à se rassurer; Louis prit sa main, et la mettant sur son cœur : « Voyez, dit-il, si c'est là le « mouvement d'un cœur agité par « la crainte. » Cependant Vergniaud n'était pas sans inquiétude. Il entendait quelques provocations sanguinaires, et voyait renaître dans la foule une effervescence dangereuse. Il voulut parler, on ne se montrait point disposé à l'écouter; il fut obligé de monter sur les épaules d'un homme pour se faire entendre. Sa harangue amena le peuple à une singulière réflexion; chacun se répétait : Que venons-nous faire ici? L'incertitude et l'irrésolution les avaient déjà fatigués, lorsque le maire de Paris, Pétion, se présenta.

paisible. Un homme ivre et d'un aspect féroce vint lui présenter le bonnet rouge. Il n'osa le refuser, et il eut la faiblesse de s'en couvrir; mais rien ne put lui arracher la promesse de révoquer son *veto*. Il touchait les cœurs par une bonté familière, et chacun s'étonnait d'avoir cru voir en lui un ennemi du peuple. Louis n'était jamais mieux que lorsque rien ne rappelait qu'il était roi ; on eût dit qu'il n'existait plus nul souvenir du trône, ni de la part de celui qui l'occupait, ni de la part de ceux qui venaient en ternir toute la splendeur.

Le souvenir de la scène du 5 octobre donnait de vives inquiétudes sur le sort de la reine : elle voulait rester auprès de son époux; il la conjura de se retirer dans ses ap-

Il fut accueilli par des signes de faveur et de respect. « Peuple, s'é-
« cria-t-il, tu viens de te montrer
« digne de toi-même, tu as conservé
« toute ta dignité au milieu des
« plus vives alarmes, nul excès n'a
« souillé tes mouvemens sublimes :
« espère, et crois enfin que ta voix
« aura été entendue; mais la nuit
« s'approche, ses ombres pourraient
« favoriser les entreprises des mal-
« veillans qui viendraient se glisser
« dans ton sein; peuple, retire-toi. »
Il se vit obéir avec une extrême promptitude; la foule s'écoula, ne sachant pas encore si c'était une insurrection qu'on avait voulu faire. A huit heures du soir, il n'y avait plus que silence, que stupeur dans ce château qui venait d'être ébranlé par tant de tumulte. Pendant toute

cette journée, le mouvement ordinaire de Paris ne fut pas interrompu, les spectacles ne le furent pas. On venait y demander des nouvelles de ce qui se passait, et le soir les Parisiens s'étonnaient, mais ne rougissaient pas de la peur qu'ils avaient ressentie.

LIVRE TROISIÈME.

Les suites de la journée du 20 juin furent en tout point fatales au parti de la Gironde qui avait ordonné ce mouvement : on peut même assigner à cette époque la fin de sa puissance révolutionnaire. Les jacobins crurent que c'était profaner une insurrection que de ne point l'ensanglanter, et que la majesté de leur peuple avait été compromise par des menaces sans résultat. Robespierre, indigné de n'avoir point été appelé, apprit de ses rivaux avec quelle facilité le château pouvait être attaqué. Danton et Fabre d'Eglantine promirent à la cour de rui-

ner tout-à-fait le parti de la Gironde dans l'esprit du peuple. Ils tinrent bientôt parole; mais en même temps ils préparèrent contre la cour une attaque beaucoup plus terrible.

Cette mésintelligence entre les chefs du parti populaire, et quelques autres circonstances que nous allons rapporter, rendirent de l'énergie aux constitutionnels. Louis était content d'avoir soutenu une épreuve difficile sans avoir fait de sacrifices, ni même de promesses. Il n'avait montré un peu de fermeté que dans cette seule occasion : l'on se plaisait à exalter sa conduite; on vantait sa bonté; on racontait avec émotion les périls qu'il avait courus, et tous les mots par lesquels il avait exprimé la sérénité de son âme

au milieu du tumulte. Quelques actes de vigueur que lui firent faire ses nouveaux ministres vinrent entretenir l'idée avantageuse qu'on voulait se former de son courage. On fit au château quelque appareil de défense contre une nouvelle entreprise. Le jardin des Tuileries fut fermé au peuple ; des proclamations rendues par les diverses autorités annonçaient l'intention de poursuivre les auteurs de l'attentat du 20 juin ; on paraissait prendre toutes les mesures nécessaires pour en prévenir un second. La garde nationale murmura hautement de l'état d'inaction dans lequel elle avait été contenue ; elle fit faire au roi des offres de dévouement. Le roi et la reine applaudirent à ce zèle, comme si les événemens l'avaient déjà ma-

nifesté. On employa les soins et les caresses, pour avoir au milieu de cette garde nationale quelques compagnies d'élite sur lesquelles on pourrait compter au jour du danger. Les habitans de Paris crurent avoir à se venger des excès qui avaient été commis sous leur nom; ils en demandèrent justice dans une pétition qui fut couverte, en peu de jours, d'un grand nombre de signatures. On prétendit, et l'on a toujours répété depuis qu'il y en avait vingt mille. On exagérait; mais il est certain que la moitié de ces pétitionnaires si dévoués eût suffi pour prévenir et l'insurrection dont on se plaignait, et celle qui allait bientôt éclater. Le département de Paris destitua Pétion, comme ayant évidemment favorisé le mouvement du

20 juin; presque tous les autres départemens de la France demandèrent la punition des excès de cette journée. Vaines protestations, qui ne créaient pas un seul moyen de force! signes trompeurs, sous lesquels se déguisaient la faiblesse et la pusillanimité générale! Le roi lui-même était bien éloigné de laisser entrer dans son âme autant de confiance qu'on voulait lui en inspirer. « J'ai bien vu, disait-il à un de ses « conseillers, qu'ils avaient l'inten- « tion de m'assassiner, et je ne con- « çois pas pourquoi ils ne l'ont pas « fait; mais je ne l'échapperai pas « toujours; il y a bien des chances « contre moi, et je ne suis pas heu- « reux. Si j'étais seul, je risquerais « encore une tentative. Oh! si ma « femme et mes enfans n'étaient

« la cause de la liberté qu'ils défen-
« dent. Il est temps de garantir la
« constitution de toutes les atteintes
« qu'on pourrait lui porter, d'assu-
« rer la liberté de l'assemblée na-
« tionale et du roi, leur indépen-
« dance et leur dignité. Je supplie
« l'assemblée d'ordonner que les au-
« teurs et instigateurs des événe-
« mens du 20 juin soient poursui-
« vis comme criminels de lèse-na-
« tion, de détruire cette secte dont
« les débats publics ne laissent plus
« de doute sur la perversité de ses
« intentions. Je la supplie aussi, en
« mon nom et en celui de tous les
« honnêtes gens, de prendre des
« mesures efficaces pour faire res-
« pecter les autorités constituées, et
« de donner aux armées l'assurance
« qu'aucune atteinte ne sera un jour

« portée à la constitution dans l'in-
« térieur, tandis qu'elles verseront
« leur sang pour la défendre contre
« les ennemis du dehors. »

Le discours de Lafayette fut applaudi par une partie de l'assemblée, et même par les tribunes. Dans le moment où il menaçait il était au pouvoir de ses implacables ennemis. Leur audace fut étonnée : car ils étaient peu accoutumés à en rencontrer dans leurs adversaires. Guadet s'éleva le premier contre le général ; il l'attaqua d'une manière adroite ; mais les détours dont il usa annonçaient qu'il n'osait laisser éclater toute sa colère. On en jugera par le début de son discours. « Au mo-
« ment où la présence de M. La-
« fayette à Paris m'a été annoncée,
« une idée bien consolante est venue

voix. Dans le moment où chacun s'épuise en conjectures sur la conduite qu'il va tenir, sur les coups qu'il va frapper, il se présente seul à la barre de l'assemblée nationale, de cette même assemblée où dominent tous ceux qui ont déjà juré sa perte. « Je dois d'abord vous assu-
« rer, dit-il, que, d'après les dispo-
« sitions concertées entre M. le ma-
« réchal Luckner et moi, ma pré-
« sence ici ne compromet nulle-
« ment le sort de nos armées. Voici
« maintenant mes motifs. On a dit
« que la lettre signée de mon nom,
« dont il vous a été fait lecture à une
« des précédentes séances, n'était
« pas de moi : d'autres m'ont repro-
« ché de l'avoir écrite au milieu du
« camp. C'est pour répondre à tout
« que je suis sorti de cet honorable

« s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je « dit, nous n'avons plus d'ennemis « extérieurs ; ainsi les Autrichiens « sont vaincus. Cette illusion n'a « pas duré long-temps : nos enne- « mis sont toujours les mêmes, notre « situation extérieure n'a pas chan- « gé, et cependant M. Lafayette est « à Paris. Quels puissans motifs l'y « amènent? Nos troubles intérieurs? « Il craint donc que l'assemblée na- « tionale n'ait pas assez de puissance « pour les reprimer? » L'orateur conclut par demander qu'on prît des informations sur le congé accordé à Lafayette par le ministre de la guerre. Ramond rappela les services rendus par ce général, qu'il nomma *le fils aîné de la liberté* : « Loin de « voir en lui, s'écria-t-il, un géné- « ral factieux ou usurpateur, rendez-

« lui grâces des soins qu'il a pris « pour enchaîner l'indignation de « son armée. C'est lui seul qui arrête « aujourd'hui un mouvement impé- « tueux dont les suites eussent pu « être funestes. Ecoutez avec respect « cette voix que la France est accou- « tumée à reconnaître dans les mo- « mens difficiles. Puisse chacun de « nous être aussi fidèle que lui- « même au serment de maintenir la « constitution » ! Ramond demanda que la pétition de Lafayette fût renvoyée à un comité, et qu'on s'occupât de remédier aux causes de désorganisation que ce général dénonçait. Cette motion l'emporta sur celle de Guadet à une majorité de trois cent trente-neuf voix contre deux cent trente-quatre. Quelque léger que fût ce triomphe, il était

nouveau pour le parti constitutionnel. La peur, qui avait fait déserter ses rangs, venait dans ce moment les renforcer. Les variations de l'homme le plus irrésolu ne sont qu'une faible image de celles d'une assemblée politique. Chacun crut que Lafayette, après avoir bravé ses ennemis, allait les terrasser ; tel était le but de sa démarche. Il se rendit au château des Tuileries : il y reçut quelques témoignages affectés de bienveillance de la part du roi et de la reine : mais la cour laissait encore entrevoir beaucoup d'éloignement pour celui qui s'offrait comme son libérateur ; elle chercha à traverser son entreprise. Vainement le parti constitutionnel s'agitait de tous côtés pour exciter la garde nationale à se présenter à Lafayette ; elle était morne

et silencieuse ; ce n'était plus celle du Champ-de-Mars, c'était celle du 20 juin.

Quand Lafayette retourna le soir dans sa maison, on le reconduisit avec quelques acclamations. Un petit nombre d'officiers de son armée, deux ou trois cents gardes nationaux formaient tout son cortége. Il affectait un air de satisfaction, mais le désespoir était au fond de son âme. S'il avait vu dans la garde nationale plus d'empressement à le suivre, son dessein était de marcher sur-le-champ contre les jacobins, de les disperser, et de fermer le lieu de leurs séances. Ceux-ci délibéraient avec inquiétude; le peuple, sur lequel ils comptaient, les abandonnait à eux-mêmes. Robespierrre était rentré dans toute sa lâcheté naturelle,

et se livrait à une longue lamentation sur les maux de la patrie. Les alarmes des jacobins ne se réalisèrent pas : au moment où quelques officiers parlèrent de marcher contre eux, le cortége de Lafayette se diminua sensiblement. On répétait d'une voix moins assurée ces inutiles cris : *à bas les jacobins.* Lafayette resta encore quelques jours à Paris, et trouva même tiédeur parmi ses partisans, même stupeur parmi ses ennemis. Plusieurs fois on indiqua aux gardes nationaux des points de rassemblement ; ceux qui avaient le plus formellement promis de s'y rendre ne s'y trouvaient pas, ou y arrivaient découragés. La cour entretenait elle-même cet état de langueur en montrant ou en feignant un entier désespoir. Lafayette,

après s'être convaincu que le roi ne pouvait plus vivre en sûreté dans une ville où l'on prenait si peu d'intérêt à ses dangers journaliers, proposa, dit-on, à cette époque, un plan d'évasion dont le but était de conduire Louis à son armée. Le roi et la reine s'épouvantèrent de cette proposition ; celle-ci, surtout, regardait comme le comble du malheur d'être réduite à devoir son salut à Lafayette. D'ailleurs les moyens d'exécution ne leur présentaient point assez de sûreté pour chasser les cruels souvenirs du retour de Varennes. Voici dans quels termes on a transmis la réponse du roi à Lalli, qui répétait cette offre au nom de Lafayette : « Dites-lui que je suis « sensible à la preuve d'attachement « qu'il me donne en se montrant

« prêt à courir pour moi de si grands
« dangers ; mais il serait imprudent
« de faire mouvoir en même temps
« un si grand nombre de ressorts.
« Le plus sûr moyen de me servir,
« est de continuer à être la terreur
« des factieux en remplissant habi-
« lement les devoirs de général. »

Fatigué de ses inutiles essais, Lafayette sortit enfin de Paris, indigné de n'avoir retiré aucun fruit d'une démarche courageuse qui devait le placer dans l'alternative du succès le plus important ou de la mort. Le jour où les jacobins apprirent son départ fut pour eux un jour d'allégresse. Ils se vengèrent, en brûlant son effigie, de l'inquiétude que sa présence leur avait causée. Cette scène eut lieu au Palais-Royal ; elle fut préparée et contemplée par le

patriotisme n'avaient jamais affaibli dans son cœur l'attachement que lui avaient inspiré les vertus du roi. Celui-ci semblait disposé à accepter son dévouement, mais la reine mit encore obstacle à ce projet, tant son cœur était rempli de soupçons et de défiances contre ceux qu'on avait distingués dans le parti populaire. Enfin le résultat de tous ces conseils d'une cour glacée d'épouvante fut de laisser soupçonner beaucoup de projets de cette nature, et de n'en suivre aucun. Elle profitait des moindres faits pour tâcher d'éloigner les craintes d'une insurrection prochaine. Il se présenta une occasion où elle put croire pendant quelques instans qu'on renoncerait au projet de l'attaquer.

Une scène qui devait être tou-

chante, et qui ne fut que ridicule, se passa dans l'assemblée. Une femme nommée Olympe de Gouges, dévorée du désir de la célébrité, et depuis victime d'une lutte opiniâtre qu'elle osa soutenir contre Robespierre, fit paraître une affiche écrite d'un style médiocre, dont l'objet était de concilier les deux partis qui se combattaient dans l'assemblée. Cette affiche produisit de l'effet sur tout ce qu'il y avait d'âmes simples et paisibles parmi le peuple. Le même jour, l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, prononça à l'assemblée législative un discours assez adroit et assez pathétique qui tendait au même but. Il commença, ainsi que tous les médiateurs, par faire une compensation imaginaire des torts des deux partis. La foule

vait toujours arrêtée, soit par ses propres incertitudes, soit par celles de son époux. Louis recevait les visites de quelques hommes qui depuis long-temps vivaient loin de la cour, mais dont l'affection pour lui s'était encore augmentée par ses malheurs. Le vertueux Malesherbes fut du nombre de ceux qui vinrent l'assurer de leur dévouement; tous lui apportaient des avertissemens sinistres; le roi s'attendrissait avec eux, et énervait son courage par sa sensibilité. Bientôt personne ne parut devant lui sans lui présenter des projets de fuite. L'ex-ministre Narbonne en avait conçu un dont l'exécution devait être infiniment périlleuse pour lui-même. Il oublia, dans ce moment de crise, la haine que lui portait la cour; celle-ci n'oublia pas

des impartiaux (il est bien malheureux que ce soit presque toujours les hommes sans caractère qui prennent ce titre) l'écouta avec une faveur éclatante. Il entreprit de prouver que la division actuelle ne tenait qu'à deux accusations que les partis se renvoyaient continuellement, quoiqu'elles fussent sans réalité : « Qu'y a-t-il de plus chimérique, disait-il, que la pensée qu'on suppose à certains membres de l'assemblée de vouloir établir une république ? Quoi de moins vraisemblable, d'un autre côté, que la pensée que ceux-ci supposent à leurs adversaires de vouloir enfreindre la constitution pour établir deux chambres ? Il est un moyen d'écarter ces funestes nuages ; c'est de frapper d'un égal anathême l'un et l'autre de ces projets. »

A peine cet orateur de paix avait-il parlé, que la salle retentit des sermens qu'il avait proposés. La république fut désavouée solennellement par tous ceux qui l'établirent un mois après, et qui n'eurent jamais un autre but. Ils aimèrent mieux faire cette vaine protestation que de compromettre leur plan par une résistance qui eût été un aveu. Comme il faut toujours en France avoir de l'enthousiasme ou en feindre, les deux partis franchirent la barrière par laquelle cette assemblée était divisée, ainsi que l'avait été l'assemblée constituante, en un côté droit et un côté gauche. Les orateurs habitués à se dénoncer, à se diffamer tous les jours, coururent dans les bras l'un de l'autre ; la haine donna et reçut les embrassemens de la haine. Les

tribunes elles-mêmes cédèrent un moment à cette ivresse. On proposa de faire jouir le roi du tableau d'une réconciliation qui allait calmer toutes ses sollicitudes. Quelque empressement qu'il mît à venir contempler ce spectacle, il arriva à peine assez tôt pour ne pas trouver le prestige entièrement dissipé. Il parla avec émotion, fut écouté avec quelque intérêt; et le soir, comme pour donner un gage de la réconciliation universelle, il fit ouvrir le jardin des Tuileries, qui était fermé depuis la journée du 20 juin. Mais bientôt les menaces accoutumées vinrent dissiper ce rêve d'un moment. Dans cette même soirée l'assemblée se réunit, et porta dans ses discussions à peu près la même animosité qui y régnait ordinairement. Le lende-

main les deux partis parurent avoir oublié ce rapprochement comme on oublie un rêve frivole.

Les nouveaux ministres, qui n'avaient point désespéré de servir le roi après la journée du 20 juin, étaient en butte à des dénonciations continuelles, présage assuré du décret d'accusation. Leur situation les épouvanta; ils donnèrent leur démission tous à la fois. Louis, abandonné au milieu de l'orage, eut peine à trouver des hommes assez dévoués pour accepter ce périlleux emploi; il parvint cependant à se recomposer un ministère à force de sollicitations.

Quoique les ennemis de la cour fussent dans ce moment même fortement occupés de leurs divisions intestines, ils ne perdaient point de

vue le projet de détruire la royauté. Les girondins voulaient y procéder par des lois, les jacobins par un mouvement populaire. On travaillait des deux côtés à répandre dans les esprits une sombre exaspération. L'assemblée rendit un décret qui devait amener ce résultat. *La patrie fut déclarée en danger;* ces terribles mots retentirent avec fracas d'un bout de la France à l'autre. L'anarchie pénétra dans des lieux où elle n'avait pu encore s'établir. Le peuple comprit, et les législateurs ne dissimulaient pas eux-mêmes qu'une déclaration si effrayante avait moins de rapport aux circonstances extérieures qu'aux divisions des deux premières autorités.

La guerre se continua avec lenteur et avec faiblesse; l'Autriche

aurait été à peine en mesure de se défendre dans les Pays-Bas, si elle avait eu à combattre des armées plus exercées. Le général Luckner, qui avait pris le commandement de l'armée du Nord, avait d'abord obtenu un succès trop facile pour être glorieux. Il s'était emparé des villes d'Ypres, de Menin et de Courtray : dans le moment où on croyait qu'entré dans la Belgique, il parviendrait aisément à la soulever, il évacua subitement ces trois villes. Sa position militaire pouvait l'exiger; mais, comme il n'avait point été attaqué, on jugea, et le fait était vrai, que la cour avait donné l'ordre de la retraite. On vit surtout une perfidie profondément combinée dans l'action d'un officier supérieur de cette armée, nommé Jarry, qui, en éva-

cuant Courtray, et suivi de près par l'ennemi, avait fait mettre le feu à un faubourg de cette ville. On ne douta point que cette barbarie, destituée de tout prétexte, n'eût eu pour motif d'indisposer contre nous le peuple de la Belgique.

Mais ce qui rendait les dangers plus pressans, c'était l'approche d'une formidable armée prussienne, commandée par Frédéric-Guillaume et par le duc de Brunswick : on l'évaluait à soixante-dix mille hommes ; elle présentait la cavalerie la plus redoutable qui eût encore paru. De nombreuses légions d'émigrés marchaient avec elle ; un corps de quinze mille Autrichiens devait la seconder. On citait plusieurs chefs dont les talens militaires s'étaient déjà exercés contre les Français dans

ses jours. Les gardes-suisses et quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale avaient été disposés pour veiller à sa sûreté. Leur contenance fière écarta le danger, mais non les outrages. Combien cette fédération était différente de celle de 1790, signalée par une gaîté civique, par une confiance si entière, et par un amour de la liberté qui s'embellissait des affections sociales!

Au milieu de cette agitation qu'ils avaient fait naître, les girondins étaient plus que jamais indécis sur la marche qu'ils avaient à suivre. Quelquefois ils faisaient dire à la cour, par des agens obscurs, que le roi pouvait encore les calmer en rappelant les trois ministres de leur choix, et en se résignant à tenir sous eux une conduite subordonnée et

passive. Ils ne se lassaient point de répéter des menaces : ils disaient, et le fait était vrai, qu'eux seuls retenaient encore l'insurrection prête à éclater ; mais ils n'en conservèrent pas long-temps le pouvoir. On ne peut rien affirmer sur les négociations qu'on prétend qu'ils ouvrirent alors avec la cour. On a parlé d'un mémoire signé par Vergniaud, Guadet, Gensonné, qui exprimait formellement les conditions que je viens de mentionner; mais rien ne garantit l'existence ni l'authenticité de cette pièce. Ceux qui les ont accusés d'avoir demandé des sommes considérables pour faire cesser leur opposition, ont, sans aucun fondement, calomnié leur mémoire, qui est inattaquable à cet égard.

Ils se voyaient arrivés au moment

teux avaient fait sentir le besoin. Loin de répondre à une telle attente, la nouvelle fédération ne fut marquée que par les fantaisies grotesques du délire populaire. L'assemblée législative avait, la veille, cassé l'arrêt du département de Paris par lequel Pétion était suspendu de ses fonctions. Cette décision, sollicitée par les clameurs et les menaces d'une foule immense, était devenue un triomphe de parti. Pétion parut à cette fête, qui bientôt n'eut plus d'autre objet que lui-même. Son nom était écrit sur tous les chapeaux avec de la craie, et sur mille bannières, à la suite desquelles marchaient différens groupes qui se confondaient entre eux. On était excédé du concert uniforme et extravagant de ces cris mille fois répétés :

vive Pétion ! Pétion ou la mort ! Le danger proclamé de la patrie était oublié, tout s'enivrait du bonheur de revoir Pétion. Il ajoutait au ridicule de cette scène par le naïf orgueil avec lequel il paraissait jouir de ces acclamations. Cet enthousiasme était toutefois peu sincère chez les jacobins, qui le savaient attaché au parti de la Gironde ; mais ils se plaisaient à l'accabler et à préparer sa chute par cet excès d'idolâtrie. Louis ne parut au champ de la fédération que comme un roi vaincu à la suite d'un triomphateur. Au moment où il se présenta à l'autel de la patrie pour renouveler son serment, mille voix dénoncèrent en lui un parjure. Il y eut même un moment où la foule pressa son cortége de manière à faire craindre pour

d'accomplir l'entreprise qu'ils méditaient depuis si long-temps, et qu'ils avaient préparée par des actes révolutionnaires revêtus du nom de lois; c'était de faire prononcer par l'assemblée législative la déchéance du monarque. Quelque violente que fût cette mesure, elle leur semblait préférable aux dangers d'une insurrection, qui, dirigée sans eux, pouvait bientôt se tourner contre eux, et contre la liberté même.

Les jacobins s'inquiétèrent de cette marche qui eût rendu leur concours inutile. Robespierre demanda la convocation des assemblées primaires. C'était au peuple, disait-il, au peuple seul, à prononcer, et sur le roi actuel, et sur la royauté même. Il appelait une *convention nationale* qui serait investie par le peuple de

« prévenons ses attentats. A-t-on vu « les jacobins et les cordeliers se mê- « ler à l'insurrection du 20 juin? Sa « couleur indécise, de si petits effets « joints à de si insolentes menaces « ne permettent pas qu'on nous l'at- « tribue. Bientôt ils n'auront plus à « eux une seule troupe dont ils puis- « sent disposer : nous leur enlève- « rons les fédérés et les Marseillais, « dont on annonce l'arrivée, comme « nous leur avons enlevé le peuple ; « et nous occuperons ceux-ci de « mouvemens incertains, dont les « résultats ne seront jamais à crain- « dre pour la cour. »

C'était par de tels artifices que ces hommes perfides voilaient la profondeur de leurs complots aux yeux de ceux dont ils avaient juré la ruine. Dans l'épuisement même de la liste

civile, ils obtenaient encore des sommes considérables. On ignore si leur cupidité leur permettait d'en faire servir une partie aux besoins les plus urgens de leur faction : on ignore aussi s'ils avaient concerté ces manœuvres avec Robespierre. Le caractère farouche de celui-ci et son affectation de désintéressement pouvaient y répugner ; cependant ce jeu cruel était fait pour réjouir son âme atroce.

Les Girondins, qui avaient mis en avant l'idée de la déchéance, et qui avaient employé toute la véhémence et toute l'habileté de leurs moyens à familiariser l'assemblée avec cette mesure, s'effrayèrent du plan de Robespierre. On vit avec étonnement Brissot se présenter à la tribune pour demander que cette discussion fût

traitée avec calme et maturité. Il témoignait du repentir et de l'incertitude ; il combattait directement les jacobins dans le plan qu'ils venaient d'adopter ; il dévoilait plusieurs de leurs pensées secrètes. Ce discours montre combien les girondins avaient encore d'éloignement pour l'insurrection proposée ; et si depuis on les a vus la présenter comme leur propre ouvrage, on ne doit l'attribuer qu'au danger de leur position vis-à-vis des jacobins, et peut-être aussi à cette vanité qui attache du prix à toute espèce de victoire. Il est important de faire connaître avec quelle redoutable adresse Vergniaud fit naître la question de la déchéance du roi. Je transcris une partie de son discours.

« Je vous demande, disait-il, ce

« qu'il faut entendre par un acte « formel d'opposition. La raison dit « que c'est l'acte d'une résistance « proportionnée, autant qu'il est « possible, au danger, et faite dans « un temps utile, pour pouvoir l'é- « viter. Par exemple, si dans la « guerre actuelle cent mille Autri- « chiens dirigeaient leur marche « vers la Flandre, ou cent mille Prus- « siens vers l'Alsace, et que le roi, « qui est le chef suprême de la force « publique, n'opposât à chacune de « ces redoutables armées qu'un dé- « tachement de dix ou vingt mille « hommes, pourrait-on dire qu'il « a employé les moyens de résis- « tance convenables, qu'il a rempli « le vœu de la constitution, et fait « l'acte formel qu'elle exige de lui ?

« Si le roi, chargé de veiller à la

« sûreté extérieure de l'état, de no-
« tifier au corps législatif les hosti-
« tilités imminentes, instruit des
« mouvemens de l'armée prussien-
« ne, et n'en donnant aucune con-
« naissance à l'assemblée nationale;
« instruit, ou du moins pouvant
« présumer que cette armée nous
« attaquera dans un mois, disposait
« avec lenteur les préparatifs de ré-
« pulsion; si l'on avait une juste in-
« quiétude sur les progrès que les
« ennemis pourraient faire dans l'in-
« térieur de l'état, et qu'un camp
« de réserve fût absolument néces-
« saire pour prévenir ou arrêter ces
« progrès; s'il existait un décret qui
« rendît infaillible et prompte la
« formation de ce camp; si le roi
« rejetait ce décret, et lui substituait

« l'artifice de vos excuses et l'audace
« de vos sophismes ?

« Était-ce nous défendre que d'op-
« poser aux soldats étrangers des
« forces dont l'infériorité ne laissait
« pas même d'incertitude sur leur
« défaite ? Était-ce nous défendre
« que d'écarter les projets tendant à
« fortifier l'intérieur du royaume,
« ou de faire des préparatifs de ré-
« sistance pour l'époque où nous se-
« rions déjà devenus la proie des ty-
« rans ? Était-ce nous défendre que
« de choisir des généraux qui atta-
« quaient eux-mêmes la constitu-
« tion, ou d'enchaîner le courage
« de ceux qui la servaient ? Était-ce
« nous défendre que de paralyser
« sans cesse le gouvernement par la
« désorganisation continuelle du
« ministère ? La constitution vous

« laissait-elle le choix des minis-
« tres pour notre bonheur ou notre
« ruine? Vous fit-elle chef de l'armée
« pour notre gloire ou notre honte?
« Vous donna-t-elle enfin le droit de
« sanction, une liste civile, et tant
« de grandes prérogatives, pour
« perdre constitutionnellement la
« constitution et l'empire? Non,
« non, homme que la générosité
« des Français n'a pu émouvoir,
« homme que le seul amour du des-
« potisme a pu rendre sensible, vous
« n'avez pas rempli le vœu de la
« constitution : elle peut être ren-
« versée, mais vous ne recueillerez
« point le fruit de votre parjure.
« Vous ne vous êtes point opposé
« par un acte formel aux victoires
« qui se remportaient en votre nom
« sur la liberté; mais vous ne re-

« renfort qu'il serait facile de lui ac-
« corder ; si, par un refus, le roi lui
« disait clairement : Je te défends de
« vaincre ; si, mettant à profit cette
« funeste temporisation, tant d'in-
« cohérence dans notre marche poli-
« tique, ou plutôt une si constante
« persévérance dans la perfidie, la
« ligue des tyrans portait des attein-
« tes mortelles à la liberté, pour-
« rait-on dire que le roi a fait la ré-
« sistance constitutionnelle ; qu'il a
« rempli pour la défense de l'état le
« vœu de la constitution ; qu'il a fait
« l'acte formel qu'elle lui prescrit ?
« S'il était possible que, dans les ca-
« lamités d'une guerre funeste, dans
« un bouleversement contre-révo-
« lutionnaire, le roi des Français ne
« leur parlât de son amour pour la
« constitution qu'avec une ironie in-

« cueillerez point le fruit de ces in-
« dignes triomphes. Vous n'êtes plus
« rien pour cette constitution que
« vous avez si indignement violée,
« pour ce peuple que vous avez si
« lâchement trahi ! »

Dumas avait répondu avec beaucoup de talent et de véhémence à ce discours de Vergniaud; mais il n'avait pu empêcher que la déchéance du roi ne fût sur-le-champ mise en question. L'assemblée paraissait suffisamment entraînée pour prendre sur elle cette mesure décisive, lorsque les girondins, par les raisons que j'ai énoncées plus haut, laissèrent languir cette attaque. Ils la reprirent avec vigueur quand ils s'aperçurent que les jacobins allaient porter le coup fatal; peut-être voulaient-ils leur enlever un prétexte

pour l'agression ; peut-être ne songeaient-ils qu'à se mettre à l'abri de leurs fureurs en signalant de nouveau leur haine contre la cour.

Pétion déclara toutes les sections de Paris en permanence. Il les fit délibérer sur les dangers de la patrie, et se servit de tous les moyens révolutionnaires pour déconcerter les timides défenseurs de la constitution et du roi. Il vint ensuite présenter à l'assemblée législative une pétition impérieuse, dans laquelle les sections de Paris déclaraient que Louis avait perdu la confiance de la nation. Le lendemain, plusieurs d'entre elles se convoquèrent, et protestèrent contre le vœu qui leur avait été attribué. Cette lutte se passa en invectives amères, en violences continuelles. Les jacobins, vain-

queurs dans une section, se rendaient bientôt dans une autre où l'on entreprenait de leur résister, et dispersaient par des voies de fait les constitutionnels, que fatiguait ce genre de combat. Paris prit chaque jour un aspect plus menaçant et plus tumultueux ; les fédérés arrivaient de toutes parts ; ils se regardaient comme les représentans armés de la nation, et annonçaient que leur mission était de renverser le trône. Les ministres s'efforçaient en vain de les renvoyer à Soissons, qui avait été choisi pour le lieu de leur rassemblement ; la terreur qu'ils inspiraient fut beaucoup accrue par l'arrivée de la légion marseillaise. La cour était dans un tel état de stupeur et d'épouvante, qu'elle n'avait osé arrêter la marche de cette troupe choisie

pour être à la tête de l'insurrection projetée. Elle n'était composée que de cinq cents hommes, mais qui depuis long-temps faisaient trembler le midi de la France. La crainte leur formait une renommée épouvantable. Parmi leurs chefs était un jeune homme audacieux et bouillant, nommé Barbaroux ; il se lia depuis avec le parti des girondins ; mais alors il se concertait particulièrement avec Robespierre et Danton. Les grenadiers de la garde nationale parisienne ne voulurent point paraître intimidés à l'aspect de ces adversaires. Plusieurs d'entre eux s'étaient réunis dans un repas aux Champs-Elysées : ils faisaient entendre les cris accoutumés du parti constitutionnel : *vive la nation et le roi !* Les Marseillais arrivèrent

bientôt, et s'établirent dans un lieu voisin. Santerre et quelques autres chefs des jacobins étaient mêlés parmi eux. Ils frémirent en entendant des acclamations qu'ils regardaient comme contre-révolutionnaires. Le nom de Lafayette, répété plusieurs fois, mit le comble à leur rage, et sur-le-champ ils s'élancent, le sabre à la main ; les convives essaient en vain de résister; le nombre les accable ; la multitude s'était jointe aux Marseillais; les grenadiers sont poursuivis avec fureur ; ils ne trouvent, au milieu de la promenade publique la plus fréquentée, pas un parent, par un ami qui vienne prendre part à leurs dangers. Un d'entre eux, nommé Duhamel, lieutenant de la section des Filles-Saint-Thomas, s'était long-temps défendu avec cou-

rage, et avait reçu plusieurs blessures. Il cherchait à se réfugier dans une maison particulière; les Marseillais l'y atteignent et le tuent. Ses compagnons, dispersés de tous côtés, ne se croient pas assez forts pour le venger. Cependant l'alarme s'était répandue dans Paris. Plusieurs bataillons se tenaient rassemblés; des militaires distingués et zélés constitutionnels vinrent à eux, et les pressèrent de marcher contre les meurtriers du malheureux Duhamel. Leurs efforts furent impuissans, on se tint sur la défensive. Les Marseillais rentrèrent dans leurs casernes en répétant des chants de victoire; et ce premier essai leur dévoila quelle pusillanimité régnait dans la ville où ils venaient faire une révolution. Ceux qui n'avaient

pas su exercer leur propre vengeance implorèrent celle des lois; l'assemblée les repoussa avec mépris. On sortit de Paris avec la même précipitation qne l'on sort d'une ville qui va être assiégée : Rouen devint particulièrement le refuge de toutes les familles fugitives.

Nous avons déjà vu que le roi, depuis la journée du 20 juin, avait fait fermer le jardin des Tuileries. Par cette précaution, il se mettait moins à couvert des attaques que des invectives de ses ennemis. L'assemblée législative lui ôta cette faible barrière, en ordonnant que la terrasse des feuillans, qui conduisait au lieu de ses séances serait rendue public. Les jacobins et tout le peuple qui marchait à leur suite s'emparèrent sur-le-champ de ce lieu ;

ainsi que ses principaux complices.

Tous ces mouvemens ajoutaient à la sombre disposition des esprits. Cependant ceux qui conspiraient contre la cour, prêts à lui porter le dernier coup, se déconcertaient à chaque instant. A force d'entretenir le peuple des formidables mouvemens d'armes qui se préparaient au château des Tuileries, leur propre imagination en était ébranlée.

Les chefs des jacobins se réunissaient à Charenton pour se décider sur le jour et sur les mesures de l'insurrection. Robespierre se rendait avec mystère aux conciliabules des conspirateurs, y parlait avec timidité. Il étudiait l'art de profiter de la victoire, et laissait à d'autres le soin de la préparer. Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, d'au-

tres hommes qui ont acquis une célébrité aussi odieuse que ceux-ci, disposaient le mouvement ; mais aucun d'eux ne s'offrait pour commander l'attaque. Ils s'arrêtaient presque toujours à ce mot : Que ferons-nous, si la cour nous résiste ? Ils n'avaient pas assez de confiance dans les talens militaires et la valeur de Santerre pour lui confier cette entreprise. Danton leur présenta enfin un homme fait pour dissiper toutes leurs alarmes : c'était Westermann, qui depuis a signalé sa bravoure, ses talens et sa férocité dans la guerre de la Vendée, et qui a suivi Danton à l'échafaud. Il offrit aux jacobins un plan d'attaque qui fut vivement appuyé par les chefs de la légion marseillaise. Ceux-ci répondaient de leur petite troupe ; mais

rer sa mort que pour lui faire dévorer plus long-temps les outrages. Pétion arriva dans ce moment ; respecté de la foule, il sauva la vie à d'Eprémesnil. Celui-ci lui adressa ces paroles prophétiques : « Comme « vous l'êtes aujourd'hui, monsieur, « j'ai été porté en triomphe, et vous « me voyez maintenant en proie aux « fureurs du peuple. Ne vous fiez « point à sa faveur ni à votre for- « tune actuelle. »

Dans le même temps, on apprit que les massacres recommençaient dans le Midi. La ville d'Arles, depuis long-temps livrée aux divisions de deux factions acharnées, fut ensanglantée par la vengeance du parti populaire, qui avait été quelque temps comprimé. A Toulon, neuf personnes accusées d'aristocratie fu-

la multitude parisienne qu'il fallait employer était méprisée par ceux-mêmes qui la dirigeaient. On ne la trouvait point encore suffisamment remplie de l'enthousiasme révolutionnaire ; on s'indignait de ce que des hommes du peuple demandaient encore quel prétexte on avait pour l'insurrection. « Eh bien ! s'écria un « jour Chabot, au milieu d'une dé- « libération des conjurés, ils veulent « un prétexte ; ma mort peut le leur « fournir. » On l'écouta avec étonnement. « Oui, répondit-il, le moyen « est tout simple. Je me trouverai « pendant la nuit dans une rue dé- « tournée ; que quelques-uns de « vous s'y rendent en même temps ; « qu'ils attendent mon signal ; qu'ils « me tuent ; que sur-le-champ on

« répande parmi le peuple que la « cour a payé des assassins pour im- « moler un député patriote ; que « mon corps sanglant soit porté dans « tous les lieux publics : la ven- « geance éclate sur-le-champ, le « peuple est rempli de fureur, l'in- « surrection se décide, et le château « des Tuileries est abattu. » Sans doute les complices de Chabot crurent qu'un tel sacrifice n'était pas nécessaire pour acheter la victoire ; son dévouement ne fut point accepté. On ne connaîtrait pas un trait de fanatisme plus étonnant que celui-là, s'il eût été sincère : c'était vouloir acheter par sa mort le droit de calomnier son ennemi. Mais tout porte à croire que Chabot avait compté d'avance sur un refus. C'était un

ex-capucin, qui joignait aux mœurs les plus honteuses une âme sordide et vénale.

La conjuration touchait à sa maturité, et cependant elle échoua trois fois; car elle dut éclater le 1er, le 4 et le 5 août. Les circonstances qui occasionnèrent ce retard sont trop peu importantes pour que je les rappelle ici.

La cour se croyait instruite de ce qui se passait entre les conjurés; mais elle ne recevait à cet égard que de perfides confidences. Quoique les girondins ne fussent point appelés à ces délibérations, ils n'en ignoraient cependant pas les résultats. Ils ne songèrent plus à arrêter le mouvement, et peut-être n'en avaient-ils plus le pouvoir. Ils résolurent, en le laissant éclater, de s'en rendre les

modérateurs et les maîtres; la destinée trahit ce vœu. Elle vint offrir aux chefs de l'insurrection le prétexte qu'ils attendaient. Depuis plusieurs jours, l'assemblée législative ne s'occupait plus que du décret d'accusation contre Lafayette : à cette décision était attaché le sort de la royauté constitutionnelle, dont il était le dernier soutien. Ses partisans redoublèrent de zèle dans cette discussion importante. Ils montraient en lui un homme qui sacrifiait tout au désir de maintenir ses sermens, et croyaient par là rappeler l'assemblée au souvenir des siens. Chaque jour on s'apercevait que la majorité, épouvantée de la direction qu'elle avait suivie jusque là, faisait quelques efforts pour rentrer dans l'ordre constitutionnel. Les

girondins, qui l'avaient si longtemps dominée, commençaient à la trouver indocile. Vaublanc, Ramond, Dumas, Girardin, Beugnot, Dumolard, tous ceux enfin qui défendirent Lafayette, eurent à braver, pendant le cours de cette longue discussion, les insultes journalières, et même les violences des hommes armés et des femmes furieuses qui peuplaient les tribunes et les groupes. Les girondins s'indignèrent de la résistance qu'ils éprouvaient, et se montrèrent alors aussi violens que les jacobins eux-mêmes. Brissot venait de faire entendre contre Lafayette la même voix qui avait envoyé Delessart à Orléans. La discussion se ferme après lui, et Lafayette est absous par une forte majorité. On invoque cet appel

nominal qui, dans des temps de troubles et de terreur, offrait aux hommes pusillanimes la crainte de placer leurs noms sur une liste de proscrits. On y procède, et, à l'étonnement commun du parti vainqueur et du parti vaincu, quatre cent quarante-six voix prononcent contre deux cent vingt-quatre qu'il n'y a pas lieu à accusation. Ce décret fut rendu le 8 août. Au moment où les députés sortaient, plusieurs de ceux qui avaient voté pour Lafayette furent insultés et frappés; quelques gardes nationales accoururent, et parvinrent à les sauver des fureurs et des outrages de la multitude. Les jacobins et les cordeliers passèrent la nuit entière à préparer l'attaque contre le château des Tuileries.

Le lendemain 9, un calme sombre

règne dans Paris. Les députés outragés la veille viennent en vain demander vengeance à l'assemblée; ils voient leurs adversaires sourire au récit des dangers qu'ils ont courus; ils se demandent ce qu'est devenue cette majorité qui venait de leur donner un triomphe d'un moment. Elle partage leurs périls; car déjà les jacobins ont fait afficher l'appel nominal, néanmoins elle se tait et ne s'occupe ni de vengeance, ni même de précautions. Cependant Rœderer, procureur-syndic du département, arrive à l'assemblée; il dévoile la conspiration qui se prépare: « C'est « pour demain, dit-il. Dès ce soir « les sections doivent se déclarer en « insurrection, jusqu'à ce que l'as- « semblée ait prononcé la déchéance « du roi. Les fédérés et les Marseillais

« geance, qui est celle de la repré-
« sentation nationale; il n'est plus
« question de nos périls d'hier : son-
« geons à ceux qui, dans ce moment
« même, environnent le roi, l'as-
« semblée et la constitution. On vous
« demande des mesures, on vous
« en propose, que tardez-vous ?
« L'horrible signal va se faire en-
« tendre. »

Bientôt la fureur est telle entre les deux partis, que chaque instant fait craindre de voir le sang couler au milieu de l'assemblée. La plupart des députés sont armés; les fédérés qui occupent les tribunes le sont aussi. Aucun décret ne se rend, aucune mesure ne se prépare : celle qui vient d'être proposée par Vaublanc est écartée; l'assemblée se prépare à

sept heures du soir, et se convoque pour la nuit même.

L'insurrection avait trois centres principaux; le club des jacobins, le club des cordeliers et la section des Quinze-vingts du faubourg Saint-Antoine. Mais c'est aux cordeliers que se trouvent les hommes les plus redoutables; les Marseillais y sont; ils demandent impatiemment le signal. Danton, d'une voix tonnante et furieuse, retrace les crimes de la cour : « Cessons, s'écrie-t-il, d'en « appeler aux lois et aux législa- « teurs; les lois, elles n'ont pas prévu « tant de forfaits; les législateurs, « ils en sont pour la plupart les com- « plices; ils ont absous Lafayette. « Absoudre le traître, c'est nous « livrer à lui, aux ennemis de la

Vaublanc demande qu'on éloigne à l'instant de Paris les fédérés et les Marseillais. A cette proposition, Guadet éclate et rejette loin tout voile de modération. « A quels hommes « pusillanimes, s'écrie-t-il, a-t-on « pu persuader qu'ils avaient à craindre les coups des défenseurs de la « patrie ? Toute profonde qu'est leur « indignation, elle ne se livrera point « à des excès condamnables. Veut-« on payer de cet opprobre le dé-« vouement dont ils nous entourent ? « Non, ce n'est point de ce côté que « nous avons à craindre les poi-« gnards, il est une faction qui les « dirige. — Nommez-la (s'écrie-« t-on. — C'est celle qui a voulu « élever au-dessus de la représen-« tation nationale un général re-« belle, qui a dicté ses insolentes pé-

« France, aux vengeances sangui-
« naires des rois. Que dis-je? c'est
« cette nuit même que le perfide
« Louis a choisie pour livrer au car-
« nage, à l'incendie cette capitale
« qu'il veut quitter encore une fois.
« Aux armes! aux armes! » Ce cri
est répété mille fois, et se propage
dans tous les environs. A onze heures,
cette assemblée se déclare en insur-
rection, et sur-le-champ un coup de
fusil part. La fureur augmente, on
traîne déjà les canons; Chabot, Ca-
mille-Desmoulins, plusieurs autres
sortent pour aller sonner le tocsin.
Ils trouvent sur leur passage le peu-
ple épouvanté et encore indécis.
Dans plusieurs sections, on veut
leur résister; ils livrent en quelque
sorte des combats pour s'emparer
du tocsin. Ce terrible son se fait en-

tendre, et va porter l'effroi au château des Tuileries : voyons ce qui s'y passe.

Le danger était prévu depuis si long-temps, que la cour avait pu prendre tous les moyens de défense qui étaient encore à sa disposition. Tout son espoir était dans les gardes-suisses : on s'était attaché, par des caresses et par des libéralités, à porter leur fidélité jusqu'au plus héroïque dévouement. L'assemblée avait voulu enlever ce secours au roi ; elle avait ordonné que la garde suisse s'éloignât de Paris. Les ministres avaient saisi différens prétextes pour reculer l'exécution de cet ordre ; mais ils n'avaient pas osé faire arriver à Paris la moitié de ce corps qui était à Courbevoie, tant on redoutait de justifier les alarmes

du peuple sur les préparatifs hostiles de la cour. On regrettait actuellement d'avoir eu cet excès de timidité. Les cours et les postes principaux des Tuileries étaient occupés par trois ou quatre cents Suisses. Avant même que le tocsin sonnât, quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale étaient accourues au château : on y distinguait particulièrement ceux de la section des Filles-Saint-Thomas. Ils étaient animés du désir de prouver dans ce jour leur zèle pour le roi, et de venger la mort de Duhamel. L'intérieur du château était encore rempli par sept à huit cents royalistes, qui avaient dédaigné de se faire inscrire dans la garde nationale, et qui, réunis à elle, eussent été d'un plus grand secours pour le roi. Chacun

d'eux s'était armé de sabres, de fusils et de pistolets. On remarquait parmi eux beaucoup d'anciens militaires, ce qui restait encore de l'ancienne garde du roi, et quelques soldats de la garde constitutionnelle que l'assemblée avait licenciée. Le roi reconnut avec attendrissement plusieurs de ceux qui avaient eu autrefois les grades les plus élevés. Le vieux maréchal de Mailly parut, et sur-le-champ un vœu unanime lui déféra le commandement de la troupe des gentilshommes ; c'est le nom qu'elle se donnait. Cependant leur destination restait encore incertaine ; leur mouvement tumultueux, la diversité de leurs armes ne permettait pas même une organisation. Ils entouraient la famille royale et semblaient trouver leur

consolation à lui donner le dernier témoignage d'amour et de fidélité. L'étiquette de la cour fut presque conservée au château dans cette nuit désastreuse. On flattait le roi d'une victoire certaine : mais la consternation qui était au fond de son âme se laissait lire sur son visage. Tout cet appareil nouveau sollicitait de lui des résolutions courageuses qui n'étaient point dans son caractère, qu'il n'osait prendre contre des Français, et que les périls de tous les siens venaient ébranler. La reine, au contraire, montrait de la sérénité, du courage. Des flots de courtisans se pressaient encore autour d'elle pour lui faire entendre à chaque instant combien ils admiraient sa magnanime confiance. Cependant les gardes nationaux murmu-

raient de voir se mêler parmi eux une troupe dans laquelle ils ne voyaient que d'opiniâtres ennemis de la révolution. Élèves de Lafayette, ces grenadiers auraient cru faire un crime si, en défendant le roi, ils avaient mis la constitution en danger. Ils s'offensaient aussi de ce que la troupe des gentilshommes recevait de la famille royale plus de témoignages de confiance qu'on ne leur en montrait. La reine vit avec alarme cette disposition fâcheuse des esprits; elle fit tout pour la calmer. « Point d'ombrage, disait-elle, point « de défiance entre ceux qu'unis- « sent des sentimens si généreux. « Ces messieurs ont droit, par leur « zèle, à courir les mêmes dangers « que vous; vous les verrez soumis « aux ordres qui leur seront donnés.

« Jamais les lois ne leur furent plus « sacrées que dans ce moment où ils « viennent les défendre contre des « furieux ; ils brûlent de mourir pour « le roi, et vous savez que la desti- « née de tout ce qui vous est cher « est aujourd'hui attachée à la sien- « ne. » Ainsi parlait la reine ; et les regards que chacun tournait vers cette malheureuse famille contribuaient autant que ses discours à calmer les divisions de ses défenseurs. Madame Élisabeth, en proie aux plus vives alarmes, se contraignait assez pour exprimer et pour inspirer la confiance. Dans un moment d'enthousiasme, il fut proposé de ne pas se tenir sur la défensive, d'aller au-devant des insurgés, de couper en différens endroits leurs colonnes, et de les faire poursuivre

« criait-on de toutes parts ; qu'il « vienne enflammer le zèle de ces « compagnies de gardes nationales « qui accourent pour sa défense, et « qui déjà remplissent le jardin et « les cours. » Louis se mit en marche pour cette revue ; il ne s'y présentait point avec cet air d'intrépidité que demandait l'excès de ses périls. Il était accompagné de Rœderer, de deux autres membres du département, de quelques-uns de ses ministres, et de plusieurs militaires. Il trouva au premier poste les compagnies les plus affidées, qui le reçurent avec acclamation ; mais à mesure qu'il s'avança vers de nouveaux bataillons, un morne silence le glaça d'épouvante. Bientôt derrière lui des murmures éclatèrent ; il entendit retentir tous ces mots que

des journalistes sans frein et sans pudeur avaient appris au peuple. Deux bataillons du faubourg Saint-Marceau venaient d'arriver : quand le roi passa devant eux, il ne put se croire en sûreté. Les canonniers surtout éclatèrent en menaces; interpelés s'ils défendraient le roi, pour toute réponse, les uns affectaient de vider la charge de leurs canons, les autres les dirigèrent contre le château même. Bientôt le roi n'osa plus continuer cette fatale revue. En revoyant sa famille, le peu de force qui lui reste paraît l'abandonner. Tout se tait, tout est morne dans le château ; les sinistres pressentimens ont succédé aux bruyantes acclamations. « Voilà donc, s'écrie « Louis, les défenseurs que je puis « opposer à cette multitude de fu-

château, et peignaient les dangers toujours croissans. Pétion y parut; un cri mêlé d'horreur et de joie s'éleva à son aspect : on s'écria qu'il fallait se saisir d'un homme si cher au peuple, et le faire servir d'otage pour les jours du roi. Cet avis fut généralement adopté, et Pétion fut gardé au château. On ignorait avec quelle facilité les principaux conjurés eussent sacrifié un homme qui leur était déjà odieux. On cessa bientôt de prodiguer les outrages à cet important prisonnier; on songea à en tirer parti d'une manière plus utile. On lui proposa de signer un ordre aux troupes de repousser la force par la force : il fit une faible résistance; il signa. Jamais il ne put se justifier aux yeux du parti vainqueur de cette condescendance, qui

« rieux qui s'avancent : mes plus « mortels ennemis veillent à la porte « de mon palais. » Il consulte Rœderer, qui a été témoin de la revue; il le conjure d'indiquer un moyen de salut. Celui-ci ouvre alors le conseil d'abandonner le projet d'une défense inutile qui livre les jours du roi à la catastrophe la plus terrible, la plus inévitable : — « Qui peut pré« voir, dit-il, où s'arrêtera la fureur « des insurgés, irrités par une résis« tance ? Je vois de tous côtés des « canons prêts à foudroyer le châ« teau; il sera bientôt leur conquête; « le roi et sa famille seront, ou leurs « captifs, ou leurs victimes. Il n'est « plus qu'un asile où les jours du roi « puissent encore être en sûreté, c'est « l'assemblée nationale. — Eh quoi! « dit Louis, tous les fauteurs de l'in-

« surrection n'y dominent-ils pas ?
« — Quels que soient leurs opinions
« et leurs sentimens, répond Rœ-
« derer, il n'en est aucun qui ne fré-
« misse d'une catastrophe tragique
« dont il est impossible de calculer
« les suites désastreuses ; ils vous
« rendront grâces de l'avoir évitée.
« — Puissent-ils se souvenir, dit
« Louis, que nul sacrifice ne m'a
« jamais coûté pour empêcher l'ef-
« fusion du sang ! Je me rends à
« votre avis, j'irai à l'assemblée avec
« toute ma famille ; du moins mes
« alarmes pour elle seront moins
« vives. » Marie-Antoinette, qu'on
a représentée comme indignée de
cette résolution, la reçut au con-
traire avec empressement. Madame
Élisabeth, elle seule, s'approcha de
Rœderer, et lui dit d'un son de voix

très-ému : « Répondez-vous, mon-
« sieur, des suites du conseil que
« vous venez de donner au roi? ré-
« pondez-vous de ses jours? — Je
« réponds, madame, de le mener
« au lieu où il y a le moins de péril
« pour lui. »

On apprit au château avec une consternation muette la nouvelle du départ du roi et de sa famille pour l'assemblée nationale. On leur avait vu donner à cette résolution un si prompt assentiment, que nulle voix ne s'éleva d'abord pour les en détourner. En s'éloignant de ceux qui s'offraient à mourir pour lui, Louis parut éprouver vivement le regret de les abandonner. Le reproche secret qu'il se faisait à cet égard acheva sans doute de troubler ses esprits; il n'osait plus interroger personne,

prévoir aucun événement, ordonner aucune mesure. Nul n'osa lui dire : Et nous, quelle sera notre destinée? où est notre refuge? attendrons-nous? combattrons-nous pour le monarque absent? et Louis n'osa pas même y songer! La reine, pour calmer la douleur de ceux qui l'entouraient, leur dit d'un ton affectueux : Nous reviendrons bientôt; et, dans le fond de son cœur, chacun se disait : Non, ils ne reviendront pas au palais de leurs pères.

Ce départ n'était pas sans danger. La revue avait manifesté par quelle foule ennemie le jardin des Tuileries était occupé. Il fallut priver le château d'une partie de ses défenseurs les plus intrépides pour les faire servir d'escorte au roi. On choisit un détachement des gardes suisses

et des grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas pour ce court et périlleux trajet. Le jardin retentit de cris épouvantables quand on vit le roi et sa famille s'avancer vers l'assemblée à travers une double haie. *La mort! la mort!* s'écriaient des hommes féroces qui s'approchaient avec des gestes furieux. L'escorte, en les repoussant, craignait encore d'irriter leur rage. Il y eut un moment où la foule se porta sur les pas de Louis avec tant de violence, que la marche fut arrêtée. Une députation de plusieurs membres de l'assemblée vint au-devant du roi. Rœderer le précède, et demande de faire entrer les gardes nationaux qui ont servi de cortége : on écarte cette proposition comme inconstitutionnelle. « L'amour du peuple, dit un

« député nommé Duhem, doit être « la seule garde du corps législatif. » Le roi entra enfin ; il était suivi de la reine, de madame Élisabeth, de Madame royale, de madame de Tourzel, de deux autres dames de la cour, compagnes fidèles de la reine ; un grenadier portait le prince royal. Le sentiment du respect pour un si grand malheur se manifesta d'abord dans les âmes les plus farouches à l'aspect des augustes supplians. Le roi avait repris du calme en entrant dans l'assemblée ; il se plaça à côté du président, et il dit : « Messieurs, « je suis venu ici pour prévenir un « grand crime ; je me croirai tou- « jours en sûreté avec ma famille « au milieu des représentans de la « nation ; j'y passerai la journée. » — « Sire, répondit Vergniaud, qui

« présidait alors, l'assemblée natio-
« nale connaît tous ses devoirs; elle
« regarde comme un des plus chers
« le maintien de toutes les autorités
« constituées. Elle demeurera ferme
« à son poste; nous saurons tous y
« mourir. »

Cette réponse de Vergniaud annonce que son parti croyait avoir recueilli de l'insurrection tout l'effet qu'il en attendait. Voilà le terme où les girondins voulaient s'arrêter; comme s'il eût été en leur pouvoir de déchaîner et de calmer à leur gré les fureurs populaires !

La première impression de pitié dura peu. Un député fit l'observation ironique et barbare qne l'assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi. La constitution fut d'abord invoquée par ceux qui, depuis si long-

furie déchire de ses mains un jeune homme nommé Suleau, dont la plume satirique avait souvent répandu sur elle le ridicule et l'horreur. On porte sur des piques la tête de ces malheureux.

Presqu'en même temps Mandat fut frappé du coup mortel. Nous avons vu qu'il était d'avis de ne point laisser commencer aux insurgés leur attaque. On intercepta un ordre qu'il faisait donner à différens postes de couper la communication entre les insurgés par les ponts. Cet ordre fut porté à la municipalité ; elle somma le commandant de la garde nationale de se rendre sur-le-champ à l'Hôtel-de-ville. C'était priver le château de l'homme qui lui était le plus nécessaire. Mandat fut sans défiance ; il se rendit à cet

ordre. Les officiers municipaux n'avaient eu d'autre objet que d'empêcher l'effusion du sang ; ils espéraient, ou que l'insurrection n'en ferait pas répandre, ou qu'elle pourrait encore se calmer. Déjà ils s'occupaient de sauver Mandat ; il sortait libre de l'Hôtel-de-ville, lorsque tout à coup entre une nouvelle municipalité qui venait expulser celle-ci. Son premier acte est d'arrêter Mandat ; le second est de le faire massacrer sur les marches de l'Hôtel-de-ville. On dépouille son cadavre ; on visite ses papiers ; on y trouve l'ordre signé par Pétion de repousser la force par la force. Pétion arrive peu de temps après : la nouvelle commune, qui déjà a juré sa perte, se garde bien en ce moment d'attaquer sa popularité. Elle dissimule ;

queurs. Déjà ils avaient envoyé plusieurs de leurs compagnons affidés autour du château ; mais ils leur avaient prescrit de ne point commencer l'attaque, de répandre seulement la confusion et l'épouvante. Leurs émissaires erraient dans tous les quartiers, et faisaient circuler des bruits artificieux, puissans sur l'imagination du peuple. L'aube du jour éclaira deux meurtres qui commencèrent la longue scène de carnage. Quelques partisans de la cour avaient passé une partie de la nuit à observer autour du château ; ils étaient armés de pistolets et d'épées, ce qui ne devait point les faire remarquer, car peu de citoyens étaient sans armes. Une patrouille de gardes nationales les arrête, les interroge, les enferme dans un corps-de-garde.

elle le comble de témoignages d'intérêt ; elle feint de craindre qu'un homme si précieux n'ait encore des dangers à courir ; et sous ce prétexte, elle le condamne à l'inertie ; elle le tient prisonnier.

Cette subite création d'une nouvelle commune était l'ouvrage de Danton et de Robespierre ; ils avaient eu soin de la composer d'hommes qui avaient avec eux une sinistre analogie. Ils avaient couvert d'un si profond secret cette combinaison, que les girondins ne purent en avoir connaissance ni empêcher la création du pouvoir monstrueux qui devait les anéantir.

La nouvelle commune agit et parle en souveraine ; elle concentre, elle régularise tous les mouvemens de l'insurrection. Quand elle apprit que

le roi avait été chercher un refuge au milieu de l'assemblée, elle s'indigna de ce que sa proie lui était ravie, et elle pressa l'attaque avec plus d'activité. Déjà tout s'ébranle, tout est en marche; les Marseillais sont à la tête des immenses colonnes de l'insurrection. Les volontaires de Brest marchent après eux; cette troupe est animée du même esprit, mais elle a moins de férocité dans son courage que les Marseillais. Quelques autres compagnies de fédérés les suivent; le reste de cette armée n'offre qu'une multitude sans ordre, et qui s'embarrasse dans tous ses mouvemens. Elle n'a pour armes que des piques, terribles après la victoire, mais inutiles dans le combat. La véritable force des assaillans consiste dans leurs canons. Depuis

le 14 juillet, chaque section de Paris avait voulu en avoir. Plusieurs jeunes gens avaient acquis une assez grande habileté dans cet exercice; Pétion avait composé un corps de canonniers, qui depuis plusieurs mois était imbu des maximes de l'insurrection, et qui fit long-temps la terreur de la capitale.

Les insurgés avaient rencontré au Pont-Neuf un poste qui avait tenté un moment de mettre obstacle à leur passage : cette tentative mal soutenue coûta la vie au commandant de ce poste, nommé Carle. La marche fut rapide; elle était animée par ce chant de guerre qui fut nommé *l'hymne Marseillaise*. En s'approchant du château, les insurgés trouvèrent au Carrousel plusieurs bataillons qui les attendaient, impatiens

de se joindre à eux. Le départ du roi avait rendu incertains ceux-mêmes qui étaient arrivés avec l'intention de le défendre. Les gendarmes étaient en vain retenus et sollicités par leurs chefs ; ils éclataient en discours menaçans contre la cour, et s'annonçaient déjà comme les auxiliaires des insurgés. Enfin trois cents Suisses et trois cents grenadiers qui avaient accompagné le roi à l'assemblée avaient beaucoup affaibli la défense du château. Cependant ce qui reste des Suisses s'offre encore rangé devant l'escalier, et fait craindre une vive résistance. A neuf heures du matin, les portes sont forcées, et la multitude se répand dans les cours. Les premiers faits qui décidèrent l'attaque restent encore voilés pour l'histoire. Suivant les assaillans, les

Suisses usèrent de la plus grande perfidie : ils parurent bien recevoir les députés qui venaient leur offrir de fraterniser avec eux ; ils agitaient leurs bonnets en signe de conciliation et de paix. A l'aide de ces démonstrations, ils étaient parvenus à mettre de la confusion dans les rangs des insurgés : un coup de fusil qui partit des fenêtres du château leur servit de signal, et ils commencèrent leur décharge. Suivant les défenseurs du château, les Suisses restèrent immobiles à la proposition qui leur fut faite de fraterniser. Cinq d'entre eux qui défendaient la grille furent massacrés ; et ce fut cette première hostilité qui détermina leurs chefs à exécuter les ordres qu'ils avaient reçus du maire Pétion, de repousser la force par la

force. Quoi qu'il en soit, ce fut au pied de l'escalier que s'engagea l'action. La première décharge des Suisses fit reculer la foule épouvantée jusque dans la cour. Tandis qu'une partie fuit en désordre, l'autre continue l'attaque. Plusieurs coups de fusil sont tirés contre les fenêtres du château, et le château y répond. Trois coups de canon viennent frapper l'extrémité des toits. Bientôt les Suisses se rangent en bataille dans la cour; ils font une seconde décharge, et puis un feu roulant; la fuite est générale. Un grand nombre de Marseillais et de Brestois sont restés sur le champ de bataille. Quatre pièces de canon sont abandonnées par les insurgés. Toutes les cours sont vides; il ne reste plus rien au Carrousel de la foule qui

l'inondait. Les gendarmes se mêlent aux fuyards, et en écrasent plusieurs. Le peuple les prend pour des ennemis, et leur lance des pierres : on avait aussi tiré sur eux des fenêtres du château. Les Suisses n'osent marcher à la poursuite des assaillans qui se dispersent de tous côtés, et qui rentrent jusque dans leurs faubourgs. Les Suisses ont conquis quelques canons, mais qui sont sans affût et inutiles.

Dans ce court intervalle d'une victoire à la plus terrible défaite, les défenseurs du château ne virent point de nouveaux bataillons se joindre à eux. Ce fut alors qu'on regretta d'être privé de la présence du roi. On n'avait point d'ordres, point de plans, point de forces réelles. On s'égarait,

les rangs aucun des premiers fauteurs de l'insurrection. C'était toujours pour eux le moment de délibérer, jamais celui de combattre. Westermann dirige une nouvelle attaque ; il distribue avec intelligence les nombreux canons qui doivent en faire le succès. Le château est de nouveau investi : la gendarmerie vient au-devant des insurgés ; elle se mêle à eux ; elle s'emporte contre ses chefs ; elle les expulse ou les arrête. Son exemple entraîne plusieurs bataillons de gardes nationales qui étaient venus pour défendre le château. Le canon tonne de tous côtés, les murailles et les toits sont percés de boulets ; les Suisses se voient enveloppés et se défendent encore ; le feu de leur mousqueterie roule sans interruption ; mais déjà

ils manquent de cartouches; deux pièces de canon leur forment une vaine défense contre tant de bouches à feu. Le château est embrasé dans plusieurs parties; les Marseillais forcent le passage; les Suisses sont déjà divisés en divers pelotons; plusieurs teignent de leur sang les degrés du palais des rois; le plus grand nombre fuit à travers le jardin; on les poursuit jusque dans les Champs-Elysées; la multitude se précipite sur eux, la gendarmerie les environne de tous côtés. On les égorge, on mutile leurs cadavres, on porte en trophées leurs membres sanglans, on les fait servir à d'horribles festins. Les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas se retirent, et ne doivent leur salut qu'à la vengeance qui s'est attachée particuliè-

bruit, la confusion redoublent ; des coups de fusil viennent frapper jusques aux croisées de la salle. Quelqu'un s'écrie : *Nous sommes forcés.* Tous s'agitent ; le président ne peut plus se faire entendre. Les uns veulent aller au-devant du danger, les autres s'y soustraire. « En place, « en place, s'écrie Vergniaud, nous « devons mourir à notre poste. » On entoure le roi, on veut qu'il donne de nouveaux ordres, qu'il fasse cesser le feu, et qu'il s'arrache à lui-même la victoire, s'il était possible qu'un si petit nombre de défenseurs la lui conservât. Louis promet tout, signe tout. L'horreur du sang qui coule, plus que la terreur encore, agite ses esprits. Personne ne doutait plus que le triomphe de la cour n'eût été complet, si, dans ce

rement aux Suisses. Tout ce qui était enfermé au château est poursuivi, la confusion générale favorise les royalistes dans leur fuite. Quelques-uns trouvèrent un refuge dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, qui ne craignit pas de s'exposer à la fureur du peuple en lui dérobant plusieurs de ses victimes. De ce nombre fut Vioménil, qui, déjà blessé, se traîna avec peine jusqu'à cet hôtel. La peur invente les déguisemens, les subterfuges, l'un trouve la mort dans le moyen qui a sauvé son compagnon : bientôt plus d'espoir de salut pour tout ce qui n'a pu encore sortir du château. Dans les transports d'une rage aveugle, tel qui a donné la mort à plusieurs la reçoit à son tour comme un royaliste déguisé. Le château brûle, et jusque

dans les flammes le fer atteint les victimes. De malheureux domestiques s'étaient cachés dans les cuisines, dans les caves. Parmi eux quelques royalistes étaient venus partager ce dangereux asile : on tire sur eux à travers les soupiraux, les malheureux sont consumés dans des fournaises.

Tandis que la foule s'occupe encore de meurtres et de pillage, plusieurs des vainqueurs sont entrés dans l'assemblée nationale. La nouvelle de leur triomphe est reçue avec mille acclamations. Les menaces et les outrages retombent avec plus de fureur sur le roi captif, sur sa famille. Des hommes tout couverts de sang viennent leur demander compte de celui de leurs compagnons immolés par les Suisses. On

se fait un plaisir d'observer et d'accroître leur douleur. Bientôt on leur défend toute communication dans cette loge, dont on fait leur première prison. Louis montre déjà sur ses traits la paisible résignation d'une victime, Marie-Antoinette montre encore la dignité du trône et du malheur. L'assemblée retentit des cris de *vive la nation!* Quelques voix ajoutent : *périssent les tyrans!* Cependant on voudrait faire cesser un massacre qui semble n'avoir plus de terme. L'assemblée décrète que *les Suisses sont sous la sauvegarde de la loi, et des vertus hospitalières du peuple.* La foule des pétitionnaires se succède à la barre : ils s'expriment comme si la victoire était remportée sur l'assemblée elle-même. « Nous vous demandons,

« disent-ils, tout le peuple vous de-
« mande la déchéance du roi, et
« vous n'avez pas même encore
« prononcé sa suspension ! Appre-
« nez que le feu est au château, et
« nous ne l'éteindrons qu'après que
« la vengeance du peuple sera satis-
« faite. » Vergniaud paraît à la tribune au nom de la commission extraordinaire. « Je viens, dit-il,
« vous présenter une mesure bien
« rigoureuse ; mais la douleur dont
« vous êtes pénétrés m'assure que
« vous jugerez combien elle est né-
« cessaire au salut de la patrie. »
Vergniaud lit un décret qui est adopté sur-le-champ par l'assemblée. Il porte pour dispositions principales la convocation d'une convention nationale, et la suspension provisoire du roi, jusqu'à ce que la convention

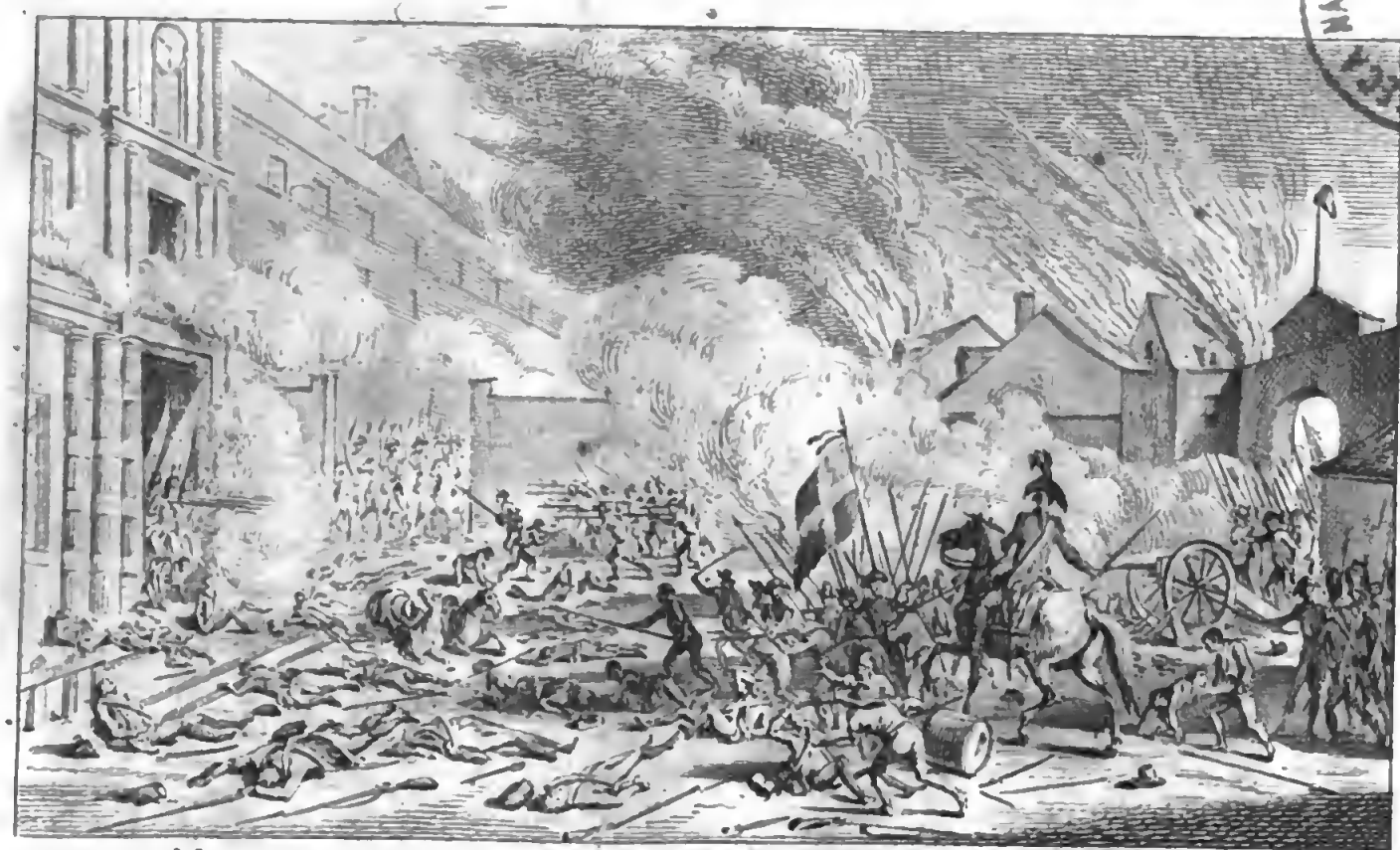

Bertaux P. del. *Duplessi Bertaux aqua forti.* *Dupréel Sculp.*

JOURNÉ DU 10 AOUT 1792

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EM. III NAPOLI

Digitized by Google

ait prononcé sur les mesures nécessaires pour maintenir la souveraineté du peuple. On charge un député de porter ce décret aux insurgés; ils paraissent se calmer, ils permettent qu'on éteigne l'incendie du château. Un d'entre eux arrive à la barre, il tient sous son bras un Suisse qu'il a fait son prisonnier. « Epargnons, dit-il, ces instrumens d'un roi perfide. » Il l'embrasse : l'excès de son émotion l'affaiblit, il tombe évanoui. L'assemblée cherche à profiter de cette scène pour engager les vainqueurs à la clémence. Cependant la fureur n'était point encore assouvie ; on conduisait à l'Hôtel-de-ville quatre-vingts Suisses, et la garde nationale s'efforçait de les protéger. Une foule immense se précipite sur eux, disperse leurs gardes;

on n'entend que ces cris terribles : *Point de quartier ! Vengeance ! Vengeance ! Ils ont égorgé nos frères*. On les massacre : épuisés, éperdus, ils ne défendent plus leur vie, et n'implorent qu'une mort prompte. La rage fut portée à un tel excès de démence, qu'on entra dans un grand nombre d'hôtels pour y massacrer les portiers suisses. Quiconque avait donné asile à ceux du château expiait par une mort cruelle sa pitié généreuse. Cependant il y eut des hommes, et surtout des femmes, qui consentirent à les cacher. On frémit quand on entend rapporter l'anecdote suivante, qu'on assure être authentique. Une femme avait eu le courage de donner asile à trois de ces malheureux. Elle entend frapper à la porte. Des cris

menaçans la font frémir ; elle essaie encore de cacher sous des matelas les trois proscrits. On entre. On la presse de les découvrir, de les livrer. Il y va de sa vie si elle refuse ; elle résiste. Cependant les Suisses sont aperçus. « C'est maintenant que tu « vas expier ton crime, dit un bar- « bare à cette femme. Prends ce « sabre, et frappe de ta propre main « ceux que tu as soustraits à la co- « lère du peuple. » Elle chancelle ; on lui prend la main, on dirige ses coups. L'horreur de cette scène trouble sa raison ; elle n'a pu la recouvrer depuis.

Le peuple demandait qu'on lui livrât les Suisses qui avaient accompagné le roi à l'assemblée, et qui par conséquent n'avaient eu aucune part à l'action. L'assemblée donna

Louis XV. On détruisit avec fureur ces monumens, et l'on commença la longue guerre que la barbarie a faite parmi nous aux beaux-arts. Le bronze fut destiné à faire des canons; la statue de Henri IV ne put être protégée par l'antique amour du peuple; la hache parricide abattit l'image d'un bon roi, d'un grand homme. Les attributs de la royauté furent effacés de tous les lieux publics, et proscrits dans toutes les maisons particulières.

Louis et sa famille restèrent près de deux jours entiers dans la tribune du *Logographe*. Le Luxembourg avait d'abord été désigné pour les recevoir. La commune s'éleva contre cette disposition ; l'assemblée n'osa la maintenir, et la famille royale fut conduite au Temple sous une

escorte imposante. Le peuple vint, avec une curiosité avide, l'observer à son passage ; mais la terreur avait déjà tellement glacé tous les cœurs, qu'un si déplorable spectacle des coups de la destinée n'excita que la pitié la plus timide. L'assemblée nationale, qui voulait faire grâce aux vaincus, fut à chaque instant détournée de son vœu. On lui apportait une foule de pièces trouvées au château, ou fabriquées à la commune, et chacune d'elles compromettait les hommes que la haine avait proscrits d'avance. L'assemblée se vit obligée de promettre une justice sévère ; elle rendit des décrets d'accusation contre les ministres qui étaient alors en exercice. Un seul d'entre eux fut arrêté ; c'était d'Abancourt, ministre de la guerre. Elle rendit le même

terrible qui allait moissonner les hommes les plus faits pour honorer leur patrie.

La nuit seule put mettre fin à ce cours de vengeances et d'atrocités. Les girondins, qui avaient eu avant et pendant le combat une inertie calculée, s'inquiétèrent des suites de la victoire. Ils s'efforcèrent de conserver de l'indépendance et de la dignité à l'assemblée législative. La nouvelle commune leur envoyait sans cesse des pétitionnaires impérieux, qui s'indignaient de ce que l'on avait prononcé, non la déchéance, mais la suspension de la royauté. L'assemblée ne sortit point ce jour là des limites qu'elle s'était imposées.

Le lendemain, 11 août, les Parisiens sortaient en foule pour venir

décret contre Montmorin, Bertrand et Montciel; contre Duport, Barnave et Alexandre Lameth. On avait trouvé au château l'instruction que ces trois membres de l'assemblée constituante avaient donnée au roi sur la conduite qu'il aurait à tenir en refusant la sanction des décrets contre les prêtres et les émigrés. Barnave fut arrêté à Grenoble, où il s'était retiré. La commune de Paris continua ses actes de vengeance. L'assemblée forma un conseil exécutif provisoire : Roland, Servan et Clavières furent rappelés dans les ministères qui leur avaient déjà été confiés; on leur associa Danton. Les girondins n'osèrent refuser ce prix de ses services à l'homme qui avait préparé sans eux le 10 août, et qui bientôt en dirigea contre eux les

suites. Il méditait un grand crime ; on le fit ministre de la justice.

La victoire remportée à Paris sur le trône conquit bientôt tous les départemens à la république. Nulle résistance, nulle réclamation. Les mêmes autorités administratives qui avaient protesté contre la journée du 20 juin célébrèrent la journée du 10 août ; le 14 juillet n'avait pas obtenu un assentiment plus unanime. La terreur produisit le même effet que l'enthousiasme avait produit auparavant. Les royalistes se cachèrent, les constitutionnels se turent ; leur parti, désigné sous le nom de *feuillans*, cessa d'exister dès ce jour.

Cependant à Rouen le peuple parut s'émouvoir et plaindre le sort du roi. Un régiment suisse qui s'y

trouvait se montra disposé à venger la mort de ses compatriotes. La Rochefoucault-Liancourt fit renouveler aux soldats et aux citoyens le serment de fidélité à la constitution qu'on venait de détruire. Les corps administratifs de cette ville se joignirent à lui; mais avant qu'on eût pu délibérer sur le genre de résistance qu'on devait opposer aux nouveaux décrets, la disposition des esprits avait déjà changé. La commune de Paris envoya à Rouen des émissaires qui réussirent à épouvanter les habitans de cette ville. La Rochefoucault-Liancourt se vit bientôt abandonné.

Quand la nouvelle du 10 août parvint à l'armée de Lafayette, chefs et soldats, tous parurent partager sa douleur. Son quartier-général était

alors à Sedan, et il avait avec lui une partie considérable des troupes qu'il commandait. La résistance lui parut un devoir : son état-major, les chefs de bataillon se rassemblent autour de lui ; il fait publier à l'ordre une proclamation dans laquelle il se déclare ouvertement contre les événemens du 10 août et contre les décrets de l'assemblée nationale. L'armée annonce par ses cris qu'elle est remplie de toute l'indignation qu'on a voulu exciter en elle. Le département des Ardennes, dont le siége est à Sedan, refuse de reconnaître les décrets de l'assemblée nationale. Elle avait prévu cet orage ; elle avait envoyé trois de ses membres, Antonelle, Kersaint et Perraldi, avec le titre de commissaires, auprès de l'armée de Lafayette. Leur

mission était d'épouvanter le général ou de le séduire en lui offrant l'oubli des longues querelles qu'il avait eues avec le parti vainqueur; et enfin d'agir sur l'esprit des soldats, si Lafayette restait inflexible. On les avertit sur leur route de ce qui se passe dans le camp, et des dangers qu'ils ont à courir. Ils persistent à vouloir remplir leur mission; ils arrivent à Sedan. Lafayette saisit cette occasion, toujours désirée par un chef de parti, de s'annoncer par un coup de force. Il enjoint à la municipalité de Sedan, sous sa seule responsabilité personnelle, d'arrêter les trois commissaires. Cet ordre est exécuté; ils sont conduits en prison, et gardés comme des otages qui répondent des jours du roi.

Lafayette avait espéré que ce vœu de résistance serait unanime, au moins dans son armée. Il connaissait le caractère irrésolu du général Luckner, qui commandait alors l'armée de la Moselle. Les efforts qu'il fit pour l'entraîner dans son parti furent impuissans. Luckner, pour qui la révolution était une énigme, ne faisait depuis trois mois que des démarches contradictoires. Il était tour à tour l'espoir de la cour et celui des républicains. Il n'avait ni franchise ni résolution. Son extrême ignorance, son penchant à l'ivrognerie, achevaient de rendre ridicule ce vieux partisan, qu'on voulait faire passer pour un grand général : il se soumit à l'assemblée. Lafayette apprit bientôt une autre défection qui lui fut plus

sensible, et qui se passait dans une partie de sa propre armée. C'était au camp de Maulde; Dillon en avait le commandement. D'abord il rejeta les décrets de l'assemblée, et déclara hautement sa résistance; mais Dumouriez, qui était sous ses ordres, changea bientôt cette disposition. Après avoir irrité contre lui tous les partis, il sentait le besoin de se rapprocher des vainqueurs. Il brava l'autorité de Dillon, refusa d'exécuter les ordres qu'il en recevait, le frappa d'épouvante, et l'amena à un prompt repentir. Bientôt il annonça le projet de marcher contre Lafayette lui-même : les républicains acceptèrent son dévouement avec autant de confiance que si déjà ils n'avaient pas été trompés par lui. On lui remit des pouvoirs étendus.

malheurs; de Bureau-de-Pusy, que cette même assemblée nomma trois fois son président; de plusieurs aides-de-camp, de tous ceux enfin qui ont à redouter la colère du parti qui triomphe. Les soldats devinent le projet qui les occupe; mais ils restent immobiles, et semblent former des vœux pour leur salut. Aucun des fugitifs ne fait d'indignes tentatives pour entraîner quelques corps à la désertion, et pour s'assurer par ce moyen la faveur des ennemis. Ils abandonnent le territoire de France, dans la nuit du 19 au 20 août. Ils font plusieurs lieues sans rencontrer aucun poste ennemi; ils ne sont pas déguisés; ils annoncent, sur leur route, qu'ils sont des officiers français qui désertent l'armée et qui se rendent en Suisse. Enfin

ils sont arrêtés par une patrouille autrichienne : on les interroge ; ils se nomment : ils disent la cause de leur fuite. On les arrête ; ils sont prisonniers du roi de Prusse. Ils se flattent encore que ce monarque respectera en eux le droit des gens et celui du malheur. Mais ceux qui viennent renverser en France la révolution n'examinent point quelle circonstance a mis en leur pouvoir l'un des hommes qui contribua le plus à son mouvement. Les émigrés tirent un augure favorable de ce coup du sort qui leur livre un ennemi sans défense.

Lafayette éloigné, il ne restait plus aux vainqueurs du 10 août d'autre sujet d'alarmes que les armées étrangères, qui se préparaient à l'invasion du territoire français.

feu de l'indignation est ralenti ; un grand nombre de soldats désertent et dénoncent Lafayette et son état-major. Les corps même qui s'étaient prononcés le plus ouvertement chancellent. L'inaction laisse de la place à tous les raisonnemens, à tous les repentirs. Ce changement des esprits se manifeste surtout à une nouvelle revue : les canonniers protestent contre ce qui s'est passé ; quelques soldats crient dans les rangs : *Vivent les députés de l'assemblée nationale !* Déjà le bruit s'était répandu que Lafayette était décrété d'accusation par l'assemblée, et qu'on sévirait contre ceux qui le reconnaîtraient encore. Cependant, au milieu de cette nouvelle opposition qu'il éprouve, ceux-mêmes qui l'abandonnent semblent encore le plain-

Mais la division qui existait entre les révolutionnaires, lors même qu'ils semblaient concourir au même but, éclata avec plus de violence, lorsque les uns voulurent établir la puissance des lois, et que les autres voulurent régner par l'anarchie et par le crime. L'assemblée législative essayait vainement d'arrêter les usurpations de la nouvelle commune de Paris; celle-ci avait encore entre ses mains tous les moyens qu'elle avait développés au jour de l'insurrection. Elle commandait toujours aux cent mille hommes armés qu'elle avait fait mouvoir; elle ne permettait pas à leur fureur de se ralentir un moment. Ses délibérations étaient publiques; et des projets sanguinaires, tous les jours annoncés par ses féroces orateurs, tous les jours répétés

par mille bruyans échos, tenaient l'assemblée législative dans l'humiliation, Paris dans la stupeur, et la France entière dans une sombre attente. Robespierre s'était mis à la tête de la commune de Paris. Un chef qui eût valeureusement conduit les colonnes républicaines dans l'attaque du château ; un héros qui, par les triomphes les plus éclatans, eût délivré sa patrie d'une invasion étrangère, n'eût jamais osé prendre un ton aussi impérieux que ce ténébreux instigateur de troubles dont il ne partageait pas les dangers. Il venait souvent présenter des pétitions à l'assemblée : « Le sang ne « coule point encore, disait-il, le « peuple reste sans vengeance. Nul « sacrifice d'expiation n'a encore été « offert aux mânes des héros dont la

« mort glorieuse a valu le 10 août à
« la France. Et quels sont jusqu'à
« présent les fruits de cette immor-
« telle journée ? On a suspendu un
« tyran ; il fallait le déposer et le
« punir. Ses exécrables complices
« conspiraient dans un château ; ils
« conspirent dans leurs maisons,
« dans leurs jardins somptueux.
« Déjà je les vois, je les entends
« qui se flattent de surprendre et
« d'égorger sans défense des vain-
« queurs qu'on empêche de profiter
« de leur victoire. Un tel malheur,
« s'il arrivait, ne serait point im-
« puté au peuple ; il sent ses droits
« et brûle de les exercer ; votre fai-
« blesse en serait la seule cause. Vous
« parlez, législateurs, de mettre en
« jugement les conspirateurs du 10
« août ; c'est trop restreindre la ven-

« geance nationale. Les conspira-
« teurs ont-ils donc attendu ce jour
« pour verser le sang du peuple ?
« Le supplice des uns n'est rien
« quand il y a impunité pour les
« autres. *Qu'ils soient jugés tous ;*
« *mais par des juges créés pour les*
« *circonstances.* »

Ainsi, déjà la pensée de ce monstre semblait embrasser tous les crimes dont, pendant deux ans, lui et les siens couvrirent la France. Il demandait à l'assemblée que tous les conspirateurs de toutes les époques de la révolution fussent jugés souverainement et en dernier ressort par des commissaires pris dans chaque section.

L'assemblée frémit à la fois, et de ces propositions, et de tous les moyens de terreur qu'on disposait

pour les soutenir : elle délibéra sur la formation d'un tribunal extraordinaire. Les girondins s'élevèrent contre les assassinats qu'on voulait légaliser; ils invoquèrent l'institution des jurés ; ils voulurent et ils obtinrent, avec beaucoup de peine, qu'on en conservât quelque faible image dans ce tribunal, premier modèle de tant de tribunaux sanguinaires qui ont dépeuplé la France des hommes les plus recommandables. Robespierre en fut nommé président. Il refusa d'y siéger, en disant, lui qui provoquait tous les assassinats, qu'un emploi si rigoureux répugnerait trop à ses principes philanthropiques. Il s'était lié plus intimement que jamais avec Danton. Celui-ci croyait voir dans Robespierre un enthousiaste dont il lui

serait facile de se servir. Il espérait le subordonner toujours à ses plans, à son ambition ; l'hypocrite désintéressement de Robespierre trompait Danton lui-même. Bientôt il se présenta un troisième personnage, qui entra en quelque sorte de force dans cette horrible alliance : c'était Marat. Après le 10 août, il s'élança de son souterrain, et vint figurer à la tête des vainqueurs. Ses traits hideux étaient le miroir de son âme. Depuis trois ans ses feuilles atroces étaient un poison journalier pour la portion du peuple la plus ignorante, la plus portée à tous les excès. Lafayette l'avait vainement fait poursuivre ; depuis, les girondins l'avaient vainement fait décréter d'accusation. Renfermé dans un caveau, c'est de là qu'il comptait et qu'il augmen-

tait sans cesse le nombre des victimes nécessaires, suivant lui, pour maintenir la révolution. Il avait écrit sous l'inspiration de Danton et de Robespierre ; il ne louait qu'eux, il se regardait comme l'auteur de leur puissance ; il voulut la partager. Il proposa l'établissement légal d'un triumvirat; ceux-ci rougissaient d'un tel associé, et continuaient de s'en servir. Cependant Danton avait fait des promesses à d'Orléans. Le moment était venu de les accomplir ; mais Danton alors était trop occupé de son ambition pour servir celle d'un autre. D'Orléans, sans être convaincu que tous les crimes projetés serviraient à son élévation, fut porté par le penchant de son âme à se dévouer à la faction la plus vile et la plus odieuse.

serve à l'égard des officiers suisses. On avait à craindre que leur nation, déjà plongée dans le deuil par la journée du 10 août, ne cédât à son indignation en voyant suivre le cours des proscriptions judiciaires contre ceux qui avaient échappé aux massacres. Mais les dominateurs du moment ne pouvaient subordonner leur vengeance à aucun calcul de politique extérieure. Plusieurs des officiers suisses mis en jugement furent cependant acquittés : un seul, le major Bachmann fut condamné. Le peuple vit, avec plus d'étonnement que de sensibilité, la fermeté imposante d'un militaire qui s'avançait avec fierté vers une mort glorieuse à ses yeux, quoiqu'elle fût hors des combats. Le colonel d'Affri, deux fois en jugement, fut deux fois ac-

quitté. Il prouvait, par un alibi, qu'il n'avait pu ni donner ni connaître l'ordre fatal. Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, fut aussi absous par le même tribunal : la commune en poussa des cris de fureur ; elle demanda la cassation de ce jugement à l'assemblée nationale, qui ne rougit point d'attenter à la liberté des juges qu'elle avait créés.

L'irritation des esprits était tous les jours accrue par l'invasion étrangère qui s'effectuait. A la nouvelle du 10 août, le roi de Prusse avait redoublé d'activité et d'audace ; il commandait une armée de soixante-dix mille hommes, forte surtout en cavalerie. Le grand nom de Frédéric, le souvenir de ses victoires, avaient répandu au loin la terreur des ar-

« croit devoir vous observer que « votre jugement a été rendu par « des hommes justes qui auraient « voulu vous absoudre. » Le peuple parut plaindre ce vieillard, qui montra, en allant à l'échafaud, la sérénité de l'homme religieux. Le tribunal jugea ensuite Durosoy. C'était l'auteur d'un journal ouvertement contre-révolutionnaire : il avait consacré son médiocre talent à rendre à la noblesse française des sentimens chevaleresques. Il avait prêché la fatale émigration, comme de pieux solitaires avaient jadis prêché les croisades. Son journal insensé trouvait des lecteurs plus insensés encore : au reste, nulle loi n'existait contre les abus de la liberté de la presse. Les républicains la proclamaient et l'exerçaient dans le sens

mées prussiennes. Le duc de Brunswick, nommé généralissime pour cette expédition, avait été désigné, par Frédéric lui-même et par l'opinion de l'Europe, comme le plus grand capitaine de ce temps. Il avait sous ses ordres plusieurs généraux qui s'étaient souvent combattus pendant la guerre de sept ans. Le roi enflammait tous les esprits par la démonstration des sentimens chevaleresques qui convenaient à la cause qu'il venait défendre : lui et son fils étaient avides de gloire et de dangers. L'infanterie ne faisait pas la principale force de leur armée, mais elle était exercée aux plus savantes manœuvres. Le roi avait avec lui beaucoup d'artillerie de campagne, peu de pièces de siége ; il comptait sur des intelligences pour s'empa-

rer de plusieurs places importantes. Vingt mille émigrés, conduits par les frères de Louis XVI, se présentaient comme une avant-garde redoutable, jalouse surtout de prendre pour elle tous les périls de cette expédition. On y voyait des généraux qui avaient acquis quelque gloire dans la guerre de sept ans, tels que le maréchal de Broglie et le maréchal de Castries. Cette troupe, où chaque soldat avait été auparavant officier et n'en avait pas perdu le souvenir, offrait par son luxe, par l'ardeur de ses passions, par la présomption de ses discours, un singulier contraste avec la discipline et le flegme des Allemands. Enfin quinze mille Autrichiens, sous les ordres du général Clairfait, étaient destinés à seconder les mouvemens de la grande armée.

Les succès semblèrent d'abord justifier les promesses et les espérances des émigrés. Lukner n'osait opposer à l'ennemi une armée très-faible et qui n'avait encore ni organisation ni discipline. Il ne pouvait s'asseoir dans aucune position ; il fut forcé dans le camp de Fontoi, et il courut chercher un refuge sous les canons de Metz. Une partie de la frontière se trouvait ouverte par cette retraite précipitée. Longwy fut investi. Cette place, si elle eût été bien défendue et bien approvisionnée, pouvait arrêter quelque temps l'ennemi. Elle se rendit après quinze heures de bombardement. On accusa de trahison les habitans, qui, effrayés de l'incendie de quelques maisons, s'assemblèrent pour demander à l'état-major qu'on ouvrît les portes au roi

de Prusse. On accusa également Louis d'avoir laissé Longwy dépourvu de vivres et de munitions, et c'est un des griefs articulés dans son jugement. Par une contradiction frappante, Lavergne, commandant de Longwy, fut condamné comme ayant livré sans résistance une place bien pourvue et en état de soutenir un long siége. Le roi de Prusse en prit possession au nom de Louis XVI; et croyant que toutes les villes allaient le recevoir avec le même empressement, il détacha un corps de quinze mille hommes pour faire le siége de Thionville, et se porta avec rapidité sur Verdun. Le corps de Clairfait se détourna sur Stenai, et s'en empara. Le territoire français était investi, et les armées françaises ne faisaient aucun mouvement. On

ne pouvait point espérer que Verdun retarderait long-temps la marche du vainqueur. La reddition de cette ville fut aussi prompte, mais plus excusable que celle de Longwy. Au sortir du conseil de guerre où la capitulation avait été arrêtée, le commandant de Verdun, Beaurepaire, se donna la mort. Cet acte de désespoir fut célébré comme un trait digne de l'énergie romaine.

A mesure que ces nouvelles désastreuses parvenaient à Paris, le peuple se montrait plus furieux dans sa terreur. L'assemblée rendait des décrets *de colère* contre les habitans de Longwy; elle vouait cette ville à l'exécration des Français; elle ordonnait que ses murs seraient démolis dès qu'on l'aurait reconquise; elle prononçait les peines les plus

long-temps développée dans l'exécrable et stupide roman du fédéralisme, était fondée sur quelques mots échappés ou attribués aux chefs principaux du parti de la Gironde. La ressource extrême de se retirer au-delà de la Loire s'était souvent présentée à leur imagination; ils croyaient voir plus d'énergie républicaine dans les provinces du midi que dans celles du nord; mais ils n'en étaient pas moins résolus à se défendre auparavant dans Paris même, si l'ennemi poussait jusque-là le cours de ses conquêtes. La commune se plaignait encore de la marche lente et incertaine du tribunal chargé de punir les conspirateurs; elle dénonçait à chaque instant mille nouveaux complots, dont elle plaçait le siége dans les prisons;

bien, durant ces terribles heures, éclatèrent à la fois de traits de perfidie, de traits de dévouement! Les femmes s'élèvent au plus haut degré d'intrépidité pour sauver les êtres qui leur sont chers. Les unes font trembler les plus féroces inquisiteurs, en leur recommandant de respecter leur asile; les autres les trompent par de sublimes mensonges. Tantôt la destinée vient trahir les plus sages précautions; tantôt elle prodigue les miracles pour sauver quelques malheureux qui auront encore d'autres dangers à courir. La commune compte ses victimes, et s'indigne de ce que quelques-unes lui soient échappées.

Enfin l'assemblée ne peut plus douter des crimes qui se préparent. Elle voudrait anéantir une commune

que chaque jour sa faiblesse a rendue plus terrible. Il est trop tard; au moment où elle menace, elle fait trop connaître qu'elle tremble. Vergniaud et Henry-Larivière font en vain le tableau des usurpations de la commune; l'assemblée se borne à lui faire une injonction d'être plus circonspecte sur les mandats d'amener, et à mander son président à la barre. Cet acte ne parut à Robespierre et à Danton qu'un avertissement de frapper des coups qui missent sous leur dépendance une assemblée à laquelle il ne manquait que du courage pour leur résister.

Le 31 août, plusieurs des commissaires de la commune paraissent à la barre. Pétion est à leur tête, non plus ce Pétion triomphant, ob-

fait saisir ses presses, et arrêter son collaborateur Girey-Dupré.

Rien ne pouvait faire sortir l'assemblée de sa langueur et de sa pusillanimité. Ses séances étaient presque désertes; les députés constitutionnels n'échappaient à la proscription que parce qu'une haine plus vive s'attachait au parti de la Gironde. L'assemblée parlait sans cesse de réprimer, et ne réprimait jamais les entreprises de la commune; bien plus, elle lui fournissait chaque jour les moyens de consommer ses horribles projets. C'est ainsi qu'elle ordonna dans une nuit des visites domiciliaires, dont le prétexte apparent était d'aller chercher des armes chez tous les particuliers. La commune en profita pour faire entasser dans les prisons ceux qu'elle

jet de tant de folles et perfides acclamations. Il a toujours été, depuis le 10 août, et il est encore le prisonnier de la commune ; elle lui commande de venir sanctionner les actes qu'il déteste le plus. Triste, abattu, il dit quelques mots insignifians, et cède la parole à Tallien, dont le discours est trop nécessaire à l'histoire pour qu'on puisse l'omettre ici.

« Législateurs, les représentans « provisoires de la commune de Pa- « ris ont été calomniés; ils ont été « jugés sans avoir été entendus; ils « viennent vous demander justice.

« Appelés par le peuple, dans la « nuit du 9 au 10, pour sauver la « patrie, ils ont dû faire ce qu'ils « ont fait. Le peuple n'a pas limité « leur pouvoir; il leur dit : Allez,

« agissez en mon nom, et j'approu-
« verai tout ce que vous aurez fait.

« Nous vous le demandons, mes-
« sieurs, le corps législatif n'a-t-il
« pas long-temps été environné du
« respect des citoyens de Paris? Son
« enceinte n'a été souillée que par la
« présence du digne descendant de
« Louis XI et de l'émule de Médicis.
« Ces tyrans vivent encore; n'est-ce
« pas au respect du peuple pour l'as-
« semblée nationale qu'ils en sont
« redevables? Vous avez applaudi
« vous-mêmes à toutes nos mesures.

« Vous êtes remontés par nous à
« la hauteur des représentans d'un
« peuple libre. C'est vous-mêmes
« qui nous avez donné le titre hono-
« rable de représentans de la com-
« mune, et vous avez voulu commu-
« niquer directement avec nous.

« Tout ce que nous avons fait, le « peuple l'a sanctionné. Ce ne sont « pas quelques factieux, comme on « voudrait le croire, c'est un million « de citoyens. Interrogez-les sur « nous, et partout ils vous diront : « Ils ont sauvé la patrie. Si quel- « ques-uns d'entre nous ont pu pré- « variquer, nous demandons, au « nom de la commune, leur pu- « nition.

« Nous étions chargés de sauver « la patrie, nous l'avons juré, et « nous avons cassé des juges de paix « indignes de ce beau titre ; nous « avons cassé une municipalité feuil- « lantine.

« Nous n'avons donné aucun ordre « contre la liberté des bons citoyens, « mais nous nous faisons gloire d'a- « voir séquestré les biens des émi-

« grés. Nous avons arrêté des con-
« spirateurs, et nous les avons mis
« entre les mains des tribunaux pour
« leur salut et pour celui de l'état.

« Nous avons chassé les moines
« et les religieuses pour mettre en
« vente les maisons qu'ils occu-
« paient.

« Nous avons proscrit les journaux
« incendiaires; ils corrompaient l'o-
« pinion publique.

« Nous avons fait des visites do-
« miciliaires. Qui nous les avait or-
« données? Vous. Les armes trou-
« vées chez les gens suspects, nous
« vous les apportons pour les re-
« mettre entre les mains des dé-
« fenseurs de la patrie.

« Nous avons fait arrêter les prêtres
« perturbateurs; ils sont enfermés
« dans une maison particulière, *et*

« *sous peu de jours le sol de la li-*
« *berté sera purgé de leur présence.*

« On nous accuse d'avoir désor-
« ganisé l'administration, et notam-
« ment celle des subsistances. Mais
« à qui la faute ? Les administrateurs
« eux-mêmes, où étaient-ils dans les
« jours de péril ? La plupart n'ont
« pas encore reparu à la commune.

« La section des Lombards est ve-
« nue réclamer contre nous dans vo-
« tre sein. Mais le vœu d'une seule
« section n'anéantira point celui
« d'une majorité très-prononcée des
« autres sections de Paris.

« Hier les citoyens, dans nos tri-
« bunes, nous ont reconnus pour
« leurs représentans : ils nous ont
« juré qu'ils nous conservaient leur
« confiance.

« Si vous nous frappez, frappez

« donc aussi ce peuple qui a fait la « révolution le 14 juillet, qui l'a con- « solidée le 10 août, et qui la main- « tiendra. Il est maintenant en as- « semblées primaires ; il exerce sa « souveraineté ; consultez-le ; qu'il « prononce sur notre sort.

« Vous nous avez entendus : nous « sommes là ; prononcez. Les hom- « mes du 10 août ne veulent que la « justice et qu'obéir à la volonté « du peuple. »

A chaque mot de ce discours, la crainte et la consternation descendent au fond des cœurs. Cependant un horrible tumulte règne à l'extérieur ; tout retentit d'imprécations contre l'assemblée nationale. On entend au milieu du bruit percer ces cris redoublés : *Vive la commune ! vivent nos bons commissaires !*

nous voulons les voir et les défendre, ils courent des dangers. Bientôt les tribunes font tonner leurs menaces sur l'assemblée, qui est assiégée de toutes parts. La foule pénètre dans son enceinte ; la journée du 20 juin lui en avait tracé le chemin. Un de ses chefs s'exprime en ces termes : « Peuple des tribu-
« nes, assemblée nationale, et vous,
« monsieur le président, nous ve-
« nons, au nom du peuple qui at-
« tend à la porte, demande à défiler
« dans la salle pour voir les repré-
« sentans de la commune qui sont
« ici ; nous mourrons, s'il le faut,
« avec eux. » L'assemblée, quoique frappée de stupeur, a peine à dévorer ce dernier outrage. Cependant le président (il se nommait Lacroix) cherche lâchement à composer avec

« tion, et on armera ceux des ci-
« toyens peu fortunés qui se destine-
« ront à marcher sur les frontières.

« 5° Tous les hommes suspects,
« ou qui par lâcheté refuseraient de
« marcher, seront à l'instant dés-
« armés.

« 6° Vingt-quatre commissaires
« se rendront sur-le-champ aux ar-
« mées pour leur annoncer cette ré-
« solution, et dans les départemens
« voisins, pour inviter les citoyens
« à se réunir à leurs frères de Paris
« et marcher ensemble à l'ennemi.

« 7° Le comité militaire sera per-
« manent; il se réunira à la maison
« commune, dans la salle ci-devant
« de la reine.

« 8° Le canon d'alarme sera tiré
« à l'instant; la générale sera battue
« dans toutes les sections, pour an-

« noncer aux citoyens les dangers
« de la patrie.

« 9° L'assemblée nationale, le
« pouvoir exécutif, seront prévenus
« de cet ordre.

« 10° Les membres du conseil-
« général se rendront sur-le-champ
« dans leurs sections respectives, y
« annonceront les dispositions du
« présent arrêté, y peindront avec
« énergie à leurs concitoyens les
« dangers immenses de la patrie, les
« trahisons dont nous sommes en-
« vironnés; ils leur représenteront
« avec force la liberté menacée, le
« territoire français envahi; ils leur
« feront sentir que leur retour à l'es-
« clavage le plus ignominieux est le
« but de toutes les démarches de nos
« ennemis, et que nous devons,
« plutôt que de le souffrir, nous

Tout est préparé pour le crime, Danton l'ordonne. Les listes de proscription se dressent dans l'hôtel du ministre de la justice. Il vient à l'assemblée nationale annoncer les mesures qui ont été prises pour sauver la patrie. *Le canon que vous allez entendre*, dit-il, *n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les attérer, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace.* Jamais ministre de terreur ne produisit une impression plus profonde que Danton en prononçant ces mots avec un geste exterminateur. On proclame un arrêté de la commune, que nous allons transcrire.

« Aux armes!... citoyens..., aux « armes! l'ennemi est à nos portes. »

« ensevelir sous les ruines de notre « patrie, et ne livrer nos villes que « lorsqu'elles ne seront plus qu'un « monceau de cendres. »

Le 2 septembre, à deux heures précises, la générale bat, le tocsin sonne, le canon d'alarme se fait entendre. La plupart des habitans de Paris, craignant de n'avoir plus de sûreté dans leurs maisons, vont chercher un asile dans leurs sections. La peur qui les y a conduits les y tient renfermés. Une foule de jeunes gens, quelques vieillards même, s'enrôlent pour marcher contre l'ennemi. Chacun vient apporter ses armes, tout semble respirer l'enthousiasme militaire ; on ne songe qu'à sortir de Paris. On va affronter les plus formidables armées ; on n'ose soutenir les regards ni braver les coups de

quatre cents assassins. Les vainqueurs et les vaincus du 10 août se placent sous la même bannière; on affecte d'ignorer la scène sanglante qui se prépare; on ose à peine en parler au moment où elle s'exécute.

Déjà les assassins sont aux portes des prisons. Leur premier rassemblement s'est formé autour de la commune. Là, un comité de surveillance, où préside Marat, donne des instructions à la troupe des sicaires, et cherche à étouffer les derniers restes de pitié qui pourraient se trouver encore dans leurs cœurs. Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, les haranguent tour à tour. « Peuple magnanime et bon, « dit ce dernier, tu vas à la gloire, « tu marches à la mort. Malheureux « que nous sommes, de ne pouvoir

« te suivre au théâtre des combats !
« Tu nous laisses au milieu des con-
« spirateurs et des traîtres. Comme
« leur audace va s'accroître quand
« ils ne verront plus dans Paris les
« vainqueurs du 10 août ! Ah ! du
« moins, ne nous laissez pas res-
« ponsables du meurtre de vos fem-
« mes, de vos enfans ; ces assassi-
« nats, les conspirateurs les préparent
« jusque dans les prisons que leurs
« complices vont bientôt leur ou-
« vrir. » On répond à cet atroce dis-
cours par ces cris : *Qu'ils périssent ! La mort ! la mort !* La commune distribue aux assassins des liqueurs fortes, et ces poisons fermentés allument dans leurs veines la soif du sang. Elle donne de l'argent et des assignats à ceux dont la cruauté n'est point suffisamment excitée par le

fanatisme. Ils traversent les rues de Paris, ils les font retentir de chants féroces. Ils se portent d'abord à la prison des Carmes. Là se trouvaient deux cent cinquante prêtres; plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés la veille, au moment où ils sortaient de Paris pour obéir à la loi de déportation que l'assemblée législative avait rendue contre eux depuis le 10 août. L'Archevêque d'Arles, recommandable par les vertus les plus pures et par la piété la plus douce, les évêques de Beauvais et de Saintes, étaient au milieu de ces prêtres. Déjà ils entendent les cris des assassins; ils ont la résignation et le triomphe des martyrs. Rassemblés autour de l'autel, ils implorent le pardon du ciel pour les meurtriers qui les entourent. Plus de gé-

missemens, plus de trouble; l'archevêque d'Arles leur récite les prières des agonisans; ils y répondent : un calme céleste a passé dans leurs âmes. Quelques-uns avaient médité des moyens d'évasion que des voisins leur avaient indiqués. Ils s'apprêtaient à fuir; déjà ils étaient hors de danger; bientôt ils se reprochent de s'être soustraits à la mort qui attend leurs compagnons; ils reviennent au milieu d'eux. Les assassins entrent, se pressent de massacrer, pour n'être point vaincus par ce spectacle touchant et sublime. Quelquefois cependant ils veulent mettre à l'épreuve ces malheureux prêtres; ils leur offrent la vie, sous la condition de prêter le serment; tous s'y refusent. Les octogénaires ne sont point respectés, et

n'obtiennent pas même la faveur de mourir les premiers. Plusieurs curés de Paris, qui, dans le cruel hiver de 1789, avaient su, par les heureuses inventions de la charité, nourrir un peuple innombrable, furent égorgés par quelques-uns de ceux à qui ils avaient distribué des secours! Je ne décrirai point les horribles détails de leurs tortures; deux ou trois seulement échappèrent.

Les prisons de la Force et de l'Abbaye sont investies à la fois. Il se forme dans les cours un horrible tribunal; là les assassins mêmes se transforment en juges Ils faisaient amener les prisonniers devant eux; ils consultaient les registres des écrous; rarement ils écoutaient quelques mots de justification, ils cherchaient encore à aggraver le supplice de ces

malheureux par la plus féroce ironie ; quand ils les envoyaient à la mort, ils prononçaient ces mots : *Élargissez monsieur.* Le signal d'absolution était le cri de *vive la nation* ! Tous les officiers suisses qui se trouvaient à l'Abbaye furent massacrés. Un d'entre eux, nommé Reding, qui était malade des blessures qu'il avait reçues à la journée du 10 août, ne put obtenir de recevoir la mort dans son lit, et fut traîné dans la rue. Un jeune homme, nommé Maussabré, s'était caché dans une cheminée. Le barbare geôlier l'appelle, le découvre, tire sur lui un coup de pistolet, et l'étouffe avec un feu de paille. Il fut donné à un petit nombre de prisonniers de conserver du sang-froid dans ces affreux momens. Quelques-

n'avaient pu faire les hommes les plus puissans. Monnot, horloger, perce la foule des assassins, dont le fer est déjà levé; il couvre Sicard de son corps; « Non, s'écrie-t-il, vous « n'immolerez point le père des « sourds et muets, il faudra me tuer « avant lui. » Il se jette à leurs pieds; il leur parle avec toute l'éloquence de l'âme, et Sicard lui est rendu. Deux jours après, comme si un acte d'humanité excitait le remords chez des hommes nés pour le crime, Sicard est encore exposé aux mêmes dangers. Des députés volent à son secours, et le sauvent une seconde fois.

Il ne périt qu'un petit nombre de femmes dans ces journées. Leur aspect semblait émouvoir ces tigres: cependant madame de Lamballe

avait été trop désignée aux bourreaux pour leur échapper. Amie de la reine dans ses jours de bonheur, elle fut aussi sa compagne fidèle et dévouée dans ses longues calamités. C'était chez elle que se rassemblaient souvent ceux en qui Louis avait le plus de confiance. On l'avait su; les journaux et la tribune même avaient retenti de cette accusation, qu'on avait extrêmement envenimée. Menacée de la proscription, elle n'avait point songé à s'y soustraire; elle espérait rester enfermée avec la reine et lui donner toutes les consolations de l'amitié. Elle ne goûta pas longtemps cette faveur; elle fut enfermée à la petite Force. La haine du duc d'Orléans la suivait. Cependant les premiers assassins qui la virent parurent oublier les ordres qu'ils

mirera pas le dévouement des hommes intrépides qui acceptèrent de telles missions? L'ami dévoué du plus malheureux des rois, l'ex-ministre Montmorin, fut une des premières victimes; son frère, vainement absous par un tribunal, périt avec lui. Le ministre d'Abancourt, le commandant de la gendarmerie, Rulhières, le jeune Rohan-Chabot, neveu du duc de La Rochefoucault, quelques magistrats, des juges-de-paix, d'anciens gardes du roi, de vieux militaires, des écrivains courageux; plusieurs hommes enfin recommandables par cette vertu si rare et si dangereuse dans des temps révolutionnaires, la modération, furent frappés, déchirés, mutilés....

Cependant il y eut aussi plusieurs délivrances, et l'on vit les plus su-

avaient reçus ; d'autres accourent et se montrent impitoyables. On l'accable d'invectives, et pour la tourmenter encore plus, on couvre d'opprobres le nom de la reine. On veut qu'elle répète ces outrages. « Non, « non, s'écrie-t-elle, jamais, ja- « mais. » En même temps elle se sent défaillir, ses yeux se ferment, et c'est en ce moment qu'elle est frappée. Un de ses domestiques, qu'elle avait comblé de bienfaits, lui porte les premiers coups. Son corps sanglant est déchiré par les assassins et par les furies qui les suivent ; sa tête est portée au bout d'une pique ; on conduit cet horrible trophée devant le palais du duc d'Orléans ; le monstre se lève d'un festin pour venir se repaître de ce spectacle. Les convives jettent un

cri d'horreur, il leur répond par un sourire féroce. Tâchons de poursuivre cet horrible récit. La tête de la princesse de Lamballe fut aussi portée devant le Temple, prison de la famille royale. Au bruit affreux qui se fait entendre, Louis s'émeut. Un commissaire de la commune, qui se trouve près de lui, a la barbarie de lui ordonner de paraître à la fenêtre; un autre, saisi d'horreur, l'arrête au moment où il se lève : « N'allez pas, n'allez pas, s'écrie-« t-il, c'est la tête de madame de « Lamballe. » Louis a de la peine à recouvrer ses sens, et cherche encore à cacher cette affreuse catastrophe à sa famille. Depuis, il fut interrogé par des commissaires de la convention sur cette circonstance et sur le nom des deux membres de

la commune. *Je ne me souviens plus*, répondit-il, *que du nom de celui qui m'a empêché d'aller à la fenêtre.*

Madame de Tourzel et sa fille furent sauvées. Un commissaire de la commune les mit sous sa protection. Séparées l'une de l'autre, elles avaient le tourment d'ignorer réciproquement leur destinée. Elles furent réunies, et le tableau touchant qu'elles offrirent acheva de les protéger contre les fureurs sans cesse renaissantes des assassins. Madame de Saint-Brice, madame de Septeuil, la princesse de Tarente et d'autres femmes, furent aussi sauvées. On attachait à leur tête un ruban tricolore, gage de leur salut; on les reconduisait chez elles, et des hommes tout couverts de sang les

rendaient à leurs parens et à leurs amis. Ceux qui les avaient ramenées fondaient en larmes, et les quittaient pour retourner aux massacres. On prétend que l'un d'eux, à qui une victime sauvée par lui offrait de l'argent, répondit : *On me paie pour tuer, on ne me paie pas pour faire de bonnes actions.* En effet la commune distribuait des assignats aux assassins.

Deux femmes, dont le nom sera béni à jamais, viennent offrir en ce moment un repos à l'âme fatiguée de tant d'horreurs. Je veux parler de mademoiselle Cazotte et de mademoiselle de Sombreuil, ces deux intrépides héroïnes de la piété filiale. Cazotte, vieillard octogénaire, était célèbre par la vivacité et l'originalité de son esprit : il était renfermé à l'Ab-

baye. Deux jours auparavant, on avait séparé de lui sa fille, qui avait voulu le suivre : on l'avait forcée d'être libre ; mais depuis qu'elle voyait disposer un massacre, elle errait autour de la prison ; nulle puissance ne pouvait l'en arracher. Elle voit, elle entend que c'est son père qu'on traîne au supplice ; elle s'ouvre un passage au milieu des bourreaux étonnés, elle s'élance dans les bras de son père : « Oserez-« vous, leur crie-t-elle, attenter à « ces cheveux blancs ? Faites-moi « mourir avant mon père. » On la soutient, on la rassure. « Prouvez au « moins son innocence, lui dit-on. » Elle a repris toute sa présence d'esprit ; elle leur parle, elle défend son père avec cet accent qui fait entrer la persuasion ; il lui est rendu.

Ainsi qu'Elisabeth Cazotte, mademoiselle de Sombreuil avait accompagné son père dans la prison. Rien n'avait pu la faire sortir de cette horrible enceinte. Ses cruels pressentimens l'avertissaient trop bien du malheur qui menaçait son père. Les assassins arrivent, Sombreuil est appelé. Il voit le mouvement de sa fille, il veut la prévenir, il lui ordonne de rester, il lui dit adieu. En même temps les bourreaux eux-mêmes la retiennent, ils se défient de l'émotion qu'elle va produire sur leurs âmes. Elle parvient à s'échapper de leurs bras : elle arrive au lieu fatal, les juges allaient prononcer la mort, Sombreuil ne se défendait pas. Il frémit, il se trouble à l'aspect de sa fille. A genoux devant les assassins,

de ses mains elle pare tous leurs coups : elle parvient à les attendrir, et ils prononcent, au milieu des sanglots, la sentence d'absolution. Hélas! ni mademoiselle de Sombreuil, ni sa digne émule, ne jouiront long-temps de cette victoire remportée sur le crime. Cazotte, épargné par des assassins, va dans quelques jours être frappé par des juges, et Sombreuil aussi sera arraché des bras de sa fille, et n'aura plus ses larmes et son courage pour le protéger.

Ces massacres durèrent depuis le 2 jusqu'au 6 septembre. Quatre ou cinq mille prisonniers périrent, deux ou trois cents furent sauvés; la plupart de ces derniers étaient arrêtés pour dettes. Danton et la commune avaient fait sortir la veille des prisons

cutait des décrets pour la fabrication d'une petite monnaie. L'évêque constitutionnel Fauchet, dont la voix n'avait encore exprimé dans l'assemblée que terreurs et qu'imprécations, sortit le premier de cette honteuse indifférence, et annonça, avec le sentiment d'une profonde indignation, le massacre de deux cents prêtres aux carmes. Il demanda que l'assemblée allât se placer entre les bourreaux et les victimes. Elle y envoya en députation Fauchet, Dusaulx, vieillard respectable par des talens et des vertus, Chabot et Bazire. Mais bientôt ils reviennent; leur voix a été étouffée par des cris tumultueux ; ils n'ont pu soustraire qu'un malheureux à la mort : c'était le député Jouneau, qui était à l'Abbaye, par la suite

d'une rixe qu'il avait eue avec son collègue Grange-Neuve. Celui-ci, outragé et frappé, en avait tiré une vengeance cruelle. Les commissaires de l'assemblée demandèrent Jouneau, et l'obtinrent. Dusaulx chercha à rappeler à la loi, ou pour mieux dire à la nature, tous ces furieux. *Laissez-nous*, lui répondit-on, *vous nous avez déjà fait perdre beaucoup de temps. Retournez à votre fonction, laissez-nous à la nôtre*

Le 3 septembre, des commissaires de la commune paraissent à la barre; ils viennent rendre compte de leurs travaux; ils assurent que Paris jouit du plus grand calme; et les massacres durèrent jusqu'au 6. Ils vantent la vertu des assassins qui punissaient eux-mêmes ceux d'entre eux qui

« a pas de temps à perdre, sortez « avec moi tout de suite. » Un pareil trait de générosité peut défendre la mémoire de Manuel contre toute accusation de complicité dans les meurtres de septembre. Presque toujours les assassins dépouillaient leurs victimes. Les uns portaient ces effets à des membres de la commune qui en firent leur proie; d'autres les gardaient avec inquiétude, car les assassins s'accusaient entre eux de vol, et punissaient de mort ceux qu'ils surprenaient à le commettre. Quand les prisons où étaient renfermés ce qu'on appelait les conspirateurs furent vides, les brigands révolutionnaires, conduits par la soif du sang, se portèrent sur Bicêtre. Il n'y avait dans cette prison que des hommes condamnés par jugement

commettaient des vols. Ils se justifient de n'avoir point envoyé des secours aux prisons, attendu que le service des barrières exige trop de monde; *enfin*, ajoutent-ils, *ce qui excitait la juste vengeance du peuple, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats très-reconnus.* L'assemblée entendit ces horribles éclaircissemens sans oser manifester son indignation; et depuis, à chaque plainte nouvelle, à chaque pétition des parens des victimes, elle répondit par un *ordre du jour.* Le ministre Roland, seul, eut le courage d'invoquer les lois et l'humanité contre la sanguinaire commune. La garde nationale crut ne pouvoir marcher sans ordre au secours de ceux qu'on massacrait. Santerre, son nouveau commandant, ré-

pondit à toutes les instances qui lui furent faites, qu'il ne voyait aucun moyen de s'opposer à la fureur du peuple.

Louis et sa famille crurent voir arriver leur dernier moment dans ces fatales journées, et la mort leur semblait le terme désirable de tant d'horribles souffrances. Cependant le Temple fut respecté; incertains des événemens de la guerre, les ordonnateurs de ces crimes voulaient se ménager des otages. La crainte suspendit en eux la cruauté, et leur troupe resta fidèle à leurs instructions. Ils étendirent devant le Temple un ruban tricolore, et ce fut une barrière suffisante.

Qu'il était redoutable ce moment où les assassins réparaient leurs forces! Ils annonçaient que leur exem-

ple allait être imité dans tous les départemens. Le comité de surveillance de la commune écrivit alors cette épouvantable circulaire, que l'histoire doit transcrire pour l'effroi de la postérité.

« Frères et amis, un affreux com-
« plot, tramé par la cour pour égor-
« ger tous les patriotes de l'empire
« français, complot dans lequel un
« grand nombre de membres de l'as-
« semblée nationale sont compromis,
« ayant reduit, le 9 du mois dernier,
« la commune de Paris à la cruelle
« nécessité de se servir de la puis-
« sance du peuple pour sauver la
« nation, elle n'a rien négligé pour
« bien mériter de la patrie. Après
« les témoignages que l'assemblée
« nationale venait de lui donner elle-
« même, eût-on pensé que dès-lors

« de nouveaux complots se tramaient « dans le silence, et qu'ils éclataient « dans le moment même où l'assem- « blée nationale, oubliant qu'elle ve- « nait de déclarer que la commune de « Paris avait sauvé la patrie, s'em- « pressait de la destituer pour prix « de son brûlant civisme? A cette « nouvelle, les clamours publiques, « élevées de toutes parts, ont fait « sentir à l'assemblée nationale la « nécessité urgente de s'unir au peu- « ple, et de rendre à la commune, « par le rapport du décret de desti- « tution, les pouvoirs dont elle l'a- « vait investie.

« Fière de jouir de toute la plé- « nitude de la confiance nationale, « qu'elle s'efforcera de mériter de « plus en plus, placée au foyer de « toutes les conspirations, et déter-

« minée à périr pour le salut public,
« elle ne se glorifiera d'avoir rempli
« pleinement son devoir que lors-
« qu'elle aura obtenu votre appro-
« bation, qui est l'objet de tous ses
« vœux, et dont elle ne sera certaine
« qu'après que tous les départemens
« auront sanctionné ses mesures
« pour le salut public ; et professant
« les principes de la plus parfaite
« égalité, n'ambitionnant d'autre
« privilége que celui de se présenter
« la première à la brèche, elle s'em-
« pressera de se soumettre au niveau
« de la commune la moins nom-
« breuse de l'empire, dès qu'il n'y
« aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes bar-
« bares s'avancent contre elle. la
« commune de Paris se hâte d'infor-
« mer ses frères de tous les départe-

« mens qu'une partie des conspira-
« teurs féroces détenus dans les
« prisons a été mise à mort par le
« peuple, actes de justice qui lui
« ont paru indispensables pour re-
« tenir par la terreur les légions de
« traîtres renfermés dans ses murs
« au moment où il allait marcher à
« l'ennemi ; et sans doute la nation,
« après la longue suite de trahisons
« qui l'a conduite sur les bords de
« l'abîme, s'empressera d'adopter ce
« moyen si utile et si nécessaire, et
« tous les Français se diront, comme
« les Parisiens : Nous marchons à
« l'ennemi, et nous ne laissons pas
« derrière nous des brigands pour
« égorger nos femmes et nos enfans. »

Signé, Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jour-

DEUIL, administrateurs du comité de salut public, constitué à la mairie.

L'histoire a conservé les noms de ceux des gouverneurs et des magistrats qui, après la journée de la St.-Barthélemy, refusèrent d'obéir aux ordres de Charles IX. La plupart des communes de France reçurent avec indignation la féroce missive de la commune de Paris ; aucune ne l'imita. Comme si sa fureur était encore accrue par la réprobation universelle, elle s'occupa de nouveaux massacres. Sur sa demande l'assemblée législative avait ordonné, peu de jours après le 10 août, que les prisonniers d'Orléans fussent amenés à Paris. On a vu dans le cours de cette narration les noms

avait été envoyé à Orléans pour manifester, disait Guadet, son innocence. Sans doute c'est une atroce calomnie que d'imputer aux girondins la moindre part à tous ces meurtres dont ils avaient horreur; mais quel profond repentir Brissot, Guadet, et Vergniaud même, ne dûrent-ils pas avoir de la cruelle activité avec laquelle ils avaient rempli les prisons d'Orléans?

Cependant un autre ordre de mort est parti de la commune de Paris et des bureaux du *ministre de la justice*. Il menace, il va atteindre l'homme qui a le plus consacré sa vie au bien de l'humanité; c'est le vertueux La Rochefoucault; il avait eu la gloire de présider ce département de Paris qui avait résisté presque seul aux efforts des factieux : il

vivait caché depuis le 10 août. Un avis qu'il a reçu l'inquiète sur sa retraite : il en sort. Sa femme et sa mère octogénaire, madame d'Anville, veulent s'associer à ses nouveaux dangers. Mais la route qu'il a prise est déjà connue des assassins qui l'épient ; ils se sont mêlés avec un bataillon de fédérés qui passe sur la route de Gisors : ils ont persuadé à ces soldats de rougir leurs armes du sang du meilleur de leurs concitoyens : sa voiture est arrêtée..... O Dieu ! une mère, une épouse ne peuvent les fléchir ! c'est dans leurs bras qu'il est frappé !

Au milieu de tant d'horreurs, l'assemblée législative terminait sa courte et orageuse carrière. Les députés girondins, croyant soutenir contre la commune de Paris un com-

contre eux les outrages du peuple. Mais partout, sur leur passage, ce peuple à qui on commandait le meurtre ne ressentait que de la pitié. Le 9, ils arrivaient à Versailles; on le savait à Paris. La commune n'a besoin que d'appeler les chefs de ses sicaires. Ils partent, ils traversent la capitale; ils annoncent le nouveau crime qu'ils vont commettre : on frémit, nul ne se présente pour les arrêter. Ils arrivent à Versailles au moment où les prisonniers allaient passer la grille de l'Orangerie. Ils voient le peuple attendri qui pleurait autour d'eux en reconnaissant quelques hommes dont il avait éprouvé la bienfaisance. Fournier l'Américain s'écrie que deux mille hommes sont cachés dans le château et dans toutes les avenues; qu'ils se

bat trop inégal, attendaient, pour punir ses crimes, le moment où ils allaient reparaître dans la convention nationale, dont on élisait déjà les membres dans tous les départemens. Une réputation de patriotisme, qu'on n'avait pas encore eu le temps de décrier, passionnait pour eux les jacobins les plus exaltés des provinces. Ils obtinrent un nombre de nominations qui leur promettait la majorité. Ils comptaient avec impatience tous les jours de délai jusqu'à la réunion de cette convention nationale. Ils se croyaient, eux et l'état, sauvés, si leurs ennemis les laissaient encore vivre aussi long-temps. Cependant la commune répétait continuellement qu'il fallait porter le fer au

sein de l'assemblée législative ; elle répétait qu'on n'avait jusqu'à présent frappé que des traîtres obscurs, et qui étaient même devenus incapables de nuire ; qu'il fallait immoler à côté des girondins les royalistes constitutionnels, et réunir dans les mêmes supplices ceux qui n'avaient feint de se diviser que pour mieux tromper le peuple. Ces hommes sanguinaires ne proféraient guère une menace qui ne fût sur-le-champ exécutée. Cependant, prêts à commettre ce crime, ils s'arrêtèrent tout à coup. Vergniaud fut assez éloquent pour inspirer à l'assemblée la résolution de se défendre, si on venait l'attaquer. Rien n'honore plus sa mémoire que les discours qu'il prononça à cette époque ; il y ex-

prima la plus grande horreur contre les assassins au moment où le fer était levé sur sa tête.

Une circonstance arrêtait d'ailleurs les chefs des factieux. Ils avaient mis une sorte de profusion à payer les différens crimes qu'ils avaient ordonnés. Ils n'avaient plus de salaire à offrir aux assassins ; le pillage de Paris ne leur paraissait pas une ressource possible à réaliser. Le vol du Garde-Meuble fut résolu par eux. Les diamans de la couronne et beaucoup d'autres richesses existaient encore dans ce dépôt. De tels trésors les mettaient à portée de payer leurs sicaires.

Je ne sais comment ce vol inspira quelque honte aux ordonnateurs de tant d'assassinats ; ils n'osèrent l'entreprendre de jour. Ils en confièrent

l'exécution à des brigands obscurs. Dans la nuit du 16 au 17 septembre, ceux-ci s'introduisent au Garde-Meuble de la couronne. Les sentinelles qui veillent à la garde de ce dépôt ne font aucune résistance. Les pierreries les plus précieuses, tout ce qui servit au faste de Louis XIV, du Régent et de Louis XV, deviennent la proie de ces brigands. Eurent-ils l'inconcevable fidélité de les rapporter à ceux qui leur avaient commandé cet attentat ? On l'ignore. Beaucoup de conjectures ont été faites sur l'emploi de telles richesses; aucune n'offre assez de vraisemblance pour être présentée comme un fait historique. Dans cette nuit même, le ministre Roland est averti de ce vol ; il sait que des hommes puissans en protégent les auteurs;

il remplit avec fermeté son devoir. Plusieurs des brigands sont arrêtés au moment où ils achevaient d'enlever le reste de ces magnifiques dépouilles. Roland appelle sur-le-champ l'indignation publique et celle de l'assemblée législative. Les principaux factieux n'osent avouer leur complicité. Ils laissent sacrifier quelques-uns de leurs agens. Paris, toujours sous le joug des assassins, vit périr quelques voleurs; on n'osa pas cependant suivre de trop près les renseignemens que ceux-ci donnèrent.

L'assemblée électorale de Paris était composée, à une très-grande majorité, de tous ceux qui avaient eu une part directe à tant d'horreurs. Robespierre y dominait. On le vit pour la première fois quitter cette

contenance humble, ce langage hypocrite qui caractérisaient le plus vil flatteur de la plus vile populace. Il semblait ne plus reconnaître d'égaux, même parmi ceux de son parti. Il commanda tous les choix; c'est-à-dire qu'il produisit la plus monstrueuse élection qui ait jamais déshonoré le système représentatif. Philippe d'Orléans obtint d'y être nommé sous les auspices de Marat. Je ne m'arrêterai point à retracer tant d'ignominie, je rappellerai seulement que ce fut alors que l'usurpateur tant de fois annoncé à la France abjura le nom de ses pères, et prit le titre de citoyen *Égalité*.

On entendait parler de dictature, de triumvirat : Marat les proposait ouvertement ; il voulait être l'un des triumvirs, s'il ne pouvait devenir

dictateur lui-même. Robespierre et Danton paraissaient encore fortement unis. Cependant le premier voyait déjà avec inquiétude son rival. Il surprit en lui quelques mouvemens de pitié; il le vit sauver quelques victimes. En effet, Adrien Duport et Charles Lameth, arrêtés, l'un à Melun, l'autre à Rouen, furent soustraits par Danton au supplice. Robespierre n'osa éclater contre lui. Il dissimula jusqu'à ce que leurs adversaires communs fussent abattus. Danton eût plutôt désiré leur expulsion que leur mort, et ce fut peut-être lui qui permit à l'assemblée législative de se retirer sans avoir perdu aucun de ses membres pendant le cours de tant de proscriptions. Les deux tyrans auraient fait couler des torrens de sang, si

songé à opérer une réunion si nécessaire ; il avait ordonné à Dumouriez, qui était alors sous ses ordres, d'abandonner le camp de Maulde pour venir se joindre à lui sous les murs de Sedan. Celui-ci avait désobéi avec une audace qui tenait de la révolte ; il ne persista point dans cette faute lorsque la perte de son rival fut assurée. Il abandonna la Flandre française à ses places fortes; il se rendit à l'armée de Lafayette, qu'il trouva dans la confusion et le désespoir où l'avaient laissée la proscription et l'éloignement de son chef. Cette armée ne lui offrait qu'un secours de dix-sept mille hommes, mais c'étaient les troupes les plus exercées que nous eussions alors. Il entreprit, à leur tête, une marche hardie. De vaines solennités, des

ment l'armée du roi de Prusse, mais ne put la distraire long-temps des obstacles que le ciel lui-même semblait mettre à sa marche. Depuis son entrée sur le territoire français, le temps n'avait pas cessé d'être pluvieux ; l'automne, la saison qui offre dans notre climat le plus de beaux jours, amenait de continuels ouragans. Le pays où campait une armée si considérable est cité dans la France pour sa stérilité. Présageant une conquête aisée, le duc de Brunswick avait mal assuré ses vivres ; ses communications étaient devenues extrêmement difficiles : de toutes les places fortes dont notre frontière est hérissée, il n'occupait que celle de Longwy. L'armée prussienne, répandue sur plus de quarante lieues de longueur, était resserrée

dans un espace fort étroit. On avait été obligé de détacher un corps de quinze mille hommes pour faire le siége de Thionville, ou plutôt pour faire un simulacre de siége, car on s'attendait à une reddition semblable à celle de Longwy. Thionville était mal approvisionné, mais les assiégeans l'étaient plus mal encore. Le général Wimpfen, ex-député de l'assemblée constituante, et du parti de Lafayette, commandait dans cette ville. Son courage dut s'accroître encore par l'indignation du traitement que les étrangers avaient fait avec tant d'impolitique et tant de barbarie à des constitutionnels proscrits. Il déconcerta toutes les attaques de d'Autichamp, et celui-ci sentit avec amertume l'embarras de conduire un siége sans avoir de quoi

faire brèche à un rempart. Un député de l'assemblée législative, Merlin de Thionville, qui se trouvait alors dans sa ville natale, contribua beaucoup à sa défense.

Frédéric-Guillaume, comme toutes les âmes qui sont à la fois exaltées et faibles, avait bientôt passé de l'excès de la présomption au plus morne découragement. Il appelait autour de lui les chefs des émigrés, et leur faisait de vifs reproches. « Voilà donc, leur disait-il, l'effet « de ces promesses, de ces espé- « rances par lesquelles vous m'avez « séduit ! Où sont ces colonnes de « Français qui devaient d'heure en « heure venir grossir notre camp ? « quelles acclamations entendons- « nous sur notre passage ? quel se- « cours trouvons-nous dans les cam-

« pagnes ? Nous inspirons encore « plus de haine que de terreur. Que « nous sert d'avancer, lorsque nous « laissons derrière nous des périls « plus grands que ceux-mêmes qui « nous sont opposés ? » Les frères de Louis XVI n'osaient répondre que les émigrés n'étaient point les seuls qui eussent envisagé comme si facile l'invasion de la France. Ils suppliaient qu'on tentât un coup plus décisif, qui mît dans une entière déroute les armées des révolutionnaires : « C'est alors, disaient-ils, qu'on « pourra déserter leurs rangs, et « que tous les Français oseront ma- « nifester l'affection qu'ils nous por- « tent. »

Le duc de Brunswick frémissait de voir sa gloire compromise dans une expédition dont il avait mal calculé

les chances. Ses talens militaires ne pouvaient lui apprendre à triompher d'une saison et d'un climat qui moissonnaient chaque jour ses soldats affamés. Autant il s'était abandonné aux premières promesses des émigrés, autant il se tenait aujourd'hui en garde contre leur présomption. Il consentit cependant à tenter un effort pour s'ouvrir un espace plus libre au travers de la France.

L'armée de Kellermann était venue, le 17 septembre, se camper à la gauche de Dumouriez, sur les hauteurs de Valmy. Le duc de Brunswick sentit qu'il importait de le forcer dans cette position. Nous voici arrivés à la première journée glorieuse qui ait annoncé les Français dans cette guerre. Le 20 septembre, il s'engagea, depuis sept

heures du matin jusqu'à dix heures, une vive canonnade d'avant-garde. Les Français la soutinrent avec vigueur; ils furent cependant obligés de se retirer deux fois des premières sommités qu'ils occupaient. A dix heures, l'action devint générale; l'armée ennemie développa des forces infiniment supérieures à celles de Kellermann, qui n'avait pas plus de vingt mille hommes. Le roi de Prusse parut d'abord vouloir faire avancer sa cavalerie; mais, la prudence ou la nature des lieux s'opposant à la marche, l'action ne fut qu'une longue et terrible canonnade. Ce monarque, et son fils, qui règne aujourd'hui, firent preuve de courage : ils ne cessèrent de rester exposés au feu. L'artillerie française montra dans cette journée toute

sa supériorité sur l'artillerie prussienne. Nos soldats s'aperçurent que les boulets des ennemis passaient presque tous au-dessus de leurs têtes : ils en firent un objet de plaisanterie, et se tinrent inébranlables dans leur position. Les Prussiens lancèrent une quantité innombrable d'obus; il y en eut un qui tomba sur un caisson. L'explosion fut terrible, et causa une perte assez considérable aux Français. Les Prussiens ne pouvaient plus mettre la même activité dans leur feu, et cependant ils se soutenaient encore. Le duc de Brunswick n'osait faire avancer ni sa cavalerie ni ses colonnes. Cette canonnade dura treize heures, sans produire aucun avantage au roi de Prusse.

Le lendemain fut une journée de

que ces mystères se réduisent à très-peu de chose. La plus invraisemblable des suppositions a été quelque temps accréditée ; on disait que les révolutionnaires avaient offert au roi de Prusse et au duc de Brunswick des sommes considérables pour les décider à la retraite. On a été jusqu'à faire un rapprochement insensé de l'époque du vol du Garde-Meuble avec celle de la capitulation. Il est certain que les révolutionnaires n'avaient point des sommes considérables à offrir ; que, s'ils les eussent eues, ils en auraient fait un tout autre emploi. Le caractère du roi de Prusse ne peut le faire soupçonner d'un tel excès de bassesse ; celui du duc de Brunswick repousse également cette imputation.

On a donné un motif moins in-

jurieux à la retraite du roi de Prusse, en avançant qu'il ne l'avait ordonnée qu'à la sollicitation du malheureux Louis XVI; que celui-ci lui avait écrit de sa prison pour lui représenter qu'une mort certaine le menaçait lui et toute sa famille, si l'armée prussienne s'approchait davantage de la capitale. Cette anecdote a été appuyée d'abord par plusieurs témoignages qui se trouvent aujourd'hui démentis. Louis XVI a constamment nié à tous ceux qui eurent sa confiance dans ses derniers momens qu'il eût écrit cette lettre. Cependant il n'était pas éloigné de croire qu'on avait pu imiter son écriture : il se rappelait (on prétend tenir ce fait de deux amis de Malesherbes) que le duc d'Orléans savait la contrefaire ; et cependant Louis, par

rien n'est préparé dans le Palatinat pour repousser son invasion ; que le siége de Thionville ne peut plus se continuer; que le corps autrichien qui menace la Flandre française n'a point eu de succès décisifs, et qu'il va être arrêté devant les murs de Lille ; enfin que Dumouriez reçoit continuellement de nouveaux renforts. Il en conclut qu'il faut traiter avec lui pour s'assurer la retraite. Le roi de Prusse se range à cet avis. Cette nouvelle retentit comme un coup de foudre parmi les émigrés, commandés par les deux frères de Louis XVI, et par les maréchaux de Broglie et de Castries. Ils formaient un corps d'armée séparé : ils supportaient de grandes fatigues, des dégoûts multipliés, dans l'espoir d'obtenir enfin la bataille décisive qu'ils appelaient

l'indulgence naturelle à son âme, répugnait à penser *que son parent, dans de telles circonstances, eût fait usage de ce dangereux talent.* Quoi qu'il en soit, cette lettre même, en supposant qu'elle eût existé, n'eût été que le prétexte, et non le motif principal de la retraite du roi de Prusse.

La convention faite entre ce monarque et Dumouriez n'eut aucune disposition ostensible ; mais il est hors de doute que le général français promit au roi de ne point inquiéter sa retraite, et que celui-ci s'engagea à rendre Longwy et Verdun. Les Autrichiens ne furent point consultés dans cette négociation : Dumouriez fit entendre qu'il allait tourner toutes ses forces contre eux et s'assurer la conquête des Pays-Bas. Le roi de

Prusse parut voir sans peine le sacrifice d'un allié qui l'avait excité à cette fatale expédition sans en partager au même degré que lui les dépenses et les dangers.

On sait comment le roi de Prusse exécuta cette retraite, qui eût présenté les plus grands embarras, s'il eût eu affaire à un ennemi opiniâtre et à une armée un peu expérimentée. Dumouriez tenait constamment ses troupes à une certaine distance des Prussiens, sans les attaquer, sans les harceler jamais; il semblait plutôt les reconduire que les poursuivre. Les vaincus et les vainqueurs s'accordaient également pour faire tomber leur colère sur les malheureux émigrés. On les laissait aux derniers postes de l'arrière-garde. Les vieillards, les infirmes qui ne pouvaient

suivre la marche de l'armée, tombaient aux mains des Français, et étaient fusillés sur-le-champ. Les hussards prussiens les pillaient avec une indignité révoltante. De tels desordres répugnaient à l'âme du duc de Brunswick; il ne put cependant parvenir à les empêcher. Les Prussiens laissaient la route couverte des cadavres de leurs compagnons; une expédition qui n'avait été honorée d'aucun combat coûta à Frédéric-Guillaume une grande partie des trésors que le grand Frédéric lui avait laissés pour de plus heureuses et de plus sages entreprises. Ce fut avec des transports de joie que l'armée prussienne, réduite presqu'à la moitié de ses combattans, se vit hors d'un territoire frappé pour elle de malédiction; mais de nouveaux

combats l'attendaient encore. Le général Custine venait de faire une invasion dans le Palatinat; il s'était emparé de Spire et de Worms; la ville de Mayence même ne lui avait opposé aucune résistance. Le roi de Prusse marcha pour arrêter ses progrès.

FIN.

Digitized by Google

NOTES.

INTRODUCTION.

(a) *Ceux qui désiraient une révolution nouvelle proposèrent* Pétion : *il fut préféré.* Page 46.

La cour contribua à faire nommer Pétion à l'exclusion de Lafayette : on voit par là qu'elle n'avait nul pressentiment des dangers qu'elle allait courir. On aurait beaucoup étendu ce Précis historique, si on avait voulu y faire entrer toutes les anecdotes qui prouvent combien cette cour malheureuse était portée à se servir de ses ennemis les plus ardens. Dès l'assemblée constituante, le parti qu'on nommait alors *aristocratique* vit avec joie les divisions qui se formaient dans le parti populaire. La cour ne cessait de regarder comme les premiers objets de ses craintes ceux qui lui avaient porté les premiers coups : elle cherchait

constamment à les éloigner, lors même qu'ils se présentaient pour la défendre. Le roi, dont l'âme était inaccessible à la haine, conservait pourtant les préventions qui lui avaient été inspirées.

(*b*) *Des conférences se tinrent à la Haye, à Pilnitz.* Page 56.

Les mémoires de Bertrand de Molleville ont donné lieu à beaucoup de discussions sur ce qui se passa dans les cabinets de Vienne et de Berlin pendant les années 1791 et 1792. On n'a pas cru devoir en parler dans cette introduction : on peut consulter à cet égard *l'Histoire des principaux événemens du règne de Guillaume II, par* SÉGUR *aîné.*

LIVRE PREMIER.

(*c*) *Duport, Barnave et Alexandre Lameth furent appelés dans une cour où ils étaient haïs et soupçonnés.* Page 96.

On trouva, après le 10 août, une note signée d'eux, par laquelle ils engageaient le roi à refuser

son serment au décret des émigrés. On voit, en la lisant, qu'ils indiquèrent plusieurs précautions à prendre pour faire usage du premier *veto*; elles furent suivies, mais sans vigueur.

LIVRE DEUXIÈME.

(*d*) *On sait, d'après les mémoires de Bertrand de Molleville, que Louis, lorsqu'il vit la guerre engagée, s'effraya des dangers que devaient lui faire courir les triomphes des armées étrangères.* Page 159.

Ce fait est aussi confirmé par le témoignage de Mallet-Dupan, qui fut chargé de la négociation.

(*e*) *La reine s'obstinait à ne voir en lui* (Lafayette) *qu'un des premiers auteurs de son humiliation actuelle.* Page 195.

Rien de plus froid que l'accueil que la reine fit à Lafayette au moment même où il venait demander la vengeance des attentats du 20 juin. La cour sembla prendre plaisir à déconcerter tout

son plan. Il avait compté sur une revue générale de la garde nationale, qui lui aurait donné un puissant moyen d'attaquer les jacobins : cette mesure fut divulguée, fut rapportée à ceux qui avaient le plus grand intérêt à l'empêcher ; elle ne put avoir lieu.

58141

Digitized by Google

1984

Digitized by Google